



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

FOCUS

2021

CULTURE

Dossiers | Faits | Annexes

TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS : L'avant et l'après	5
ÉDITO : 2021, le regard de l'Administrateur général de la Culture	7

DOSSIERS **8**

01 2021, nouvelle année Covid pour la Culture	9
02 Quand la Culture fait territoire	13
03 La diversité au cinéma : action !	19
04 Perioclic, un outil numérique pour accéder aux périodiques	23
05 Centenaire de la loi sur les asbl : histoire et mutations	27
06 Nouvelle gouvernance culturelle, année 1	33
07 Bilan 2021 du Tax Shelter en Arts de la scène	35
08 Résidences d'artistes : des auteurs venus d'ailleurs	39
09 Patrimoine : rencontre des publics et dispositifs numériques	43
10 La diffusion artistique : de la précarité du confinement à la pérennité décrétable	49
11 Les Rencontres de coproduction francophone, créatrices de synergies	53
12 Éducation permanente et Jeunesse: retour sur 50 années d'engagement culturel	57
13 Inégalités dans l'accès au livre : réduire les fractures	61

FAITS 2021 **69**

01 Périmètre culturel au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles	70
02 Les dépenses culturelles de l'Administration générale de la Culture	74

ANNEXES **90**

AVANT-PROPOS



L'AVANT ET L'APRÈS

Pour le secteur culturel particulièrement, il y a un « avant » et un « après » la pandémie du Covid 19, comme nous l'avons déjà évoqué dans l'édito de l'année 2020.

Cette période douloureuse, pendant laquelle plusieurs pans de la culture ont été mis à l'arrêt pour limiter la circulation du virus, laissera des traces. Malgré cela, derrière les portes closes, la flamme du monde culturel ne s'est pas éteinte. Grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a débloqué des moyens financiers exceptionnels – plus de 100 millions d'euros ! – et à celui du public qui s'est mobilisé pour les réouvertures, les opérateurs culturels ont pu traverser la crise.

C'est donc une joie de voir les créations retrouver le chemin du public, les artistes remonter sur scène, les festivals battre leur plein, les salles de concert vibrer, le public redécouvrir le plaisir du cinéma sur grand écran, et les activités culturelles essaimer dans les centres culturels, les cafés-théâtres, ou encore dans les rues de nos villes.

La pandémie a révélé les fragilités de notre société et nous a démontré toute l'importance d'une Culture qui s'exprime dans toute sa diversité, où les spécificités des opérateurs sont autant de richesses. L'« après-crise » peut, et doit, être mieux que l'« avant », même si le contexte général reste difficile dû à la hausse du prix de l'énergie notamment, liée à la guerre en Ukraine.

L'« après-crise Covid », je le souhaite en tout cas toujours plus culturel. Avec une Culture accessible au plus grand nombre. Une culture ancrée dans son territoire et qui met en valeur ses artistes locaux. En tant que

ministre écologiste de la Culture, il me tient à cœur de renforcer ce maillage territorial en mettant en lumière tous les opérateurs culturels actifs dans nos villes et nos communes aux quatre coins du territoire, et en renforçant le soutien aux centres culturels et aux bibliothèques. Tous sont en première ligne pour offrir à chacune et chacun la possibilité d'exercer ses droits culturels

Un « après » où la bonne gouvernance et la transparence sont aussi des valeurs centrales. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'y est attelée, notamment via la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance culturelle, mais aussi via le nouveau décret arts de la scène qui fixe des balises claires concernant l'attribution des subventions dans ce secteur.

Un « après » qui défend la culture dans toute sa diversité. Une Culture où toutes les disciplines ont leur place, que ce soient les arts du cirque, l'humour, la bande dessinée, la danse ou les arts plastiques. Une Culture pour tous et PAR tous, qui représente toutes les facettes de notre société quel que soit notre genre, notre parcours ou notre origine. C'est un travail essentiel, qui est mené entre autres via le plan « Diversité cinéma » présenté dans ce Focus 2021.

Je terminerai en remerciant tous les services de l'Administration de la Culture pour leur travail quotidien afin de mettre en œuvre les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Bénédicte Linard,
Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ÉDITO



2021, LE REGARD DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA CULTURE



Décidément, les années se suivent et charrient leur lot de surprises, tantôt bonnes, tantôt beaucoup moins ! À la question « que retenir de 2021 ? », trois choses me viennent à l'esprit et je propose de les décliner à rebours de leur chronologie.

Décembre 2021, alors que les acteurs de la Culture se battent depuis plus d'une année, alors que ces opérateurs culturels se sont conformés aux exigences successives des Codeco, une nouvelle vient bouleverser le monde de la Culture : on ferme à nouveau !

La Culture est-elle une variable d'ajustement ? Ce soir-là, mon voisin, un homme qui n'a sans doute jamais mis les pieds dans un théâtre, un homme assez peu concerné par le « culturel » m'accoste et me dit avec une réelle émotion : « *C'est dur pour les culturels quand même, c'est injuste* ». Cette réaction me semble symptomatique de l'empathie d'une large partie de la population pour les acteurs de la Culture à l'heure du Codeco de décembre 2021 et du séisme qu'il a provoqué dans les paysages de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce soir-là, j'ai compris que cette empathie était en soi un message fort et qu'il ne fallait surtout pas baisser les bras.

Juillet 2021, un autre signal, un signal de désolation. Les eaux de nos cours d'eau débordent et des pans entiers de la population doivent fuir. Après quelques jours, le reflux des eaux dévoile au monde un spectacle digne de l'apocalypse. Il faudra du temps pour bien mesurer toute l'ampleur des dégâts, encore visibles plus d'un an après. Et le coup a été rude pour de

nombreux acteurs culturels dont les locaux ont été ravagés, les collections perdues ou abimées, les activités annulées... Les inondations ont bouleversé la carte de nos communes, de nombreux habitants ne sont plus là. Il a fallu à ceux qui restent reconstruire une histoire, du lien, de l'espoir. Des appels à projets ont été lancés mais les réponses ont été peu nombreuses. Sans doute parce que le trauma était trop profond et qu'il y a là quelque chose qui nous dépasse. Dans les mois et les années qui viennent, il nous faudra réfléchir aux manières par lesquelles la vie reprend ses droits et, surtout, à la place des acteurs culturels dans cette reconstruction.

Juin 2021, peu importe que mon dernier jalon n'aille pas plus loin dans l'année car le mois de juin 2021 a eu une importance symbolique toute particulière puisqu'il a marqué le centenaire des lois de 1921 et de nos premières législations culturelles. En 1921, les bibliothèques publiques voient le jour, une révolution en soi. Et que dire de cette première base de l'éducation populaire qui visait alors « le loisir sain du travailleur » et qui plus tard sera commuée en éducation permanente. Et 2021 c'est aussi, bien sûr, le centenaire de la loi sur les asbl : le droit de s'associer, d'être protégé dans le fait associatif, dans son action et ses luttes.

L'importance de ce centenaire n'a, peut-être, pas été célébrée à sa juste mesure. Mais il importe de rappeler que les germes de nos travaux d'aujourd'hui ont pris naissance dans cette période si particulière de l'histoire démocratique. Et elle marque encore profondément le quotidien de notre Administration.

Freddy Cabaraux,
Administrateur général de la Culture

DOSSIERS



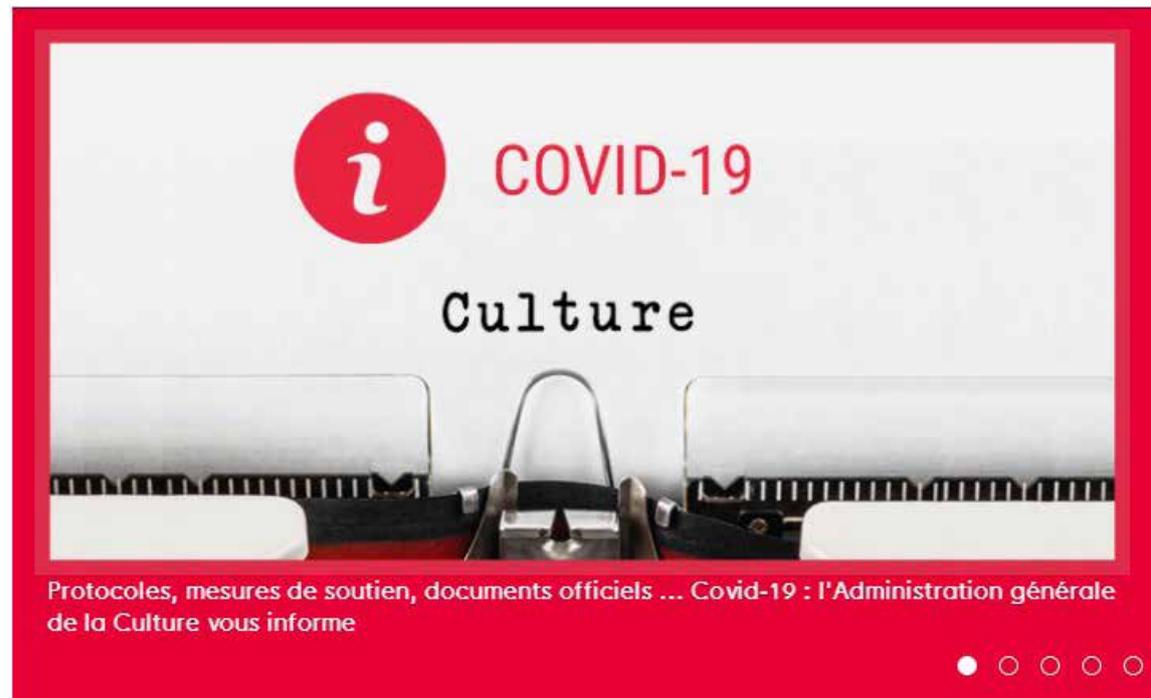
DOSSIER | 01

2021, NOUVELLE ANNÉE COVID POUR LA CULTURE

La pandémie était toujours active en 2021. Et, pour les opérateurs culturels, elle a impliqué de devoir se conformer aux mesures et aux protocoles sanitaires dictés par les pouvoirs publics.

En décembre 2020, on pensait le bout du tunnel atteint. Les vaccins arrivaient, tout allait logiquement rentrer dans l'ordre. Las, 2021 a été une nouvelle année Covid pour la Culture. Fermetures, jauges, bulles sociales, CST,... À part pour les musées qui ont pu rester ouverts et outre une trêve estivale de juin à octobre, les opérateurs culturels ont dû suivre les décisions des comités de concertation (Codeco) et se conformer à de nombreux et divers protocoles sanitaires. Ce sont évidemment les arts de la scène qui en ont le plus souffert.

Depuis l'été 2020, Hélène Simonet du service du Pilotage et de la Prospective à l'Administration générale de la Culture est chargée de rédiger ces protocoles : « L'idée était d'avoir un seul protocole pour tous les secteurs. C'était le même document dans lequel on mettait les spécificités par secteurs s'il y en avait. Par





exemple, pendant longtemps, les théâtres et les cinémas ont été considérés de la même façon parce que ce sont des événements culturels en places assises et dans des salles fermées. À l'opposé, les musées, qui permettent que les visiteurs circulent et restent éloignés les uns des autres, ont pu rouvrir moyennant un protocole spécifique. Les protocoles étaient donc rédigés plus en fonction de la nature de l'activité que du secteur culturel visé. »

Culture et protocoles

Quelle a été la vision politique guidant ces mesures sanitaires ? Et surtout, que nous dit cette crise de la culture et des politiques culturelles ? Peut-être a-t-elle été avant tout un révélateur, nous dit Freddy Cabaraux, Administrateur général de la Culture.

Le cabinet de la Ministre Linard avait-il une marge de manœuvre pour peser sur les décisions des Codeco ?

Les Codeco ne ressortent pas de la compétence communautaire. Au niveau de l'Administration, nous avons appliqué les décisions. Ceci étant posé, il y a eu des réunions en amont avec le cabinet et parfois les ministres de la Culture associés, mais globalement, les décisions étaient prises lors des Codeco. Le cabinet et la Ministre Linard ont eu un rôle proactif afin d'obtenir un maximum de marges, de faire des propositions concrètes afin que la Culture puisse se maintenir malgré les contraintes. Honnêtement, tant l'Administration que le cabinet ont été le plus souvent extrêmement réactifs.

Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu par le Fédéral ?

Non. Mais je ne pense pas que les personnes au Fédéral étaient forcément contre la Culture. Il fallait avant tout garantir la sécurité de la population. Il faut se rappeler du nombre de morts au début de la pandémie.

On a pourtant pu démontrer au fil du temps que les lieux culturels n'étaient pas les endroits où le virus se propageait le plus. Et il y a eu ce sentiment que la culture était une variable d'échange par rapport à d'autres secteurs...

C'est vrai et c'est en cela que je trouve que nous n'avons pas été entendus. La décision du 22 décembre 2021 de fermer la Culture a clairement montré que notre secteur était une variable d'ajustement. Je peux comprendre la lecture économiste des Codeco ayant préféré privilégier les secteurs qui ne sont pas subsidiés par rapport aux secteurs subsidiés (l'horeca contre la culture, en somme). Mais cette décision m'a surpris. Nous avons, à l'Administration, fait apparaître que nous étions solidaires. C'était une position claire, bien qu'un peu délicate pour des fonctionnaires. Mais nous l'avons assumée en faisant apparaître un bandeau noir sur notre site internet. Ça n'avait aucun sens de fermer la Culture. Après, je ne veux pas critiquer les personnes qui prennent des décisions difficiles. Je pense qu'ils se sont vite aperçus de leur erreur. Et ce qui a été intéressant, c'est l'effet subséquent. Décembre a permis de poser de manière très claire la question de la place de la Culture.

Il a quand même fallu deux ans pour prendre en compte la Culture. Qu'est-ce que cette pandémie dit de sa place dans notre société ?

Je ne peux pas vous donner une réponse de fonctionnaire général. À titre personnel, je dirais d'abord que les acteurs culturels, malgré une situation catastrophique, ont pris les choses en mains et ils sont restés vivants. Mais derrière les opérateurs, il y a des artistes. Ce qu'a révélé cette pandémie, c'est la pauvreté structurelle de certains artistes qui ne sont pas protégés, qui ne sont pas attachés à des institutions. Ça a été un révélateur.

Dans ce contexte, quels rôles doivent jouer les politiques culturelles ?

La question a été posée de cette façon : qu'est-ce que la Ministre fait pour les artistes ? La Ministre n'est pas un secrétariat social, pourtant, elle a pris des dispositions extraordinaires : soutien financier, aides très ciblées pour aller au-delà des opérateurs et que cela bénéficie aux artistes les plus précarisés. Je pense qu'il y a eu une prise de conscience populaire sur la situation du monde culturel. Des gens qui ne s'intéressent pas forcément aux arts ont dit que ce n'était pas normal ce qui arrivait au secteur. Pour moi, l'enjeu, maintenant, c'est que les acteurs culturels prennent en compte ces personnes. Que la Culture ne soit pas un concept qui échappe à la population, à savoir les personnes qui ne sont pas encore le public. La Culture doit être ancrée dans la société et se doit d'en bénéficier. Si ces questions ne sont pas prises en compte par les acteurs culturels, il est possible qu'à la prochaine crise, on se dise finalement, la Culture, ça touche qui ? Il y a un vrai enjeu de la connexion.

Didier Zacharie

PROTOCOLES

Le rôle de l'Administration générale de la Culture a été d'informer sur les décisions. De rendre celles-ci les plus claires possible pour les opérateurs. Naturellement, certaines décisions étaient sujettes à interprétation : « *Comment traduire les directives décidées par les Codeco dans nos protocoles pour permettre aux opérateurs de mettre en œuvre eux-mêmes ces dispositifs ? C'était ça l'idée, dit Freddy Cabaraux, Administrateur général de la Culture. Parfois, on faisait nous-mêmes ces interprétations avec le cabinet. Durant cette période, il y a eu une très forte complémentarité entre l'Administration et le cabinet de la Ministre Linard* ».

Quant à la vérification du respect des protocoles par les opérateurs... « *L'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas un rôle de police, dit Hélène Simonet. Nous sommes partis du principe que nous avons un rôle d'information. Donc, on rappelait bien les règles aux opérateurs en leur disant aussi que le pouvoir le plus proche d'eux était le pouvoir communal qui avait, lui, la possibilité de vérifier les choses sur le terrain. Il fallait qu'ils aient bien conscience de cela.* ».

Comment les opérateurs ont-ils réagi ? Quelles ont été leurs demandes ? « *C'était souvent des demandes pratiques. Avant le Covid, l'Administration disposait déjà d'un système d'information, appelé le Guichet Culture, à la base un simple numéro de téléphone et une adresse mail, pour toutes les questions des*

opérateurs sur les subventions et l'Administration en général. Ça vivait tranquillement depuis 2015, mais cela s'est avéré très utile avec la crise sanitaire. Après chaque Codeco, un pic de questions arrivait via ce canal. C'était surtout des questions pratico-pratiques. Notre boulot a été de vulgariser les décisions. On le faisait par mail ou par téléphone, puis une nouvelle fois par téléphone ou mail pour ceux qui en avaient besoin et on adaptait les protocoles en fonction des questions. »

FRONDES ET RÉVOLTE

Les protocoles sanitaires à répétitions ont pesé sur les opérateurs culturels. Il y a eu une fronde anti-CST, notamment. Puis, en fin d'année, la révolte a grondé quand le Codeco du 22 décembre a décidé de la fermeture du secteur. *« Les opérateurs de la culture ont souvent été exemplaires, dit Freddy Cabaraux. Je pense que c'est une raison pour laquelle le bouchon a sauté en décembre. »*

Durant cette année, l'Administration a été quelque peu tiraillée entre son rôle de soutien à la culture et son devoir d'alignement sur les décisions du Codeco : *« C'était compliqué parce que le but, c'était quand même que la Culture puisse avoir lieu, mais on était en même temps garants de la loi, dit Hélène Simonet. Après chaque Codeco, les opérateurs nous appelaient et ils étaient parfois remontés contre les décisions prises sans avoir conscience qu'on était associés sans être associés. Notre travail, c'était de rédiger les protocoles, on*

emmagasinait les informations qu'on essayait de traduire de la manière la plus intelligible et adaptée à nos opérateurs. »

« On savait très bien, durant cette période, que dans les activités culturelles, il y avait certes la question des protocoles, mais aussi celle du ressenti des personnes qui ne voulaient pas être infectés, dit Freddy Cabaraux. Comment fait-on pour donner un sentiment de sécurité aux gens ? Les opérateurs culturels devaient montrer qu'ils étaient sérieux par rapport à ces questions de sécurité, et de manière générale, ils l'ont été. »

NE LAISSER COULER PERSONNE

Mais ce qui a motivé l'Administration, c'est qu'il ne fallait laisser personne couler. *« C'était le leitmotiv, continue Freddy Cabaraux. Que les institutions et les artistes soient sauvés. Et je pense qu'on a réussi. Ceux qui sont en difficulté aujourd'hui l'étaient avant la crise du Covid. Même s'il faut attendre, car je pense que les effets du Covid vont se voir l'année prochaine ».*

« Globalement, on les a bien aidés, enchérit Hélène Simonet. Il y a eu des aides d'urgence, y compris pour des opérateurs qu'on ne subventionnait pas habituellement (le secteur culturel marchand) et tous les opérateurs culturels subventionnés ont conservé leurs subventions. La rentrée 2021 a été plus ciblée avec des aides à la reprise et au redéploiement. On a aussi mis en place un dispositif appelé Cellule de veille pour les opérateurs qui

s'estimaient en situation de vulnérabilité financière en raison du Covid. Nous continuons certaines aides d'urgence jusqu'en décembre 2022 ; il n'est pas exclu que d'autres soient réactivées si cela s'avère nécessaire. Nous aidons aussi les opérateurs à s'équiper avec des dispositifs de ventilation de leurs lieux. »

Pour Freddy Cabaraux, cette crise a montré que *« l'Administration de la Culture était sur la balle. En mettant en œuvre ces protocoles en moins d'un mois, alors qu'on travaillait en distanciel, quelque chose de totalement nouveau pour nous, l'Administration publique a démontré qu'elle avait l'agilité de toutes les autres entreprises, qu'elle était capable de se mettre en ordre de marche dans une situation qui était particulièrement exceptionnelle. »*

Didier Zacharie

DOSSIER | 02

QUAND LA CULTURE FAIT TERRITOIRE

Depuis 50 ans, l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission de développer la Culture et l'accès à la Culture de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens. Soucieux de toucher de nouveaux publics et de ne laisser personne sur le côté, le Service général de l'Action territoriale s'attèle au quotidien à garantir l'accessibilité de la Culture à l'ensemble de la population. Pendant longtemps, les institutions culturelles ont été érigées en temples de la Culture et les politiques culturelles étaient axées autour de ces lieux. Or, l'on s'est rendu compte qu'une large frange de la population n'avait pas accès – ou trop peu – à ces institutions culturelles. Depuis plusieurs années, la FW-B a déplacé son curseur pour placer les territoires et leurs populations au cœur de ses politiques culturelles.

DU PUBLIC AU TERRITOIRE

Pour bien comprendre les enjeux de la politique culturelle territoriale telle qu'elle est définie en FW-B, il est nécessaire de remonter le temps, de saisir l'évolution des référentiels qui, en 50 ans de FW-B, ont conduit au positionnement actuel.

1971, naissance et éducation permanente

La *Communauté culturelle française*, née de la réforme constitutionnelle de 1971, donnera elle-même naissance à la Communauté française.



Une de ses prérogatives consiste à promouvoir la culture auprès des francophones de Belgique en centrant son action autour de l'éducation permanente. Il s'agit d'un type d'éducation qui sort du cadre scolaire traditionnel pour intégrer différentes modalités du processus éducationnel tout au long de la vie d'un individu.

Dans un premier temps, les politiques culturelles définies par la Communauté française s'attachent à l'ensemble de la population francophone belge, sans tenir réellement compte des spécificités des territoires sur lesquels elle demeure. Les politiques culturelles se sont construites sur des logiques sectorielles. Très vite, cette logique de silo crée une double difficulté. Tout d'abord, elle place les institutions au centre plutôt que leurs publics. Par ailleurs, cette manière de fonctionner empêche la représentation territoriale. Elle ne permet pas de considérer les spécificités de certains types de population (personnes vivant loin des centres urbains ou issues d'un milieu socio-économique défavorable, etc.).

Publics et diffusion

À partir des années 1980, le public exprime des attentes nouvelles en matière de diffusion de la Culture. Dès lors, les institutions culturelles vont s'efforcer de diffuser, le plus largement possible, certains artistes ou certaines œuvres, pour en faire la promotion, parfois au détriment de la dimension socioculturelle.

Les nouvelles attentes du public se sont combinées à d'autres habitudes de

consommation de la Culture. Les institutions traditionnelles deviennent aussi des lieux de rencontres et d'échanges. L'aménagement de certains lieux culturels a dû être repensé et s'est traduit par des décrets (ainsi, les bibliothèques sont obligées d'aménager des salons pour permettre l'accueil du public lors de rencontres organisées).

Les institutions culturelles commencent à attirer un public qui se fidélise. Peu importe où les gens habitent, ils se déplacent pour voir des concerts, des spectacles ou des expositions qui les intéressent. Cette manière de penser les politiques culturelles, axées sur la **diffusion**, a l'avantage de proposer une large offre culturelle à un public demandeur. Mais ce système crée un corollaire à impact négatif : certains pans de la population restent éloignés de la culture, parce qu'ils n'y ont pas accès (problème de mobilité, manque d'information, etc.).

Du public à la population

La diffusion n'est pas l'unique centre de gravité autour duquel penser la politique culturelle. Dès les années 1970, dans le sillage des travaux de Michel Quévit notamment, certaines initiatives vont définir une approche de la culture centrée sur une logique du **territoire**. Dans cette optique, ce n'est plus l'analyse des **publics** (c'est-à-dire l'ensemble de personnes qui sont les usagers d'institutions culturelles sans pour autant être rattachés à leurs territoires) qui est au centre des préoccupations mais plutôt celle de la **population**, c'est-à-dire les habitants d'un territoire déterminé.

Concrètement, un théâtre qui affiche complet tous les soirs touche un public - qui vient peut-être de loin -, mais peut-on dire pour autant qu'il a rencontré sa population?

Si le territoire devient la base de l'analyse pour identifier les besoins culturels de sa population, il s'agit, pour les pouvoirs publics, de s'y ancrer, de l'analyser pour émettre des propositions qui permettent de toucher un plus grand nombre de personnes. Cette manière d'appréhender la culture représente un investissement bien plus important en temps, en moyens et en ressources humaines par rapport au travail sur le public, qui par définition a déjà accès à la culture.

En 2011, les **Assises du développement culturel territorial en Fédération Wallonie-Bruxelles**, constituent un jalon important de ce glissement des publics vers la population. Ce tournant a été renforcé par les liens privilégiés que la FW-B entretient avec les pouvoirs publics locaux. Des réflexions sont menées collectivement sur les politiques culturelles territoriales. Parallèlement, de plus en plus, les opérateurs présents sur les territoires travaillent de manière transversale et en partenariat. Ceci permet aujourd'hui d'envisager des analyses communes des réalités locales. Ce système dynamique favorise l'émergence de politiques culturelles intégrées.

L'impact de ce changement de positionnement se fait ressentir jusque dans les textes légaux. Avant ce glissement, les décrets étaient très « mécaniques » dans leur application, basés



sur des critères extrêmement normatifs et quantifiables. Ils ne reposaient pas sur des données qualitatives (par exemple, le décret sur les bibliothèques publiques imposait des critères à respecter pour ouvrir une bibliothèque : le nombre d'ouvrages dont elle doit disposer, le nombre de livres par mètre carré, le nombre d'heures d'ouverture par semaine, etc.) La question de la population permet de questionner le taux de pénétration de la Culture sur un territoire donné, et de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accès à un maximum de personnes. C'est ainsi que l'on peut constater un changement d'objectifs de certains décrets. Par exemple, le décret sur les bibliothèques publiques est devenu le **décret sur le développement des pratiques de lecture** : « Il arrivait que des inspecteurs

se rendent dans une bibliothèque avec un mètre ruban pour vérifier qu'elle répondait aux exigences prescrites par le décret. Ça n'avait aucun sens. Une bibliothèque ne doit pas être considérée comme un lieu qui prête des livres, mais comme un lieu qui permet aux gens de développer leurs pratiques de lecture », déclare Jean-François Füeg, Directeur général adjoint du Service général de l'Action territoriale.

L'évolution de ce référentiel a permis le passage d'une logique institutionnelle, dans laquelle l'institution justifie sa propre existence par le fait même qu'elle existe (la bibliothèque n'a pas besoin de justifier son existence autrement que par le fait qu'elle est une bibliothèque, et qu'elle va recevoir son public), à une logique où elle devient un outil qui permet de développer des compétences au sein de la population.

2021 : culture et lien social

Cette évolution des politiques culturelles permet de renouer le lien social grâce à la culture. Les institutions culturelles doivent être le reflet des réalités sociales des populations qu'elles représentent. Elles doivent être un outil d'émancipation des individus, et le reflet de la société dans laquelle elles s'inscrivent. C'est comme ça qu'elles ont été pensées à leur création.

Par ailleurs, on constate, dans les textes légaux, une montée en puissance du référentiel des droits culturels articulé autour des notions de démocratisation et de démocratie culturelles. La légitimité d'une institution en vient à être justifiée par la réalité qui la lie au territoire et les liens qu'elle entretient avec sa population. Les opérateurs culturels doivent s'adapter en fonction de leur territoire et de leurs populations : « *Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus proches des réalités territoriales. Il y a une réelle volonté de la part de la FW-B de centrer sa réflexion et son action autour des citoyens, pour leur assurer un accès toujours meilleur à la Culture. On constate que l'on sort de plus en plus des locaux, les bibliothèques et centres culturels vont à la rencontre de la population, de nombreuses initiatives ont vu le jour durant les périodes où ces endroits ne pouvaient pas ouvrir. Il y a une réelle volonté pour ces institutions de maintenir le lien avec leur population* », nous dit Jean-François Füeg.

LES OUTILS DE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES : LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT

Pour mesurer l'impact de ces politiques culturelles, la FW-B a mis en place une série d'outils de mesures, dont certains co-construits avec d'autres acteurs (les provinces, notamment). Ces outils permettent de construire des indicateurs du développement culturel territorial par région. Ces indicateurs de développement visent à mieux connaître les territoires et leurs populations. Ils permettent également de faire des projections sur la manière dont les opérateurs culturels seront amenés à évoluer au cours des prochaines années.

Concrètement, chaque institution culturelle analyse son territoire et sa population. La FW-B accompagne les différents secteurs dans leur développement et les met en réseau, en partenariat avec les provinces et les communes. Ces indicateurs ont pour objectif de détecter les besoins des populations et d'y répondre au moyen d'actions locales.

Outils statistiques

Des données sont compilées par certaines institutions culturelles (telles que les bibliothèques). Elles servent de base pour analyser et comprendre les évolutions

des comportements des populations. Par exemple, ces données ont mis en lumière plusieurs changements d'habitudes au cours des dernières années dans le secteur des bibliothèques :

- Participation de plus en plus régulière de la population à des événements organisés au sein des bibliothèques.
- Augmentation généralisée du nombre d'emprunteurs.
- Tendance à l'augmentation des emprunteurs collectifs (écoles, associations, etc.)

Données qualitatives

Certaines informations ne transparaissent pas directement dans les données chiffrées, ou sont impossibles à récolter. Certains secteurs analysent les pratiques ou les projets mis en place en évaluant leur impact global (niveau de satisfaction, niveau d'implication des participants, etc.).

Les cartographies

Un outil de cartographie innovant a été développé dans le cadre du **PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique)**, permettant d'analyser l'offre culturelle présente sur les territoires des écoles de la FW-B. Cet outil permet de toucher l'ensemble de la population en âge d'être scolarisé et d'identifier les écoles les plus éloignées des opérateurs culturels, ou qui ont un indice socio-économique faible (voir encart).

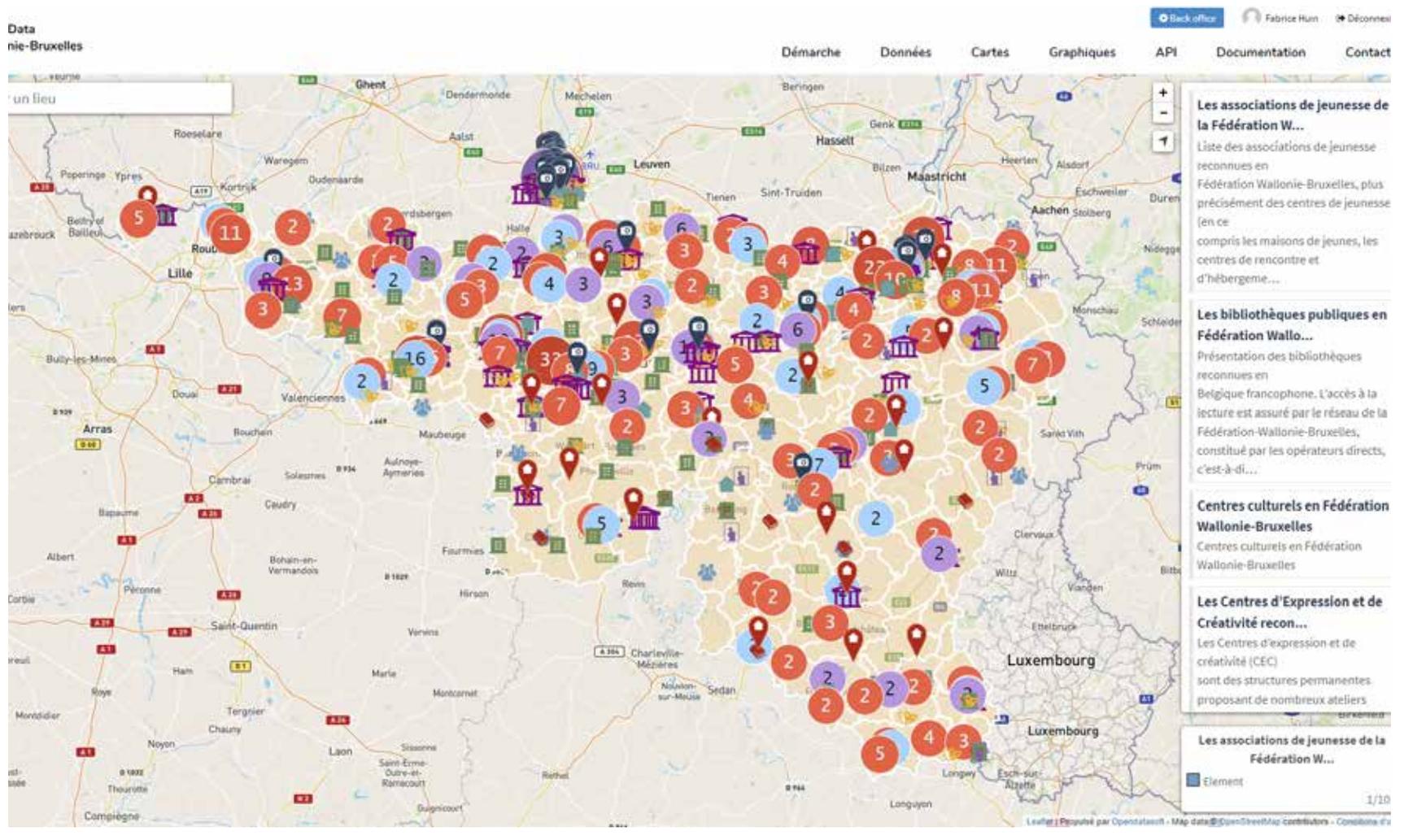
Outils de communication

La revue **Lectures.Cultures** est une revue professionnelle sur l'action territoriale. Elle s'adresse aux bibliothèques, centres culturels, centres d'expression et de créativité, aux fédérations de pratiques artistiques en amateur, à PointCulture et à tout assidu d'informations relatives au monde socioculturel.



La cartographie au service du PECA

Fabrice Huin, chargé de mission dans le cadre du PECA, a créé une carte dynamique qui offre une vision globale des écoles et des opérateurs culturels sur un même territoire. Le PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) entend permettre à tous les élèves, de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, de vivre des expériences culturelles et artistiques multiples tant à l'intérieur de l'école qu'en dehors. L'outil développé permet d'avoir une visibilité directe de l'offre culturelle proposée par territoire. De cette manière, il est possible de repérer les écoles qui ont peu d'accès à des offres culturelles, d'en comprendre la raison – est-ce lié à un manque de moyens, à des distances trop importantes? – et de mettre en place des actions concrètes pour y remédier.



VERS DES POLITIQUES CULTURELLES TRANSVERSALES

Pendant longtemps la FW-B était perçue comme un pouvoir normatif qui fixait des règles strictes et rigoureuses, sans toujours connaître la réalité du terrain. Aujourd'hui, ce rapport a changé, la FW-B se positionne en tant que partenaire qui soutient et co-construit les politiques culturelles territoriales avec les pouvoirs publics locaux et les opérateurs culturels. La logique adoptée laisse plus de liberté aux différents acteurs, et chacun apporte son expertise.

Certains opérateurs situés sur un même territoire ont décidé de travailler ensemble à l'analyse de leur population. À la place d'une analyse de la population par institution culturelle, plusieurs institutions rendent dès lors une analyse commune de leur territoire. Cette manière de fonctionner permet la création de projets communs aux répercussions plus importantes pour la population.

Le 38, Carrefour culturel - Faire société ensemble

Projet novateur en termes d'actions et de modèle d'organisation, l'asbl 38 regroupe le Centre culturel, la Maison de jeunes et le centre d'expression et de créativité (CEC) de Genappe, dans le Brabant-Wallon. Ensemble, ces différents opérateurs se sont fédérés pour consacrer leur énergie à un projet commun, en

créant des projets transversaux et créatifs, qui répondent aux besoins de leur population et de leur territoire. Leur objectif est d'émanciper les publics et de valoriser le territoire dans une perspective d'accessibilité culturelle et de citoyenneté.

La FW-B est très favorable à ce genre d'initiatives et souhaite systématiser la construction de projets communs au niveau des territoires. Ce mode de fonctionnement représente une véritable valeur ajoutée aux politiques culturelles. D'une part, grâce à la mutualisation et à la diminution des coûts, d'autre part, grâce à la synergie créée par des ambitions communes sans lesquelles les populations ne se seraient pas rencontrées. Ces initiatives créent du lien entre les habitants d'un même territoire et permettent de toucher un public qui n'a pas toujours accès à la Culture.

DEMAIN, DÉMULTIPLIER LES POSSIBILITÉS D'ACCÈS À LA CULTURE

L'approche territoriale des politiques culturelles est extrêmement importante pour le gouvernement actuel, elle est d'ailleurs mentionnée telle quelle dans le Contrat d'Administration qui le lie à la FW-B.

De son côté, la FW-B a la volonté forte de continuer à créer des synergies et de l'interconnexion entre les différents acteurs institutionnels et les opérateurs culturels. Cette

logique de transversalité et de coopération permet de créer des politiques culturelles territoriales plus efficaces, qui touchent un plus grand nombre de personnes.

Rappelons que l'enjeu de la FW-B est de favoriser l'accès à la Culture pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux qui n'y ont pas - ou peu - accès pour le moment. Il s'agit d'améliorer l'exercice des droits culturels de la population, et développer leur esprit critique. L'ambition des politiques culturelles territoriales, c'est de rendre le monde meilleur par la Culture.

Plus que jamais, la FW-B est convaincue que l'on a tout à gagner à se mettre ensemble. La coopération entre les citoyens est le reflet de notre époque. On ne pense plus les choses séparément, c'est ensemble que l'on avance pour la démocratie.

Rosa Rochman

LA DIVERSITÉ AU CINÉMA : ACTION !

En juin 2021, la ministre de la Culture Bénédicte Linard a adopté le « Plan Diversité » qui vise à sensibiliser à la représentation du plus grand nombre au cinéma et dans l’audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce vaste plan s’articule autour de plusieurs axes dont l’objectif est d’inclure dans la production audiovisuelle et cinématographique la société belge dans son ensemble. Alors que la question de la diversité occupe une place centrale dans les préoccupations citoyennes, la FW-B marque un grand coup et se réjouit de la mise en place de ce vaste plan.

DES PRÉOCCUPATIONS UNIVERSELLES ET CONTEMPORAINES

La question de la diversité dans le cinéma n’est pas neuve. La plupart des centres de cinéma européens ont d’ailleurs amorcé une réflexion profonde depuis plusieurs années, en mettant en place des mesures concrètes pour inciter les productions audiovisuelles et cinématographiques à être le reflet juste de la société. Qu’il s’agisse de questions de genre, d’orientation sexuelle, d’origine sociale ou culturelle, la diversité est abordée sous différents prismes, comme autant de portes d’entrée à ce sujet de préoccupations à la fois universelles et très contemporaines.



Aujourd'hui, les questions relatives à la diversité, l'inclusion ou la représentativité dépassent largement le champ de la Culture et des productions audiovisuelles et cinématographiques. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour la citoyenneté et la démocratie.

LE CINÉMA, MIROIR DU MONDE

Les productions audiovisuelles et cinématographiques sont le reflet d'une société. Elles permettent de mieux comprendre les enjeux d'une époque, les espoirs et les attentes de ses contemporains. Elles sont également le miroir de la représentation que les citoyennes et citoyens se font de leur société.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) place la question de la diversité au cœur de son action. Soucieux d'être inclusif et représentatif, il décide de prendre la problématique à bras le corps en analysant ses propres productions et créations audiovisuelles.

Un premier constat est rapidement posé : en Belgique francophone, la production et la création audiovisuelles ne reflètent pas suffisamment la diversité de sa population, que ce soit devant ou derrière la caméra. Les hommes blancs, d'origine aisée y sont sur-représentés. Par ailleurs, l'on remarque que les efforts d'inclusion se soldent souvent par des résultats maladroits, peu représentatifs de la réalité ou tenant du cliché.



Pour étayer ces constats, le CCA a entamé, il y a plusieurs années, une collaboration avec Sarah Sepulchre, Docteure en Sciences sociales et professeure à l'Université catholique de Louvain. Elle est membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les cultures et les arts en mouvement (Gircam). Ses activités de recherche portent principalement sur la culture médiatique et l'analyse des médias. Elle s'intéresse également aux questions de représentation et de genre.

LE PLAN DIVERSITÉ : ACTIONS CONCRÈTES

Le CCA a réuni différents acteurs du secteur audiovisuel et cinématographique (spécialistes des questions de diversité, représentants du secteur de la production, cinéastes, représentants académiques), issus ou non de groupes minorisés, afin de réfléchir à un plan déclinable en actions concrètes, sur le court et le long terme.

Fiche diversité dans les dossiers de demande d'aide à la Commission Cinéma

Dès 2022, les producteurs et productrices déposant un dossier de demande d'aide au développement et à la production doivent intégrer à leur dossier une fiche dans laquelle le ou la responsable est invité à réfléchir aux questions de diversité et d'inclusion dans son projet, à la fois devant et derrière la caméra

(équipe technique) ainsi qu'aux moyens qui permettraient de toucher un public plus représentatif de la société.

Cette fiche a pour unique objet d'amorcer une réflexion auprès des responsables de projet et les réponses apportées n'influencent pas la sélection et l'aide au financement du projet.

Coaching pour les lauréats d'aide à l'écriture

À partir de 2022, tous les bénéficiaires d'une aide à l'écriture auront l'opportunité de suivre, s'ils le souhaitent, d'une séance individuelle de sensibilisation aux questions de représentation, de diversité et d'inclusion. Ce coaching est destiné à accompagner les scénaristes, les réalisateurs, réalisatrices, les producteurs et productrices dans leur réflexion autour de la diversité afin de prendre conscience des améliorations éventuelles et des attentions particulières à porter à leur propre projet.

Monitoring de la diversité dans les films et séries belges

Depuis 2018, Sarah Sepulchre du Gircam (UCL) prépare, chaque année, pour le CCA un monitoring de la diversité dans la production audiovisuelle en FW-B. Il s'agit de faire un état des lieux objectivable de la situation sur base des films belges francophones sortis en salle l'année précédente. Les critères utilisés concernent la représentation des genres, des différentes origines sociales et culturelles et l'orientation sexuelle.

Cette action permet d'offrir un panorama sur la durée des représentations de la diversité dans la production audiovisuelle belge en FW-B et de leur évolution.

Cycle de conférences

Le CCA organise régulièrement des conférences qui, sous différents angles, abordent la question de la diversité et de l'inclusion dans le cinéma francophone belge. Animées par des experts des thématiques abordées, ces conférences sont réservées aux professionnels et professionnelles du secteur. L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser à la diversité toute la chaîne de production audiovisuelle, à chaque étape de création d'un film (écriture, réalisation, production).

Formation des scénaristes, réalisateurs et réalisatrices aux enjeux de la diversité

Le CCA, en collaboration avec la SACD (Société des Auteurs et Autrices de Spectacle vivant, Fiction Audiovisuelle, Radio et Web), souhaite mettre en place des ateliers récurrents à destination des cinéastes. Ces ateliers, qui abordent des thématiques liées à la question de la diversité, sont à envisager comme des lieux de réflexion et de travaux pratiques entre des spécialistes et les cinéastes, qui unissent leur expertise pour travailler à plus de diversité et d'inclusion dans le cinéma. Un premier atelier s'est tenu en décembre et d'autres devraient voir le jour dans le courant de l'année 2022.

Appel à projets destiné aux productions légères

Les productions légères sont des films réalisés dans des conditions de production modestes avec un budget très limité. Les porteurs et porteuses de ces projets ont souvent des parcours différents ou atypiques et cette aide est un réel tremplin pour leur permettre de se lancer dans le cinéma.

Formations à destination de publics précarisés ou de communautés minoritaires

Le CCA est également soucieux de créer du lien avec un public qui n'a pas accès aux formations cinématographiques classiques.

Une formation au jeu d'acteur a été proposée par des professionnels du secteur, – Frédéric Fonteyne, Anne Paulicevich et Nicolas Boucart – en partenariat avec le Centrum West (maison des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean) à des jeunes attirés par les métiers du cinéma. Cette formation pilote et entièrement gratuite a permis à des jeunes d'être confrontés au métier d'acteur. Les résultats sont concrets et encourageants. L'un des participants a été sélectionné pour un rôle dans le premier long métrage de Delphine Girard et deux autres souhaitent développer leur propre projet d'écriture. D'autres formations de ce genre devraient être organisées en 2022 et 2023.

LES ENJEUX DE DEMAIN, FAIRE DE LA DIVERSITÉ LA NORMALITÉ

Quelques mois à peine après sa mise en place, le CCA tire un bilan très positif du « Plan Diversité » et de ses actions concrètes. À tous les niveaux, on remarque qu'un mouvement s'est mis en marche. L'impulsion est lancée et la diversité entend bien prendre sa place et s'imposer dans le cinéma belge, sans pour autant empiéter sur la liberté de création des cinéastes.

Mais il faudra du temps pour faire bouger les lignes et faire adopter les nouveaux codes par l'ensemble des citoyennes et citoyens. Le Plan Diversité continuera à évoluer et de nouvelles initiatives verront le jour dans les prochains mois, sous l'impulsion du CCA mais également du secteur du cinéma et de l'audiovisuel lui-même.

Rosa Rochman

DOSSIER | 04

PERIOCLIC, UN OUTIL NUMÉRIQUE POUR ACCÉDER AUX PÉRIODIQUES

Le service de recherche en ligne de revues et de copies d'articles a pris son envol en 2021.

La pandémie aura au moins eu ceci de bénéfique : avoir boosté les services publics en ligne liés à la lecture. Qu'il s'agisse de Lirtuel (prêt en ligne de livres numériques), Librel (plateforme des libraires indépendants) ou Bibliothèques.be (portail des bibliothèques), tous ces salons virtuels ont vu leur nombre d'utilisateurs augmenter durant la pandémie. C'est aussi le cas de Perioclic, portail consacré aux articles de périodiques et aux revues.

PERIOCLIC, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une sorte de catalogue en ligne qui reprend les descriptions et les localisations d'articles de près de 2.000 titres de périodiques et d'articles venant de 444 revues. L'idée est simple : rendre ces articles accessibles pour n'importe qui, n'importe où. Plus besoin de

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES CULTURE.BE

Bibliothèques publiques

Allez, on (pério)clique !

PerioClic

Perioclic.be, en quelques clics, l'accès aux périodiques en bibliothèques publiques

Suivez-nous sur facebook



se rendre dans une bibliothèque et fouiller les catalogues sur place, tout est disponible via Perioclic.

« L'idée est de mettre à disposition des usagers, notamment des élèves des secondaires, des outils qui leur permettent d'aller plus loin que Google ou Wikipedia, dit Sylvie Vandamme de la Réserve centrale du réseau public de la lecture. C'est beaucoup plus fiable de faire des recherches via des articles qui sont quand même issus de revues réputées et sourcées que de prendre un article au hasard en haut de la page d'un moteur de recherche. » En prime, c'est gratuit. « Pas besoin d'être inscrit à une bibliothèque pour y avoir accès. »

ÉVOLUTION

Lancé en 2017, le service Perioclic a véritablement été opérationnel en 2019, le temps de se mettre en ordre au niveau des droits d'auteur : « Au départ, les bibliothèques avaient décrit des articles de revues et elles se sont dit : c'est très bien de décrire, mais il faut aussi qu'on se répartisse la conservation partagée des périodiques, qu'on les localise et qu'on les mette à disposition. » C'est dans ce cadre que Perioclic est apparu comme « une mutualisation des ressources des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles », dit Aurélie Puissant, du Service de la lecture publique.

Depuis 2019, il est possible de demander des copies numériques d'articles. 900 demandes ont été répertoriées en 2019 et plus de 2.000

l'ont été en 2020. Le nombre de demandes a encore augmenté en 2021, même si le nombre d'utilisateurs reste stable. Les demandes viennent de Belgique, bien sûr, mais aussi de France, des États-Unis ou des Pays-Bas.

Les articles répertoriés datent pour la plupart de 2009 et après. « *Il existe aussi des articles plus anciens, de revues régionales notamment* », reprend Aurélie Puissant. Quant aux secteurs couverts, ils sont nombreux : économie, sciences, culture, politique... « *La plupart des demandes ont un lien avec l'actualité ou un travail de recherches. Les utilisateurs de Perioclic sont surtout des étudiants ou des professeurs. Et puis, il y a des recherches très personnelles sur des thèmes bien spécifiques à un niveau très régional.* » Ainsi, en 2021, les revues dont les articles ont été le plus demandées étaient Pays de Namur, Sciences humaines, Trends Tendances et le Vif/l'Express.

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le fonctionnement de Perioclic ne se fait pas exactement en deux clics. À partir du moment où l'utilisateur a localisé un article qui l'intéresse, il doit en faire la demande par mail à la bibliothèque qui conserve le périodique via une capture d'écran du descriptif de l'article. La bibliothèque en question envoie ensuite la version PDF de l'article demandé sous un délai de quelques jours.

La Réserve centrale en soutien transversal des bibliothèques

Perioclic participe de la mutualisation des ressources des bibliothèques de la FW-B qui est au cœur des objectifs de la Réserve centrale. Celle-ci a deux missions principales : coordonner la conservation partagée des revues (Perioclic, donc) et recevoir les anciens livres des bibliothèques publiques. « *La Réserve centrale, c'est une institution transversale qui aide les bibliothèques publiques dans la gestion de leurs possessions, que ce soit des livres ou des périodiques* », dit Sylvie Vandamme.

La Réserve centrale permet en outre aux bibliothèques de dégager du temps pour renforcer le lien avec le public et de participer au développement d'une politique culturelle concertée avec les acteurs locaux. « *Le travail des bibliothèques a beaucoup changé*, dit Sylvie Vandamme. *Il ne s'agit plus simplement de prêter des livres, mais de proposer des rencontres avec le public, des événements, tout cela pour inciter à lire.* »

Concrètement, en 2020, l'axe « soutien et communication » devait davantage soutenir les bibliothèques dans l'élagage, le retrait et la conservation des livres mais la pandémie n'avait permis la tenue que d'une seule formation. Les formations n'ayant pu avoir lieu en 2020, ont été organisées en 2021 en présentiel aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Liège, Bruxelles, Namur, Marche-en-Famenne), 51 professionnels du livre y ont participé. La brochure sur l'élagage et le retrait, éditée fin 2020, a enfin pu être distribuée aux bibliothèques en 2021.

Et la Réserve centrale a continué à accentuer la valorisation de ses collections en utilisant les outils de médiation mis en place ces dernières années : qu'il s'agisse d'un compte Instagram (fin 2021, ce compte reprenait 384 publications et était suivi par 315 abonnés, soit 73 % d'abonnés supplémentaires par rapport à 2020) ; d'une page Facebook (619 abonnés contre 533 en 2020 et une belle audience de plus de 2000 personnes pour la vidéo présentant la mission « livres » de la Réserve centrale réalisée en collaboration avec PointCulture) ; ou de la newsletter qui met en avant les livres conservés à la Réserve centrale (61 inscrits).

En clair, pas de consultation en ligne, ni de recherche plein texte ou de formulaire unique pour faciliter la demande. Mais les choses sont amenées à se développer rapidement. Un formulaire unique arrive et, dès novembre 2021, Perioclic s'est doté d'une nouvelle version afin de rendre le catalogue accessible pour les personnes présentant un handicap visuel ou auditif.

PROMOTION

L'autre ambition est de mieux faire connaître Perioclic. « *La promotion reste un travail de tous les jours. On a commencé à promouvoir l'outil dans les différentes écoles secondaires. Pour ça on a des flyers, mais c'est un gros travail. On a fait pas mal de promo, mais ça doit continuer. On a déjà eu des étudiants qui sont revenus pour dire que « Oui, j'ai déjà utilisé », mais ce n'est pas assez* ».

Perioclic est accessible sur téléphone mobile et est amené à être mieux référencé sur les moteurs de recherche et bénéficier de tutoriels vidéo sur YouTube mis à jour régulièrement. Les réseaux sociaux sont toujours le meilleur outil de promotion. La communication virtuelle intensifiée en 2020 a continué et s'est professionnalisée en 2021 grâce à l'aide de la société de coaching « Les Branchées » qui a évalué les réseaux sociaux du service et ont donné à l'équipe des astuces pour les améliorer.

Fin décembre 2021, la page Facebook de Perioclic, créée en 2019, comptait 446 abonnés (contre 291 en 2020). Ce qui signifie que le nombre de ses abonnés a augmenté de 53 % en un an et ses publications touchent des centaines, voire des milliers d'utilisateurs. « *Ce sont les outils actuels* », dit Aurélie Puissant.

LE POUVOIR DU NUMÉRIQUE

Ainsi, Perioclic permet un accès plus aisé à des milliers d'articles de périodiques. La grande nouveauté étant qu'il n'est plus nécessaire de se déplacer pour obtenir un article. Et cela, seul le numérique le permet. De là à numériser tous les articles, il n'en est pas vraiment question. Déjà parce qu'il s'agit d'un travail conséquent, mais surtout parce que les droits d'auteur l'empêchent : « *On doit respecter certaines obligations vis-à-vis des éditeurs. On ne peut pas garder une copie d'article plus d'un an sur un serveur. Tout scan et envoi implique un paiement aux sociétés de gestion de droits d'auteur.* » Tout numériser n'aurait donc pas de sens.

Mais s'il est un outil précieux pour les usagers, Perioclic en est aussi un pour les bibliothèques. Le rôle du portail est double : d'un côté, il s'agit de mettre à disposition les périodiques présents en bibliothèques pour le public, et ce de façon gratuite. De l'autre, il s'agit de les valoriser dans un seul outil. Une mutualisation des ressources au cœur du travail de la Réserve centrale qui gère le site Perioclic.

Didier Zacharie

DOSSIER | 05

CENTENAIRE DE LA LOI SUR LES ASBL : HISTOIRE ET MUTATIONS

Le monde associatif occupe une place centrale au sein de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, en 2021, près de 80% des opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture étaient constitués en asbl. Ce statut a une histoire, aujourd'hui centenaire, puisque le 27 juin 2021 le monde associatif célébrait son siècle d'existence. Et il connaît aussi des changements, dont certains sont majeurs. Depuis 2019, par exemple, la réforme du Code des sociétés et des associations donne aux asbl la possibilité d'exercer des activités commerciales. Mais ces changements ne sont pas uniquement juridiques. Ainsi, certaines associations, y compris dans le champ culturel, sont devenues de véritables organisations professionnelles. Cet article est l'occasion de revenir sur l'histoire et les mutations du fait associatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.



La pratique d'une action non-marchande existe depuis l'antiquité. Tout au long des siècles, corporations, congrégations et confréries se sont réunies autour de causes communes. Sous l'égide de l'Église ou de l'État, ces associations se formaient au gré des bouleversements sociaux. La défense des intérêts de ces communautés, parfois opposées au pouvoir, pouvait imposer la tenue de réunions secrètes. Face à la répression et au risque d'une sévère punition, la clandestinité était de mise.

NAISSANCE D'UN STATUT

Le chemin fut long avant que l'expression de revendications puisse se faire en toute liberté. Aujourd'hui perçu comme une évidence, le droit de s'associer est le fruit chèrement acquis de luttes. Pendant très longtemps, les regroupements entre travailleurs et employeurs étaient bannis. Érigé en 1791, le délit de coalition interdisait les rassemblements d'ouvriers et de paysans. Il a fallu attendre l'année 1866 pour que cette loi soit abrogée. Après l'indépendance du Royaume en 1830, le droit de s'associer sera reconnu par la constitution de 1831. Son

usage étant limité aux sociétés industrielles et commerciales, ce principe s'apparente aux libertés des cultes, de l'enseignement et de la presse. Cependant, « la liberté d'association sans but lucratif » n'est pas qualifiée dans le droit constitutionnel. Concrètement, l'absence de tout cadre légal empêche l'existence d'un statut juridique officiel.

Au XIX^e siècle, la classe ouvrière s'indigne et dénonce avec force des conditions de travail épouvantables. Face à l'interdiction de faire grève et au déni de ces revendications, la colère gronde et le mouvement prolétaire prend de l'ampleur. La révélation des mauvais traitements et des salaires de misère va obliger le grand patronat à donner du lest. Pendant cette longue période de révoltes et de luttes pour un état démocratique, plusieurs lois vont se succéder avant l'aboutissement d'une véritable liberté d'association.

Alors que ce droit existe en France depuis 1901, la Belgique est à la traîne. Ainsi, le 24 mai 1921, le législateur décide d'abolir l'article 310 du code pénal, punissant toute participation à une grève. Aussi, la liberté syndicale et la liberté associative entrent en vigueur. Un mois plus tard, le 27 juin, l'association sans but lucratif est définie par l'interdiction de mener des opérations industrielles et commerciales. Dès ce moment, la reconnaissance du droit de s'associer, y compris sans but lucratif, est effective et s'inscrit pleinement dans la loi.





ASBL FACE AU GRAND CAPITAL

Directeur de recherche à l'Observatoire des Politiques Culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Roland de Bodt évoque la naissance de ce nouveau statut et son impact sur la sphère économique, juridique et sociale : « *La loi de 1921 n'est pas uniquement économique, au sens propre du terme. Avant tout, il s'agit du droit universel de s'associer pour défendre ses intérêts. Nous ne sommes pas dans une logique de commerce, c'est par exemple avoir le droit de créer une fédération. Dans ce cadre, tous les domaines sont concernés : la culture, le sport, la santé, la mutuelle, etc. L'objectif d'une asbl n'est pas de développer des activités économiques. Il y a deux mondes bien distincts, l'industrie et les associations à but non lucratif. Les asbl sont interdites d'activités commerciales et n'entrent pas dans la logique du marché. Le but d'une*

société économique est la rémunération du capital et de ses actionnaires, à l'inverse d'une association qui cherche, soit à rémunérer ses employés, soit à injecter de l'argent dans un projet (...) »²

Dans un article paru en avril 2021 et intitulé « Pour poursuivre et compléter la réforme du code des sociétés et des associations », Roland de Bodt rappelle les deux paradigmes qui ont structuré le droit de s'associer à partir de 1921 :

- **Le droit de s'associer sans but de lucre** pour des objets moraux ou culturels ou sociaux, en excluant la satisfaction d'un intérêt personnel (individuel) dans le chef des associés ;
- **Le droit de s'associer avec un but de lucre**, à la recherche d'un intérêt personnel (individuel) dans le chef des associés.

¹ Ces commentaires sont personnels et n'engagent ni l'Observatoire ni la Fédération Wallonie-Bruxelles.

MÉTAMORPHOSES ET ADOPTION D'UN CODE UNIQUE

Tout au long du XX^e siècle, le droit des sociétés est modifié à maintes reprises jusqu'à la loi du 7 mai 1999, qui établit le « Code des sociétés ». À l'inverse, la loi de juin 1921 sur les asbl et les établissements d'utilité publique va demeurer longtemps à peu près inchangée. Pourtant, le monde associatif est en évolution constante. Sur le terrain, les associations n'ont ni la même stature, ni les mêmes moyens d'action. Aussi et surtout, les responsabilités respectives des administrateurs et de l'assemblée générale restent floues.

En mai 2022, la loi de 1921 connaît un profond changement. Visant à définir les devoirs de chacune des deux parties susmentionnées, la réforme de 2002 apporte de nombreux ajustements. Particulièrement visés, les établissements d'utilité publique voient également leur statut être clarifié. Entre autres modifications, la distinction entre **fondation privée** et **fondation d'utilité publique** est clairement spécifiée.

Au fil du temps, l'idée de creuser la réforme de 2002 prend peu à peu forme. En 2014, les premières recherches sont mises en place et les débats s'enchaînent à la Chambre des représentants. En juin 2018, un projet de loi est déposé à la table des députés et dix mois plus tard, le 23 mars 2019, l'adoption d'un code unique est votée. Dès lors, le droit de s'associer est regroupé en un seul instrument juridique.



100 ans en lecture publique

Diane Sophie Couteau

Directrice a.i. de la Lecture publique,
Service général de l'Action territoriale

Un centenaire en lecture publique est loin d'être banal. Mais que fête-t-on exactement ? Les 100 ans de la naissance des bibliothèques ? Pas du tout, les bibliothèques existaient il y a bien plus longtemps que cela. Le 17 octobre 2021 voyait l'anniversaire de la loi du 17 octobre 1921 dont l'adoption était obtenue par Jules Destrée. Il s'agissait de la première participation de l'État dans les charges d'organisation des bibliothèques.

En 1921, le paysage de la lecture publique est loin d'être semblable à celui que l'on connaît aujourd'hui. Les bibliothèques étaient nombreuses en Belgique (à l'époque la Culture était encore une matière fédérale). On comptait 1.140 bibliothèques sur les 2.638 communes belges. Une bibliothèque ressemblait à ce que son pouvoir organisateur souhaitait y mettre, en faire pour un public qu'il avait choisi et ce, dans les conditions qui lui convenaient. La loi a permis de subventionner l'existant. Les bibliothèques communales et libres ont donc pu bénéficier d'une reconnaissance. Les bibliothèques en 1921 se sont vu imposer

un minimum de lecteurs, ainsi qu'un nombre minimum de livres dans leurs collections. Désormais, les bibliothèques publiques étaient ouvertes à tous.

Depuis 1921, la vie est loin d'avoir été un long fleuve tranquille en lecture publique. Deux décrets ont encore jalonné les reconnaissances des bibliothèques : l'un en 1978 et l'autre en 2009. Et il est clair qu'au fil des décrets et des mutations du secteur, les bibliothèques sont devenues un lieu où l'on ne se rend plus uniquement pour emprunter un livre. Si le prêt diminue, le nombre d'animations et de médiations est en constante augmentation. Les bibliothécaires sortent de leurs bureaux vont à la rencontre des usagers afin de favoriser les pratiques de lecture. Les bibliothécaires sont passés de la gestion des ressources à celle des projets. Ces projets s'articulent souvent autour d'une politique de sensibilisation qui tend à mettre en contact les livres et les populations dites « éloignées » de la lecture. En 2019, les bibliothèques ont touché plus de 850.000 personnes. Les bibliothécaires restent des spécialistes du livre, mais ils sont également des intermédiaires de qualité entre la littérature sous toutes ses formes et le développement des pratiques de lecture. Le métier de bibliothécaire s'est révélé au fil des années un initiateur de lecture, un guide sur le chemin du savoir des livres et des possibilités multiples que ce dernier procure : plaisir et connaissance.

Le 17 octobre 2021, les bibliothèques ont donc célébré 100 ans de reconnaissance publique. À cette occasion, plus de 200 activités ont été proposées en bibliothèque et la plupart d'entre elles ont ouvert exceptionnellement leurs portes au public. Surprenantes, inattendues, les bibliothèques ont marqué le coup pour leurs 100 ans : elles ont proposé une variété d'événements (expos, rencontres, lectures, film documentaire, heures du conte, cercles de lecture, spectacles, déjeuners littéraires, *escape game*, club manga...).

Afin de promouvoir l'événement, une campagne d'affichage a été organisée en Wallonie et à Bruxelles, une première pour le secteur. Les « 100 ANS » ont également fait l'objet de plusieurs posts et publications sur la page Facebook de bibliothèques.be : 11.000 personnes ont été touchées et la campagne a généré 2.619 interactions (j'aime, partage, etc.).

Véritable lieu d'accès démocratique au savoir, les bibliothèques ne sont plus des endroits où sont rangés, selon un ordre bien précis, des livres, des documents ou autres sources de documentation. Loin s'en faut ! Si cette image est encore tenace dans l'esprit de certains, il suffit aujourd'hui de se rendre dans l'une ou l'autre des 500 bibliothèques présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles pour changer d'opinion. Les bibliothèques ont évolué et continuent de le faire. La bibliothèque d'aujourd'hui s'est appropriée les technologies que l'on qualifiait encore récemment de « nouvelles », mais qui font désormais partie de notre quotidien et de celui des bibliothèques publiques.

AVIS PARTAGÉS

Face à la réforme, le secteur associatif exprime certaines inquiétudes. Par exemple, le **Collectif 21** qui regroupe une quarantaine d'associations et de fédérations d'associations telles que Bruxelles Laïque, Amnesty International ou La Maison du Livre. Pour ce groupe, la crainte de voir l'asbl se transformer en entreprise marchande est bien réelle.

Publiée en juin 2021 dans le journal Bruxelles en mouvement, l'analyse de Damien Delaunoy, chargé de mission à Inter-Environnement Bruxelles, est diffusée sur le site de Collectif 21 : « *En vigueur depuis 2019, le code des sociétés et des associations (CSA) est porteur de nombreuses menaces pour les asbl. En supprimant l'interdiction pour celles-ci de mener des activités lucratives (sans toutefois que leurs membres puissent en bénéficier), il inaugure une scission du non-marchand entre un secteur associatif non commercial et un secteur associatif commercial (...). S'il a également été élaboré au nom d'un « nettoyage » administratif du secteur, le CSA vise surtout à rendre le droit belge plus « attractif » (...). Concrètement, cette visée « d'attractivité » se traduit par la simplification (réduire le nombre de type d'entreprise de 15 à 4), la flexibilité (faciliter le passage d'une catégorie de société à une autre) et la mobilité (modifier le siège social plus facilement) (...)* ».

Minoritaire sur la question, Roland de Bodt salue cette réforme qu'il qualifie de révolutionnaire : « *Le fait qu'une asbl puisse aller sur le marché ne veut pas dire que nous sommes dans la logique*

du capital. Récupérer de l'argent pour payer des gens par exemple, cela ouvre des voies. Dans ce cas-ci, le code crée une distinction entre le marché et les logiques du capital. Ce qui serait encore mieux, c'est une entreprise sans but lucratif avec un statut d'association. Selon moi, une étape importante a été franchie et c'est quelque chose que je soutiens grandement. Dans le monde de la danse et du théâtre, le but n'est pas d'avoir un maximum de membres (...). Je pense que cette réforme a quelque chose de miraculeux. Pour une association qui a pour but d'aider des gens, débarquer sur le marché et prendre l'argent du grand capital est une bonne chose. Au lieu d'aller dans un supermarché, certaines personnes pourront se rendre dans d'autres types de lieux où l'on propose de l'alimentation. ».

L'UNION FAIT LA FORCE

En 2024, toutes les structures devront être conformes au Code des sociétés et des associations. Environ 100.000 asbl peuplent le territoire belge. Ce nombre important témoigne du dynamisme des associations au service de la collectivité. La réforme a le mérite de prendre la mesure du caractère hétérogène que recouvre aujourd'hui la notion de « fait associatif ». La réalité d'une association peut être très éloignée de l'image d'Epinal de quelques personnes réunies autour d'une cause caritative. Pour de nombreuses asbl, le fonctionnement quotidien est celui de travailleurs salariés – plusieurs dizaines parfois

– et de personnes assumant des fonctions de direction, elles-mêmes secondées par un service de ressources humaines. Pour le dire autrement, de nombreuses asbl ont opéré un passage depuis des logiques institutionnelles de définition de l'association et de son objet social vers des logiques de management, centrées sur les équipes, le résultat et la survie de la structure.

De même, que dire du verrou sacré du « sans but lucratif » ? Dans le champ culturel, il n'est pas rare que les notions de « sans » ou « avec » but de lucre soient, dans les faits, très perméables. Depuis le 27 juin 1921, le temps a sculpté de nouvelles formes de pratiques, plus hybrides où le marchand et le non marchand peuvent se mêler. Certes, l'articulation, la validation de ces formes hybrides reste encore marginale et souvent mal perçue, tant dans les secteurs de l'associatif et de la Culture que dans ceux de l'Administration. Mais jusqu'à quand ?

En tant qu'Administration publique, et dans nos rapports au monde associatif, il nous reste sans doute à prendre la mesure de ces glissements. Tout en gardant en ligne de mire l'objectif qui devrait nous être commun : garantir l'accès aux droits de nos populations, que ces droits soient économiques, sociaux ou culturels.

Thandiwe Cattier

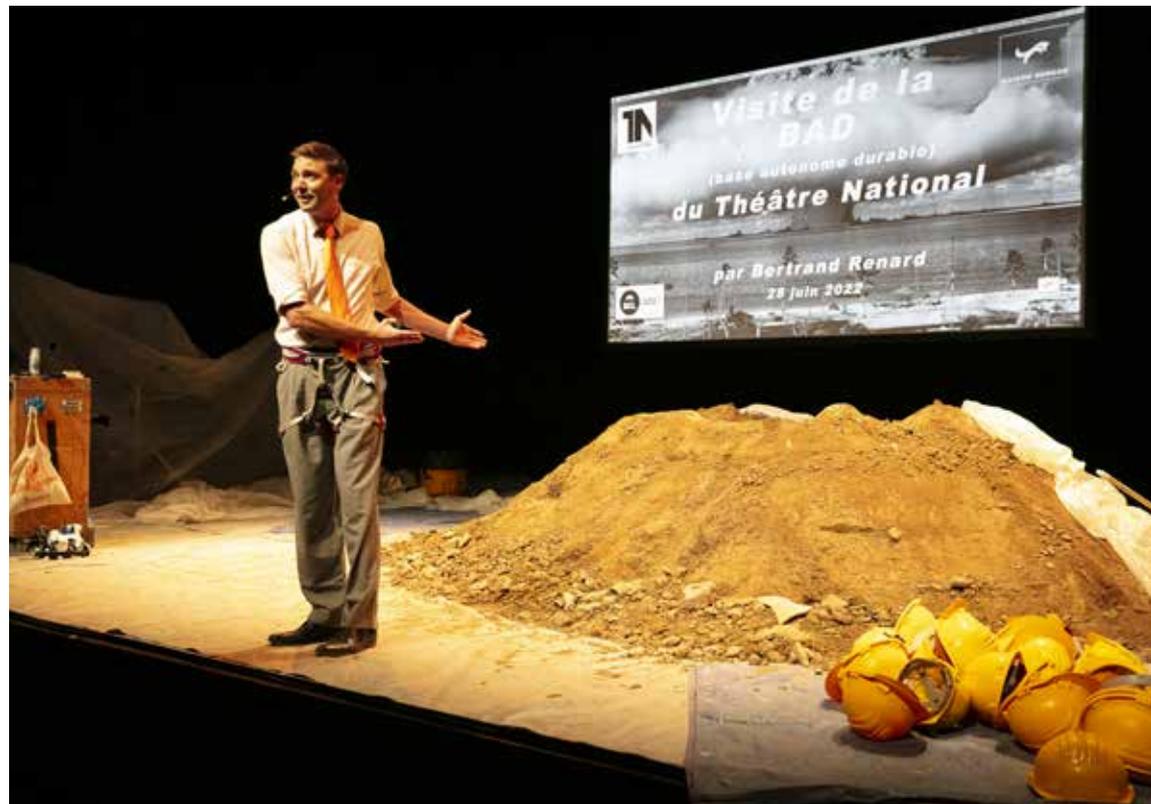
DOSSIER | 06

NOUVELLE GOUVERNANCE CULTURELLE, ANNÉE 1

2021 a été la première année complète de fonctionnement des organes consultatifs institués par le décret de 2019 relatif à la Nouvelle gouvernance culturelle. L'occasion de dresser un point de la situation.

Le décret Nouvelle gouvernance culturelle a institué une politique culturelle organisée autour de sept grands secteurs de la Culture² représentés chacun par une chambre de concertation sectorielle – chargée de la concertation de la politique culturelle sectorielle – et d'une commission d'avis chargée de statuer sur les dossiers individuels de demande de subventions. Ce système est chapeauté par le Conseil supérieur de la Culture, organe en charge des fonctions transversales de concertation et de recommandation en matière de politiques culturelles.

L'application du texte a permis de renforcer la pratique du décloisonnement des politiques culturelles, qu'il s'agisse des lectures politiques de la Culture comme de l'analyse administrative des dossiers des opérateurs. Ainsi, au cours de



² Ces secteurs étant l'Action culturelle et territoriale ; les Arts vivants ; les Arts plastiques ; le Cinéma, les Écritures et le livre ; les Musiques et les Patrimoines culturels.

l'année 2021, plusieurs milliers de demandes de subventions émanant d'opérateurs culturels ont été examinées par les Commissions, dans le cadre de leurs débats, et ont fait l'objet d'un avis. De même, au niveau des Chambres de concertation et du Conseil supérieur de la Culture, la mise en œuvre du décret a permis une plus grande transversalité aux différents enjeux sectoriels³.

En contrepoint, la mise en œuvre du décret a demandé un lourd investissement en ressources humaines. Celui de près de 800 experts mobilisés, tant au niveau des commissions sectorielles que du Conseil supérieur de la Culture, ainsi que celui des représentants politiques et de représentants des fédérations dans les Chambres sectorielles. Il a également demandé une implication très forte de l'Administration comme support au cœur même du système.

Le système institué par le décret Nouvelle gouvernance culturelle demande certes à être amélioré et une première réforme du décret est en cours.

Par exemple, à ce jour, seule une minorité d'instances présente la totalité des effectifs prévus par le décret. De nombreux postes, principalement de suppléants, demeurent vacants au sein du Conseil des Langues, du Conseil d'Héraldique & de Vexillologie, de la Commission de l'Action culturelle territoriale, de

celles des Écritures & du Livre et des Patrimoines culturels ou encore de la Chambre de Recours. Pourtant, l'année 2021 aura connu plusieurs appels à candidature visant à compléter les cadres des organes consultatifs ainsi que l'octroi par le Gouvernement des dérogations requises par le décret du 03/04/2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs⁴.

Cette problématique – dont les causes sont multiples (charge de travail demandée aux membres, hyperspécialisation des profils d'experts recherchés) – est par ailleurs compliquée par un système d'effectifs et de suppléants dont le fonctionnement reste à améliorer. Et ces questions n'ont rien d'anecdotique puisqu'elles déterminent la possibilité d'atteindre les quorums qui garantissent eux-mêmes la conformité légale des décisions et des avis des différents organes.

Par contre, le nouveau fonctionnement des instances a permis d'harmoniser le paiement des indemnités de présence dues aux membres des différents organes qui, jusque-là, était éclaté entre les différents services de l'Administration. Désormais, c'est la Direction de Coordination et d'Appui qui assume seule la tâche d'établir et d'envoyer aux membres les décomptes des indemnités leur étant dues pour les quadri- ou semestres.

Rappelons aussi que l'année 2021 aura permis une clarification et une autorisation dans le statut ONEM de membres experts en situation de chômage. Une avancée significative qui n'a malheureusement pas connu le même sort au niveau de l'INASTI même si, de manière informelle, l'Institut nous indique que, moyennant certaines conditions, les membres de nos instances ne seront pas considérés comme des assujettis au statut social des travailleurs indépendants. Malheureusement, il n'a pas été possible de clarifier cette annonce, l'INASTI a déclaré qu'elle évaluerait chaque dossier de manière individuelle !

En 2023, un audit interne sera mis en œuvre sur l'application du décret. Et, par ailleurs, le meilleur recul offert par une réelle période post-Covid autorisera un regard avisé sur les différents impacts du décret et, peut-être, ses premières améliorations en cas d'approbation du projet de réforme.

Bertrand Dehont,
Attaché à la Direction de Coordination
et d'Appui de l'AGC

³ Le rapport annuel du Conseil supérieur de la Culture reprend le détail des demandes examinées par les Commission d'avis et des avis formulés par les Chambres de concertation. Le rapport est accessible ici : https://www.culture.be/index.php?id=conseil_superieur_de_la_culture

⁴ Plus précisément, ces dispositions visaient les organes consultatifs dans lesquels il n'avait pas été possible d'atteindre la parité entre membres masculins et féminins à l'issue des deux premiers appels (Commissions de l'Action culturelle territoriale, des Arts plastiques, des Écritures & du Livre et des Patrimoines culturels).

BILAN 2021 DU TAX SHELTER EN ARTS DE LA SCÈNE

Depuis maintenant quatre ans, le régime du Tax Shelter, permettant à des sociétés privées d'investir dans la création artistique en contrepartie de déductions fiscales sur leurs impôts, soutient les Arts de la Scène. Un premier état des lieux avait été réalisé par Focus Culture en 2018. Il était temps de porter à nouveau notre regard sur ce « jeune » dispositif.

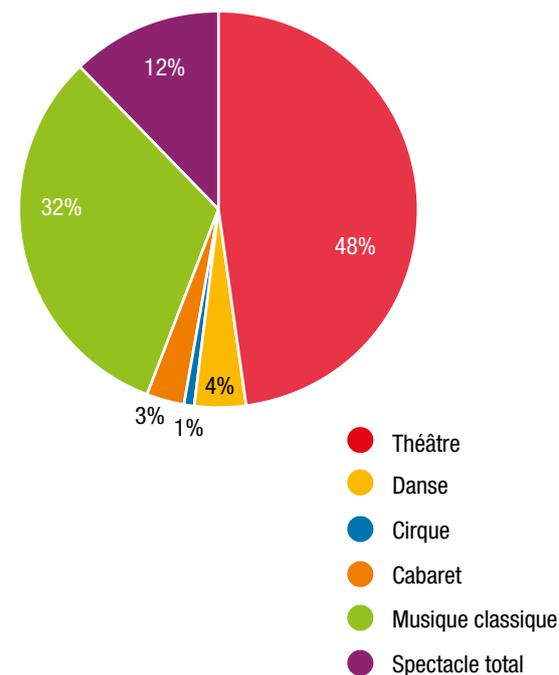
LES DEMANDES D'AGRÈMENT

En 2021, 155 demandes d'agrément ont été introduites à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi celles-ci, 152 ont été acceptées et 3 ont été annulées par les opérateurs. Cela représente une augmentation de 19% du nombre de projets agréés depuis l'ouverture du Tax Shelter aux Arts de la Scène en 2017.

Si le Théâtre se maintient à 73 projets, nous constatons une augmentation du nombre de créations agréées dans les autres domaines. Est-ce l'effet, pour cause de Covid 19, des reports de projets prévus en 2020 sur les saisons 2021 et 2022 ? Les prochains exercices nous permettront de vérifier si cette progression se confirme ou s'il s'agit d'une conséquence de la pandémie.

Projets agréés							
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
2017	72	8	3	6	29	10	128
2018	112	9	2	10	41	16	190
2019	95	2	0	11	36	11	155
2020	73	1	0	3	20	15	112
2021	73	5	1	6	48	19	152

Répartition des projets agréés par domaine en 2021



La répartition des projets agréés par domaine (au sens de la loi Tax Shelter) reste constante d'année en année : le Théâtre reste le domaine qui fait le plus appel au Tax Shelter, suivi par celui de la Musique classique. Les compagnies de cirque ont, quant à elles, du mal à entrer de manière autonome dans le dispositif. Peu de compagnies sollicitent l'aide des coopératives de production⁵.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

Il faut tout d'abord distinguer les « fonds espérés », qui sont les montants désirés par les opérateurs et notifiés dans leurs demandes d'agrément auprès de la FW-B, et les « fonds levés » qui sont les montants finalement convenus via une convention cadre entre l'investisseur et le producteur/la société de production.

Les fonds levés pour des projets agréés en 2021 s'élèvent à 11.312.300 euros. Cela représente une augmentation de 94,8 % par rapport aux fonds levés pour les projets agréés en 2020. Il est à noter que la totalité des fonds levés en 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 14.288.300 euros mais 2.937.000 euros de ce montant concernent des projets agréés en 2019 et 2020.

⁵ L'étude sur la « Structuration de la filière des Arts vivants en Espace public – Arts forains, du cirque et de la rue – État des lieux socio-économique et recherche-action pour le développement de la filière » publiée par Aires Libres, le SEGEFA-ULiège et la Chaufferie-Acte 1 en mars 2022 pointe également les difficultés que rencontrent les opérateurs de ces filières à mobiliser du Tax Shelter.

En ce qui concerne les fonds espérés, le montant général a augmenté de 35% depuis 2017.

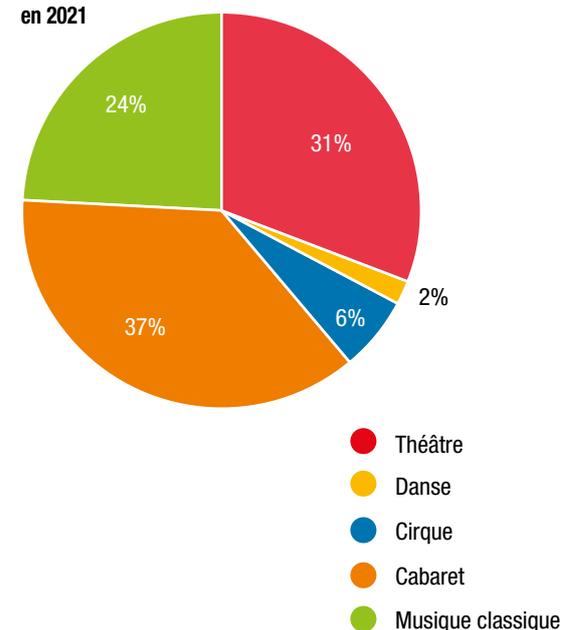
Montant des fonds espérés (par année d'agrément)							
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
2017	4.445.450 €	798.000 €	209.000 €	474.000 €	1.426.745 €	1.608.000 €	8.961.195 €
2018	4.681.819 €	463.500 €	121.000 €	492.126 €	2.012.000 €	2.362.506 €	10.132.951 €
2019	5.556.946 €	466.642 €	0 €	969.431 €	1.638.362 €	1.991.094 €	10.622.475 €
2020	3.802.063 €	201.453 €	0 €	231.327 €	810.949 €	2.800.241 €	7.846.033 €
2021	3.743.801 €	648.097 €	25.000 €	278.587 €	4.457.268 €	2.904.000 €	12.056.753 €
Total depuis 2017	22.230.079 €	2.577.692 €	355.000 €	2.445.471 €	10.345.324 €	11.665.841 €	49.619.407 €

C'est la première année, depuis l'ouverture du Tax Shelter aux Arts de la Scène, que le domaine de la Musique classique supplante le Théâtre en termes de fonds espérés avec, en moyenne, des montants demandés plus conséquents.

Cette augmentation reflète l'entrée de l'Opéra Royal de Wallonie dans le dispositif. Les opéras, au même titre que les spectacles totaux, sont des formes artistiques dont les charges de production (technique, scénographique et salariale) sont généralement bien plus importantes que d'autres créations scéniques.

Le Spectacle total est le troisième domaine qui fait le plus appel aux fonds du Tax shelter avec une moyenne de 152.842€ demandés par projet. C'est aussi le domaine qui, avec le Cabaret, bénéficie des investissements les plus élevés (129.619€ en moyenne par projet).

Répartition des fonds espérés en Tax Shelter par domaine en 2021



LES OPÉRATEURS ET LEURS PROJETS

Pour qu'un opérateur puisse déposer une demande d'agrément Tax Shelter pour une œuvre scénique, celui-ci doit, au préalable, être agréé en qualité de « société de production éligible » par le SPF Finances. Une des obligations pour obtenir cet agrément est d'être assujetti à l'impôt des sociétés. C'est la raison pour laquelle un grand nombre d'asbl confient leur production à des coopératives.

Si, jusqu'à présent, la majorité des demandes d'agrément étaient portées par des coopératives de production (La Coop asbl ou DC&J Création scrl) plutôt que directement par les initiateurs des créations, cette tendance tend à s'équilibrer. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de projets agréés dans les domaines

de la Musique classique, du Cabaret et du Spectacle total dont les structures (l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège asbl, Artes Mundi sprl, Les Nocturnales asbl,...) assument la production des créations.

Les demandes d'opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont augmenté de 32% par rapport à 2020 ; cette augmentation se reflète aussi dans les fonds qu'ils sollicitent (+82%).

- 124 projets sont produits ou coproduits par au moins un opérateur soutenu par la FW-B. Cela représente 82 % des projets agréés pour 73 % des fonds espérés ;
- 28 projets sont portés par des producteurs et coproducteurs ne bénéficiant d'aucun soutien de la FW-B. Cela représente 18 % des projets agréés pour 27 % des fonds levés.

Nous retrouvons ici la situation des années précédant la crise du Covid 19 avec une grande majorité de demandes portées par des opérateurs soutenus par la FW-B. Les producteurs indépendants ont tendance à faire appel au Tax Shelter pour des sommes plus importantes que les opérateurs soutenus dans le cadre de nos politiques culturelles. Ils produisent généralement des « Spectacles totaux » qui, nous le constatons depuis 2017, présentent des budgets de production plus élevés pour leurs créations et font moins appel au soutien de coproducteurs.

Concernant les projets eux-mêmes, les fonds Tax Shelter représentent, en 2021, 24% des charges prévisionnelles totales des créations, contre 25% en 2020 et 28% en 2019. Nous observons aussi une baisse générale des montants prévisionnels de production des œuvres par rapport aux années « hors Covid », à part pour le domaine du Théâtre dont la moyenne des coûts de production continue d'augmenter.

Moyenne des coups de production (par année d'agrément)

	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Moyenne générale	Evolution
2017	236.267 €	493.917 €	417.685 €	322.720 €	207.733 €	1.082.073 €	324.493 €	
2018	203.461 €	268.660 €	222.318 €	262.419 €	203.220 €	597.554 €	241.512 €	-26%
2019	218.794 €	1.758.561 €	0 €	341.963 €	150.691 €	747.791 €	266.019 €	+10%
2020	220.658 €	805.810 €	0 €	421.447 €	212.818 €	885.183 €	318.860 €	+20%
2021	231.590 €	1.490.074 €	109.376 €	222.099 €	338.325 €	691.576 €	363.013 €	+14%

LES AUTRES ENTITÉS ET L'AUDIOVISUEL

En Audiovisuel, nous observons une augmentation du nombre de projets agréés par an, tant en FW-B (332) qu'en Flandre (179). Le montant des fonds levés atteint presque le niveau de 2019 en Communauté française (88.030.828 €) alors que celui-ci est en baisse du côté de la Communauté flamande (54.632.321 €).

Nous pouvons souligner le renforcement du financement Tax Shelter pour les Arts de la Scène d'année en année, ce qui reflète une attraction grandissante des investisseurs pour ces domaines.

Montant des fonds levés par entités - Audiovisuel et Arts de la Scène					
		FW-B	Vlaamse Overheid	Belspo	Général
2017	Audiovisuel	94.818.254 €	64.528.500 €	0 €	159.346.754 €
	Arts de la Scène	8.987.295 €	27.767.081 €	0 €	36.754.376 €
2018	Audiovisuel	76.849.192 €	66.094.202 €	0 €	142.943.394 €
	Arts de la Scène	10.499.688 €	27.930.546 €	3.139.000 €	41.569.235 €
2019	Audiovisuel	88.643.944 €	58.338.404 €	0 €	146.982.348 €
	Arts de la Scène	11.100.186 €	33.854.428 €	3.456.000 €	48.410.614 €
2020	Audiovisuel	79.059.849 €	55.383.503 €	0 €	134.443.352 €
	Arts de la Scène	6.959.425 €	19.671.914 €	2.055.000 €	28.686.339 €
2021	Audiovisuel	88.030.828 €	54.632.321 €	0 €	142.663.149 €
	Arts de la Scène	14.249.300 €	20.907.220 €	2.875.000 €	38.031.520 €
Total depuis 2017		479.197.961 €	429.108.118 €	11.525.000 €	919.831.079 €

L'importante disparité que nous observons entre la Communauté française et la Communauté flamande, concernant les fonds levés en Arts de la Scène, s'explique par le fait qu'un nombre important de levées de fonds pour des projets de 2020 en FW-B a été repoussé en 2021. En effet, à peine 5.806.643€ avaient été levés en 2020 sur les 7.844.033€ attendus par les opérateurs.

PERSPECTIVES

Au final, 124 projets portés par des opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pu profiter d'un apport Tax Shelter ce qui est loin d'être négligeable pour le secteur de la création artistique.

L'année 2021 a encore été marquée par la crise du Covid 19. Cependant, les décisions gouvernementales ayant permis de maintenir les lieux culturels ouverts sous conditions strictes ont tout de même engendré une baisse des annulations et des reports par rapport à l'année 2020. Les artistes ont pu travailler, répéter et créer leurs spectacles tout en se projetant dans une programmation pour la saison 2021-2022.

Parmi les changements observés en 2021, il est difficile de distinguer ceux amenés à se pérenniser dans le futur et ceux qui sont uniquement consécutifs à la crise du Covid 19. Ces évolutions seront à analyser dans les années à venir afin d'avoir une vision globale de l'impact de la crise sanitaire sur le Tax Shelter mais aussi sur les différents domaines des Arts de la Scène. Il est néanmoins évident que, sans se substituer aux interventions publiques, ce dispositif permet de soulager la pression des productions et contribue à la création de spectacles diversifiés.

Nathalie Berthet,
Attachée et gestionnaire
des dossiers Tax Shelter
en Arts de la Scène

RÉSIDENCES D'ARTISTES : DES AUTEURS VENUS D'AILLEURS

En novembre 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Québec ont renouvelé leur accord d'ententes et d'échanges transatlantiques d'artistes dans les domaines de la littérature générale, littérature jeunesse et bande dessinée.

PARTAGES TRANSATLANTIQUES

Cette collaboration culturelle entre la FW-B et le Québec a démarré en 2005, s'est accélérée en 2014 et a été renouvelée deux fois : en 2017 et, tout récemment, en novembre 2021 pour quatre ans. L'idée est d'inviter chaque année deux artistes québécois en Belgique francophone pour une résidence de deux mois. De son côté, le Québec accueille des artistes de la FW-B dans les domaines de la littérature générale, jeunesse ou bande dessinée.

« C'est un accord très formalisé avec trois parties : WBI, le Conseil des Arts et lettres du Québec et la FW-B, dit Bruno Merckx, responsable du Service littérature jeunesse et bande dessinée. Il est positif que la littérature jeunesse et la BD aient été intégrées à l'accord

en 2014 parce que c'est un de nos points forts. Je vois bien la valeur ajoutée pour ces artistes québécois de venir faire une résidence en Belgique, de réseauter, de voir des gens qui, plus que là-bas, sont inscrits dans un réseau professionnel très dense, incluant des maisons d'édition variées, un tissu associatif riche, plusieurs établissements d'enseignement spécialisés en BD et en illustration et tout un patrimoine à découvrir. Au niveau de la BD, c'est encore ici que ça se passe, en fait. »

Ces résidences de deux mois sont soumises à candidature et une bourse de 3.500 euros est octroyée au lauréat. L'idée de départ est d'offrir à l'artiste un lieu pour créer au calme pour un moment de création réservé. « C'est le cœur de la démarche, dit Bruno Merckx. Mais on essaie aussi de mettre les gens du milieu en relations. Pendant longtemps, on envoyait des



auteurs de chez nous, mais c'est bien aussi d'en recevoir. Ça donne du poids à ce qui se fait sur notre territoire. » Les enjeux de ces résidences sont de plusieurs natures : artistiques (la mise à disposition d'un espace et de temps de création), professionnels (mise en relations, réseautage) mais aussi d'ordre psychologique : « Indirectement, je pense que ça permet aux artistes de chez nous de penser plus grand, de se dire que ce n'est pas impossible de se faire connaître et apprécier au-delà des frontières de la FW-B ou des territoires limitrophes », dit Bruno Merckx.

Un quatrième enjeu est en cours de construction, celui d'impliquer plus les opérateurs territoriaux dans l'accueil des résidents. « *Au niveau littérature générale, cet opérateur existe, c'est La Maison des littératures Passa Porta. Pour la littérature jeunesse et la BD, le Ministère est en première ligne. L'objectif à moyen terme, est de pousser à une amplification des résidences portées par des opérateurs que l'on soutient. Quelques-uns ont déjà mis la main à la pâte et cette dimension est intégrée dans leur convention de subsides. C'est le cas des Ateliers du texte et de l'image à Liège, de l'Espace de littératures illustrées à Ixelles ou du Wolf à Bruxelles qui programment des résidences de courte durée. L'idée est que des opérateurs conventionnés s'impliquent encore davantage dans l'accueil des artistes et renforcent leur place dans le paysage de la littérature graphique.* »

EXPÉRIENCE DE MIGRATION

Ces dernières années ont vu plusieurs croisements d'expériences dans le cadre d'initiatives menées au sein des services culturels du Ministère. Plusieurs artistes, arrivés en Belgique pour un séjour de durée limitée, ont eu l'opportunité d'y développer leur pratique artistique et ont fini par s'installer. Leur expérience de la migration est devenue constitutive de leur personnalité et de leur production, ils peuvent la partager, notamment lors de rencontres littéraires en milieu scolaire.

D'un point de vue pédagogique, ce qui ressort des rencontres entre un « auteur venu d'ailleurs » et des publics déracinés, comme les primo-arrivants que l'on retrouve dans les classes DASPA⁶, semble très bénéfique pour ces derniers. En effet, ces nouveaux apprenants en marche vers une langue nouvelle et étrangère ont, par le biais de ces partages d'expérience, la possibilité d'entendre des récits qui leur permettent de s'identifier grâce à l'un ou l'autre élément proche ou plus éloigné d'une réalité qu'ils connaissent. Parler de la difficulté d'apprendre une langue, des obstacles qui peuvent se trouver sur le chemin de son appropriation, est souvent pénibles.

Échanger lors d'ateliers-rencontres relatifs à un travail graphique ou d'illustration permet de contourner la complexité de s'exprimer dans une langue étrangère. Cette capacité d'échange est facilitée par ailleurs par la bienveillance de la personne adulte qui fait part des émotions et sentiments vécus lors d'une telle expérience de vie.

Le cas de l'autrice et illustratrice Elisa Sartori est un exemple précis de telles rencontres : elle a été récompensée en 2021 par le prix de la 1^{er} œuvre en littérature de jeunesse pour un livre au titre évocateur, « Je connais peu de mots » (Cotcotcot éditions, 2021). Il s'agit d'un leporello (livre-accordéon) illustré qui montre, avec sensibilité, la difficulté de maîtriser une autre langue, mais aussi l'esprit positif qui anime l'autrice dans son

effort. Une exposition a été consacrée à cette œuvre et porte le titre, « *J'ai déjà réussi à te dire tout ça* ». Elle a été le support de rencontres scolaires portées dans le cadre de l'opération « La langue française en fête ». Les médiations autour de cette exposition ont mis en évidence qu'une langue ne se limitait pas à l'acquisition d'une grammaire mais représentait vraiment bien plus : la découverte d'un nouvel univers culturel. Grâce au carnet du visiteur qui accompagne cette exposition, diverses situations plus ou moins complexes, qui sont le lot de tout apprenant, ont été mises en lumière : maîtriser les sons de la langue, comprendre des expressions inconnues, éviter de s'y perdre... Cette exposition est itinérante, pour une durée de trois ans. Elisa Sartori en accompagne volontiers la médiation.

Lien : <https://objectifplumes.be/doc/je-connais-peu-de-mots/#.Yv-cwWgzZdg>

Didier Zacharie

**Stéphanie Matthys et Stéphanie Debroux,
Détachées pédagogiques à la Direction
de la langue française – Service général
des Lettres et du Livre**

⁶ Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés

« LES RETOMBÉES SONT EXTRAORDINAIRES »

À l'automne 2021, l'illustrateur et auteur de livres de jeunesse Diego Herrera, dit Yayo, a été accueilli à Bruxelles pendant deux mois. De son propre aveu, cette expérience a eu des retombées « très concrètes ».



Qu'est-ce qui vous a poussé à poser votre candidature pour une résidence en Belgique ?

C'est un des lieux sacrés de l'image, de l'histoire de la bande dessinée et aussi de la littérature jeunesse. Le bagage culturel et historique de la Belgique est très riche. Je l'avais déjà constaté en lisant Tintin et les classiques de la bande dessinée quand j'étais plus jeune, mais aussi quand je me suis mis à écrire des albums jeunesse. J'avais déjà fait quelques courts voyages en Belgique, mais la résidence était l'occasion d'être en immersion dans le pays de la bande dessinée et de la littérature jeunesse et de pouvoir développer le projet sur lequel je travaillais : « S.O.S. Eau », un album qui avait pour thème principal l'eau et qui a été enrichi par mon séjour en Belgique.

Quelles étaient vos attentes avant de venir ?

C'était de pouvoir consacrer du temps à mon projet, mais aussi d'approfondir ma connaissance des auteurs et des créations belges et de pouvoir étudier dans certains lieux clés, comme le Centre Belge de la Bande Dessinée à Bruxelles ou le Centre de littérature jeunesse de Bruxelles. Une fois sur place, j'y ai trouvé beaucoup de documentation, je suis allé voir des expositions, j'ai rencontré beaucoup de gens, des auteurs et des dessinateurs... Tout cela a enrichi mon scénario, mon histoire et mon esthétique. Cette résidence a comblé mes attentes au-delà de ce que j'espérais. Tous les jours, je découvrais quelque chose.

Vos personnes de contact vous ont-elles facilité ces rencontres ?

Oui, les responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'ont beaucoup aidé. Bruno Merckx, qui gère ces projets, connaissait mes intérêts et il m'a mis en contact avec des artistes de mon milieu. Louise Decouttere, stagiaire au Ministère, Véronique Marchal qui est responsable de la bibliothèque ONE, se sont démenées pour me faciliter la tâche. Je les remercie grandement. Cela m'a permis d'aller dans les endroits qui pouvaient m'intéresser, de rencontrer des gens formidables, et de participer moi-même à des événements. C'était quelque chose de très enrichissant.

L'idée n'était donc pas seulement de s'isoler pour créer, mais aussi de rencontrer des gens et de visiter le pays ?

Oui. Évidemment, ça dépend de chaque profil. Pour ma part, je voulais trouver un équilibre entre ma création personnelle et les rencontres, les visites, les découvertes. Mon temps était divisé de manière claire : le matin, je me levais tôt pour travailler et l'après-midi, je sortais. Les explorations que j'ai faites ont nourri considérablement mon projet. Par exemple, il y avait à l'époque à Bruxelles une exposition consacrée à l'eau (« Oh ! Ça ne coule pas de source » à la Fonderie - ndlr). C'était parfait car en plein dans la thématique de mon projet. Ça m'a énormément aidé de connaître l'histoire de l'eau potable à Bruxelles. Il y avait aussi une exposition sur le thème des égouts. J'avais mon Museum Pass, j'en ai beaucoup profité. L'offre culturelle est gigantesque en Belgique et cela m'a permis une approche plus libre pour mon projet. J'ai rempli

quatre ou cinq carnets de dessins et de notes pendant ma résidence avec plus de 350 croquis, je dessinais partout, en tous lieux. Donc, chaque auteur est différent, mais dans mon cas, je trouvais qu'il était important de faire immersion en Belgique et de profiter de la richesse des lieux. J'y ai aussi vu un visage de que je ne soupçonnais pas, le côté multiculturel. Ce sentiment de vivre ensemble même si on vient de cultures différentes, je l'ai ressenti fortement à Bruxelles.

C'est quelque chose qui est présent dans votre travail ?

C'est au cœur de mon travail. Moi-même je suis un échantillon de ce multiculturalisme, je suis né en Colombie, mais je vis à Montréal depuis trente ans. Je me sens un peu de partout avec tous les défis que ça comporte. On a tous un bagage culturel et quelque chose à apporter pour bâtir un monde meilleur. Ce côté tour de Babel est très présent à Bruxelles. Toutes ces personnes qui ont des bagages culturels différents, mais qui vivent ensemble, qui construisent un monde meilleur. C'est ce que j'essaie de faire avec mes dessins. Je veux faire en sorte qu'on s'entende mieux et j'essaie de le faire avec les outils qui sont les miens : la couleur, notamment. En ce moment, on a besoin de couleurs.

Sortir de son environnement et de sa zone de confort favorise-t-il la création ?

Oui, ça me stimule énormément. J'allais voir des expos, des lieux qui avaient un rapport direct et indirect avec mon projet. Au bout du compte, ça a enrichi ma démarche créative et l'ensemble du projet. Le sujet lui-même a évolué durant cette résidence. Je me suis rendu compte que l'eau ne se rapportait pas seulement à l'écologie, mais aussi à notre rapport à la nature, aux animaux, à l'amitié, à la solitude... Si j'ai un conseil à donner, c'est d'aller explorer, parce que ça vient vous enrichir de façon surprenante.

Au-delà de l'apport à la création artistique, la résidence a-t-elle eu d'autres retombées ?

Oui. Une retombée très concrète est d'avoir reçu une invitation du Festival de la BD à Lyon. Je ne comprenais pas d'où cela pouvait venir et j'ai appris que c'est parce qu'Isabelle Debekker du Centre Belge de

la Bande Dessinée avait parlé de moi au directeur du Festival de Lyon. Le Festival de l'eau, également à Lyon, m'a lui aussi invité. Et puis, lors de ma résidence, on a organisé une exposition de mes dessins à Molenbeek. C'est une retombée importante parce qu'elle m'a permis de donner quelque chose à la fin de mon séjour. Et ce n'est pas fini, l'an prochain, j'aurai une exposition à l'European Cartoon Center à Bruxelles. Ce sont des retombées très concrètes.

Donc, en plus de l'apport artistique, il y a un apport professionnel ?

Oui, ces résidences facilitent les rencontres professionnelles. D'une part avec d'autres artistes, mais aussi avec des organismes du milieu : éditeurs, événements,...

Vous n'avez que du positif à retenir de cette résidence ?

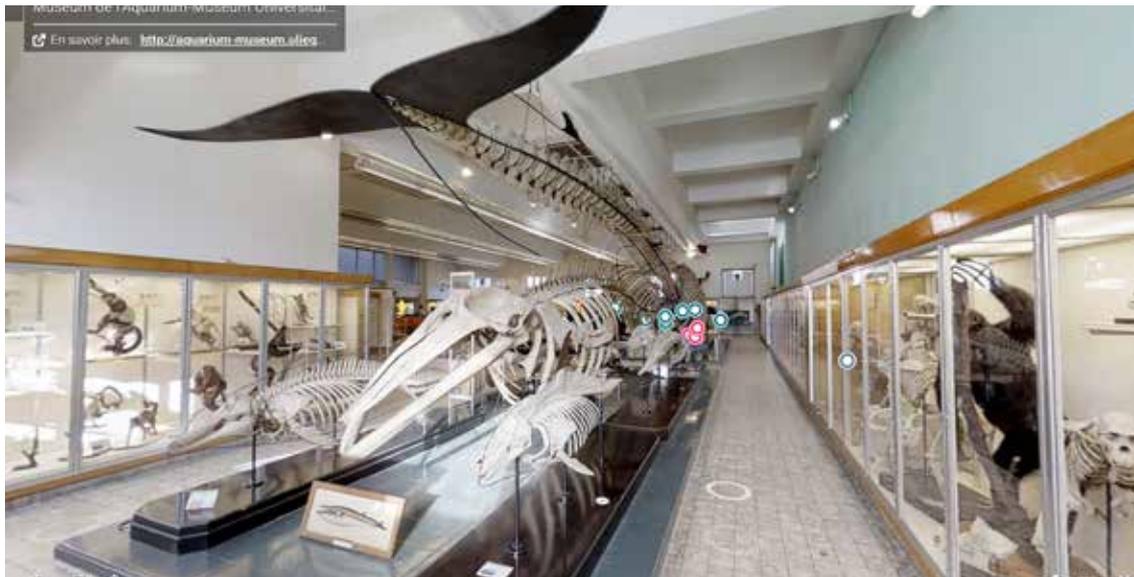
J'aurais voulu que ça dure plus longtemps ! Ça a enrichi le projet sur lequel je travaillais et d'autres sur lesquels je suis en train de travailler en ce moment. La Belgique a un bagage culturel fantastique, vous pouvez être fiers ! En Amérique, tout est plus récent. Aller voir sur le vieux continent a été une mine d'or pour moi. En Belgique, la littérature jeunesse et la BD sont des arts très vivants, consommés, populaires. Je suis très heureux que le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent et investissent dans la culture parce que tout le monde en sort gagnant : les artistes et la société en général, parce que ça permet de faire de meilleurs ouvrages par la suite. Les retombées sont extraordinaires. Ce sont des retombées concrètes, palpables : expositions, invitations, médias... En tout cas, pour moi, ça a été direct et ça va continuer. Je voudrais en profiter pour remercier toutes les personnes qui m'ont aidé durant ce séjour. Ça a été très important pour moi.

Didier Zacharie

DOSSIER | 09

PATRIMOINE : RENCONTRE DES PUBLICS ET DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

Ce dossier du FOCUS présente des initiatives menées par deux fédérations professionnelles représentatives du secteur du patrimoine culturel : **Musées et Sociétés en Wallonie (MSW)** pour le secteur des musées et **l'Association des Archivistes francophones de Belgique (Aafb)** pour le secteur des archives. Ces deux initiatives, différentes dans leurs intentions et dans les technologies utilisées, ont comme point commun une idée parfaitement alignée avec deux des objectifs de l'Administration générale de la Culture pour le contrat d'administration Fédé 20-25, à savoir **favoriser la rencontre de la Culture et des publics** et **renforcer les dispositifs de médiation par les canaux numériques**.



Le Service général du Patrimoine a été associé à divers titres à ces deux initiatives, que ce soit via le soutien structurel accordé à Musées et Sociétés en Wallonie (MSW) et à la mise à disposition des numérisations effectuées par la direction du Pep's ou via une aide financière spécifique accordée à l'Association des Archivistes francophones de Belgique (AAFB) dans le cadre de la crise sanitaire. À cet égard, les deux dernières années ont mis en évidence à la fois l'expression d'une demande très forte de Culture de la part de la population et l'importance des technologies numériques pour répondre à cette demande dans un contexte où les déplacements et les contacts humains étaient fortement réduits. Ceci dit, et quoi qu'en disent certains futurologues, le *metaverse* ne remplacera sans doute pas le monde physique. Mais les dispositifs numériques permettent de multiplier

et de diversifier les expériences. Ils permettent également de porter à la connaissance du public des patrimoines culturels peu ou pas accessibles. Et l'Administration générale de la Culture entend continuer à suivre et à accompagner les initiatives menées dans ce domaine.

BEHIND THE MUSEUM : VISITES DE MUSÉES 2.0

À l'ère du digital et des réalités virtuelles, MSW et l'association Epicentro (anciennement connue comme Meta-Morphosis) ont développé un système innovant pour visiter les musées sans bouger de chez soi. Le concept ? Permettre aux visiteurs de visiter les musées wallons, librement, gratuitement et à leur rythme. Mais ce n'est pas tout. La plateforme propose

également de valoriser l'inconnu des musées wallons et de présenter des pièces inédites aux visiteurs belges et internationaux. Ces visites virtuelles des musées wallons n'ont pas l'ambition de remplacer ni de se substituer aux visites in-situ. Au contraire, l'objectif est de renforcer la visibilité et la notoriété des musées wallons auprès du public belge et international. Il s'agit également de faciliter l'accès à la Culture à un public empêché (par manque de moyens, éloignement géographique, difficultés de mobilité, etc.)

Que peut-on voir lors de ces visites virtuelles ? En plus de se balader librement dans les musées numérisés, les visiteurs du site ont un accès inédit à l'invisible et au non-montrable des visites sur place. La plateforme **Behind the Museum**, entièrement gratuite, s'articule autour de trois axes :



1. Les visites virtuelles et la présentation de contenu inédit

Les espaces des musées qui sont habituellement interdits ou inaccessibles au public sont numérisés et modélisés en 3D pour permettre aux yeux curieux d'y circuler librement. On retrouve notamment des espaces tels que les réserves ou ateliers de restauration, mais aussi des expositions temporaires ou des musées amenés à disparaître ou à entamer de gros travaux de restauration. La numérisation de ces lieux inédits valorise le patrimoine des musées auprès du public, mais elle constitue également une sauvegarde immatérielle de ces lieux d'exception.

2. Behind the Museum, behind the Scene

Outre les collections et les pièces présentées, **Behind the Museum** explore les coulisses des musées en laissant la parole à toutes les personnes qui en sont les chevilles ouvrières.

Leur travail, pas toujours visible, est néanmoins essentiel. Des interviews sont réalisées sous forme de capsules vidéo, laissant la parole libre aux personnes interrogées. C'est ainsi que l'on peut découvrir autant de protagonistes (bénévoles, personnel de maintenance, techniciens, etc.), parler de leur passion, de l'histoire de leur musée, mais également de leurs craintes et de leurs difficultés.

3. Photographies artistiques des pièces de collection

Certains musées wallons regorgent de pièces de collection méconnues, qui ont un attrait esthétique ou une histoire particulière. Ces pièces sont photographiées de manière artistique par l'équipe de Behind the Museum. Le traitement photographique de ces chefs-d'œuvre permet de souligner leurs caractéristiques artistiques uniques, et rappelle au public que les musées wallons disposent de collections patrimoniales exceptionnelles.

Quel avenir pour Behind the Museum?

Depuis son lancement en décembre 2020, l'initiative a suscité un énorme engouement de la part du public mais aussi de la part des musées. Si le projet répond immédiatement à l'impossibilité d'accéder à un musée lors d'une fermeture de longue durée et aux restrictions de visites pour les individus et les groupes, une limite à ce modèle a rapidement été mise en avant. En effet, la plupart des visites sont organisées sans guides, ni opérateurs culturels, limitant les échanges et les compléments d'informations qui sont souvent nécessaires lors des visites de musées. Pour remédier à cette lacune, un groupe de réflexion a été mis en place dans le but d'assurer que le projet permette à toutes les catégories de population d'accéder aux musées. Ces derniers réaffirment ainsi leur engagement culturel pour toutes et tous, sans barrière ni discrimination.

L'historique du projet et la naissance d'une collaboration

Mars 2019 : la rencontre. Le projet voit le jour lorsque Romain Jacquet de MSW et Franck Depaifve d'Epicentro se retrouvent autour d'un constat commun. MSW dispose d'une expertise du secteur muséal wallon, mais manque de compétences et de moyens en technologie numérique pour valoriser son réseau de musées. De son côté, l'association Epicentro, qui œuvre à la préservation de la mémoire et à la valorisation des patrimoines matériels et immatériels, possède une expertise dans le domaine du numérique, mais n'a que très peu de contacts auprès des musées du sud du pays. La collaboration est née, autour de la volonté de sauvegarder la mémoire des lieux, le patrimoine culturel, matériel et immatériel wallon.

Octobre 2019 à décembre 2019 : début du chantier de digitalisation et de modélisation des musées et réalisation des interviews.

Décembre 2019 à décembre 2020 : phase pilote du projet.

Décembre 2020 : lancement de la plateforme et de la carte interactive reprenant les différents musées participants. La genèse du projet remonte bien avant la crise sanitaire, mais le lancement de l'initiative, en plein confinement, rencontre un énorme succès. Elle permet de maintenir le lien entre les musées et leurs visiteurs.

ARCHIVES NUMÉRIQUES DE QUARANTAINE : MÉMOIRE BRUTE

Archiver, c'est conserver des traces de l'histoire. Et, quand l'inattendu a frappé à la porte, la réaction fut immédiate. Lancée en avril 2020, la plate-forme « Archives de quarantaine » a déployé les grands moyens pour collecter les fragments d'une période inédite.

Dès les premiers instants ayant suivi l'annonce du confinement, les membres de l'AAFB et leurs partenaires néerlandophones de la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie* (VVBAD) ont tiré la sonnette d'alarme. Au plus fort de la pandémie, ces experts de la conservation ont senti qu'ils avaient un rôle à jouer. Dans la rue, aux fenêtres, à même le sol ou sur les réseaux sociaux, les témoignages de la crise voltigeaient de toutes parts. L'apparition soudaine de ces messages, parfois fugaces, révélait une matière précieuse à saisir au plus vite.

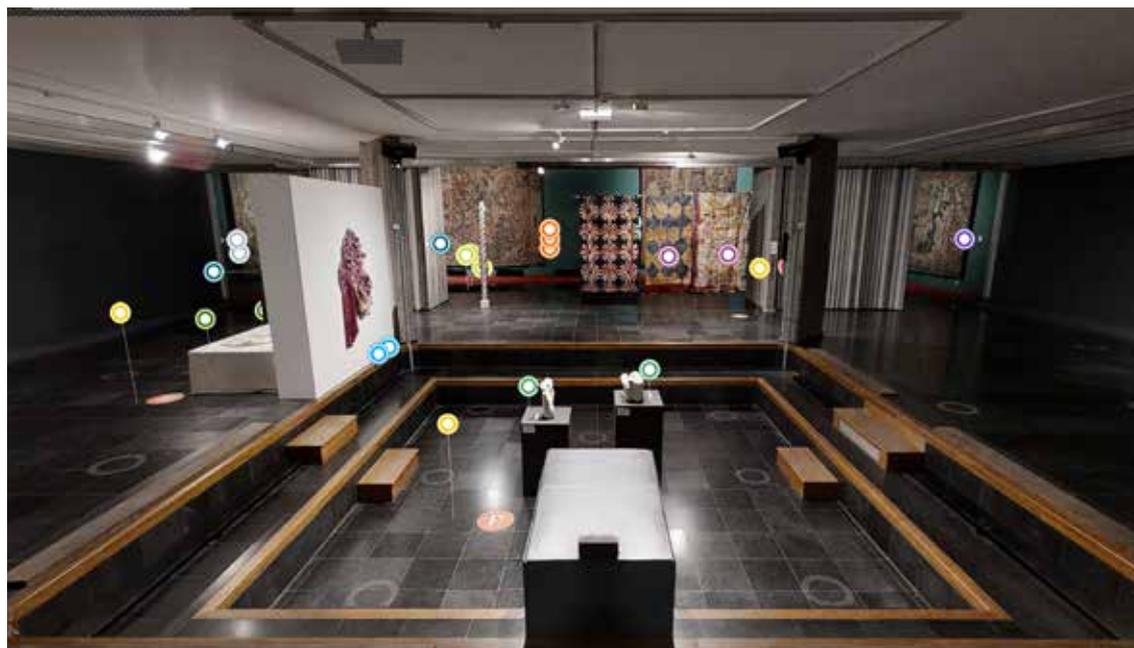
Coordinatrice de l'AAFB, Sarah Lessire évoque le sentiment d'urgence ressenti face au côté éphémère de ce moment étrange. Quand une population est forcée de se déconnecter du monde, la communication s'en trouve alors bouleversée : « *Il fallait faire quelque chose et le faire rapidement, car ces données allaient se perdre et disparaître, comme des slogans écrits à la craie, des autocollants placés ici et là, les photographies de quartiers totalement désertés, des poèmes, des peluches et des*

dessins posés à la fenêtre (...). On ne savait pas que cette situation allait durer aussi longtemps, l'organisation s'est faite à l'unisson et de manière spontanée. Pour nous, le temps était compté. »

Mobiliser l'ensemble du réseau en plein confinement fut un exercice périlleux. Après les ajustements liés au télétravail et l'instauration des réunions virtuelles, l'AAFB a sollicité ses partenaires, ainsi que ses homologues néerlandophones. Cet appel le plus large possible concernait les centres d'archives privées, les services communaux, les musées, mais également des connaissances personnelles et des passionnés de préservation. Au total, 24 participants (16 francophones et

huit néerlandophones) sont intervenus pour rassembler des données propres à leurs champs thématiques. Les domaines impliqués étaient aussi variés que la santé, l'enseignement, les questions sociales ou l'environnement.

Si la récolte fut l'apanage des spécialistes, le citoyen n'était pas en reste pour exprimer ses ressentis et proposer son aide. Sarah Lessire cite les cas d'individus s'étant manifestés spontanément, désireux d'offrir leurs propres créations : « *Au tout début de la crise, avant la lassitude, on a senti un engouement de la part des gens, il y avait de la créativité, quelque chose de positif se dégageait de ce retour à soi, celles et ceux qui nous contactaient avaient envie d'exposer leurs initiatives citoyennes.*



Environ une trentaine de personnes nous ont appelés pour demander que faire, comme cet homme qui avait commencé la rédaction d'un journal intime, ne sachant pas si c'était pertinent en tant qu'archive (...) »

Une fois le pôle d'actions mis en place, la quête d'informations en temps réel s'est poursuivie sans relâche et quelques semaines plus tard, la plateforme « Archives de quarantaine » diffusait en ligne ses premiers témoignages. Elle n'a cessé de le faire tout au long des années 2020 et 2021.

La collecte au temps du Corona

Créés à destination du public et des institutions, les outils de récolte de mémoire sont multiples. En interne, un formulaire de dépôt en ligne invitait à répondre à des questionnaires, comme l'impact du confinement sur la vie quotidienne. En plus des interviews individuelles, ces données statistiques offraient à l'archiviste la connaissance précise d'une situation. En externe, les différents secteurs professionnels ont été sollicités via leur site internet, les newsletters et leurs pages Facebook. Après réception des documents, il a fallu faire le tri et, si besoin, rediriger un contenu vers le service adéquat. Dans le cas du journal intime de la quarantaine, l'AAFB s'est tournée vers le centre d'archives privées Archives et Musée de la Littérature (AML), également partenaire de la plate-forme. La récupération de fonds historiques passe inévitablement par la destruction. Lorsque des PV ou des brochures sont mis en circulation,



l'archiviste doit faire appel à son intuition et se demander ce qu'il faut garder ou non, car archiver c'est aussi détruire.

La gestion du patrimoine numérique requiert une attention constante, il est plus facile de recueillir une matière physique que virtuelle. Cette dernière, qui doit être saisie au moment présent, se perd aisément et parfois, des messages passent au travers, faute de matériel adéquat. À ce jour, 2.933 documents ont été récoltés auprès du public et des institutions, principalement des podcast audio, des photographies, des vidéos et des textes.

Apporter une pierre à l'édifice

Pour Lionel Vanvelthem, attaché scientifique à l'Institut d'histoire ouvrière économique et sociale (IHOES), ces deux années de moments

suspendus dans le temps marqueront l'histoire. Soucieux d'exposer les récits de femmes et d'hommes que l'on n'écoute jamais, ce passionné de mémoire orale s'est impliqué rapidement dans la plateforme. Dix syndicalistes et trente membres de la société civile ont été interviewés par l'Institut. Tous ces témoignages ont permis d'analyser la manière dont la crise Covid a perturbé l'organisation au travail : *« Nous voulions savoir comment les travailleurs sociaux et les ouvriers géraient la crise, car ils exercent souvent des métiers de contact propices à la contamination. Beaucoup d'entre eux travaillaient en présentiel, ils ont dû trouver leurs marques pendant cette période de repli et faire face aux nouvelles anxiogènes. La question des heures supplémentaires et de la flexibilité se posait également pour celles et ceux qui étaient en télétravail. Dans ces moments particuliers,*



il est important d'écouter la parole de l'autre et de la recueillir sans jugement (...) »

Lors d'un événement tragique, des divergences d'opinions et des divisions sont susceptibles d'apparaître. Ainsi, quand les citoyens s'expriment au gré de l'actualité et des décisions politiques, il peut y avoir du mécontentement. Dans ce cas, l'archiviste doit se demander quel positionnement adopter. Ces moments de contestations doivent être pris en compte et ne peuvent être ignorés. Dans l'espace public et privé, beaucoup de messages liés au port du masque, à la vaccination ou au CST ont circulé.

Touchant l'ensemble de la population, la pandémie s'est également invitée dans les annonces publicitaires. Du jour au lendemain, les sponsors ont investi les médias, un phénomène rapidement observé par Lionel

Vanvelthem : *« Tout d'un coup, le discours change, de nouveaux slogans font surface, un produit de consommation se mêle à la crise et à la quarantaine, comme des réclames qui incitent à savourer un soda tout en restant chez soi, quand d'autres prônent l'utilisation d'un savon en évoquant le respect des gestes barrières (...)* ».

L'IHOES a rassemblé près de 400 documents, à savoir 2,3 km d'archives, une unité de mesure qui s'appelle le métrage linéaire. Lionel Vanvelthem se souvient des conditions dans lesquelles les entretiens ont été menés : *« Avec le confinement, les gens étaient plus disponibles pour parler, nous disposons aujourd'hui de moyens technologiques peu coûteux qui permettent d'obtenir un contenu de grande qualité, l'inconvénient majeur fut*

l'absence de contact avec l'interlocuteur, ce fut une grande perte humaine. »

Véritable vitrine pour la collecte et la conservation, la plate-forme « Archives de quarantaine » a pu mettre en lumière les différentes facettes d'un métier trop peu connu. Aujourd'hui, la vie normale semble reprendre peu à peu ses droits. Si l'urgence et l'effervescence des premiers temps ont laissé place à des mises en lignes plus diffuses, le projet continue d'exister, toujours prêt à garder les souvenirs de ces deux années durant lesquelles le monde a basculé.

Rosa Rochman
Thandiwe Cattier

DOSSIER | 10

LA DIFFUSION ARTISTIQUE : DE LA PRÉCARITÉ DU CONFINEMENT À LA PÉRENNITÉ DÉCRÉTALE

L'année 2021 – après douze mois d'incertitudes et d'oscillations entre confinements stricts, confinements poreux et déconfinements – s'est achevée sur le choc du Codeco du 22 décembre et de l'annonce d'une nouvelle fermeture des lieux culturels. S'il est bien un domaine de la vie culturelle qui a été impacté par la crise sanitaire, au point d'être nié dans son essence même, c'est celui de la diffusion artistique. La crise, cependant, a forcé à l'inventivité en matière de soutien à la diffusion artistique. Et certaines des pistes ouvertes dans l'urgence sont amenées à se muer en dispositifs pérennes. Rétroactes et perspectives.



Il fallut attendre le 23 mai 2022 pour que la Belgique abandonne le baromètre Corona. Événement alors passé inaperçu mais que les historiens du futur choisiront sans doute pour « incarner » la fin de la crise Covid. Une crise débutée le 13 mars 2020 avec le premier confinement, soit plus de 26 mois d'incertitude sanitaire, oscillant entre confinements stricts, confinements « poreux », déconfinements et toute une palette d'entre-deux porteurs d'espoirs, de déconvenues, d'expérimentations et de résignations. Oui, cette période, dont on ne soupçonne qu'une part des incidences, fut fondamentale et restera majeure dans le secteur culturel, au même point qu'elle le fut dans les mondes sociaux et économiques.

L'Administration générale de la Culture fonde son action et sa légitimité sur l'activation des droits culturels. En création artistique, ces droits s'opérationnalisent essentiellement à travers la liberté de créer et celle d'accéder à la création. Créer et accéder, deux droits particulièrement mis à mal par les crises de confinement, mais dont l'un, l'accessibilité, fut simplement rayé des pratiques culturelles en ce qui concerne les arts vivants (les lieux de diffusion étaient fermés) et fortement estompé pour ce qui concerne les arts plastiques (les centres d'art contemporains pouvant, sous strictes conditions, rester ouverts au public).

Judicieusement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles décida de maintenir l'ensemble des aides publiques au secteur artistique. Cette décision de crise a amené quelques paradoxes, dont le moindre

ne fut pas le maintien des 2.582 aides à la diffusion accordées en 2022 à destination de 2.582 spectacles tout public dont seulement un cinquième eurent réellement lieu.

Au sortir de la crise, un constat s'imposa parmi d'autres, mais celui-ci était essentiel : si la création continua de se faire même dans des conditions difficiles, la diffusion artistique, elle, fut entravée dans son essence. Plus complexe encore fut la période de reprise. Dans une situation d'avant-crise où les potentialités de diffusion étaient structurellement bien moindres que l'offre de création, la reprise de 2022 devait non seulement absorber cette situation structurelle, mais aussi absorber tout le capital créatif accumulé en 2020 et 2021. Dès lors, l'engorgement des circuits de diffusion fut total et bien supérieur à tout précédent historique. Par un apparent paradoxe : il fallait être créatif dans la diffusion, en créant de nouveaux canaux de diffusion, en inventant de nouveaux rapports entre œuvres et populations.

RENFORCEMENT DE L'EXISTANT... ET AU-DELÀ

Parmi les premières mesures prises, s'imposa le renforcement de l'existant : le programme de diffusion tout public (**Art et Vie**) vit son budget significativement augmenter (passant de 1.417.000 € en 2020 à 1.703.751 € en 2021 puis 1.800.000 € d'initial en 2022). De même le programme de diffusion scolaire (**Spectacles à l'école**) connut un financement en constante

hausse de 2020 à 2022 (soit 1.043.467 € en 2020 – 1.161.630 € en 2021 – et 1.571.000 € en initial 2022). Ces augmentations permirent d'accroître le nombre d'interventions mais aussi de revaloriser l'intervention moyenne. Une autre extension s'opéra : Art et Vie, jusque-là cantonné aux Arts de la Scène et à ses programmeurs, s'ouvrit aux arts visuels (arts plastiques et arts numériques) et accueillit de nouveaux types de programmeurs. Dès 2021, les bibliothèques publiques, les musées et les centres d'art contemporain rejoignirent, comme programmeurs professionnels, les salles de spectacles et les centres culturels.

Il apparut rapidement que le renforcement de l'existant ne pourrait seul répondre aux besoins (aux droits ?) de diffusion artistique et plusieurs nouvelles initiatives virent le jour. Lancé en août 2020 dans l'hypothèse (en partie fautive) d'une relance culturelle rapide, les deux appels à projets. **Un Futur pour la Culture** suscitèrent un engouement sans précédent dans le monde artistique : 820 candidatures de bourses de recherche et 178 candidatures de résidence. Si, en fin de sélection, seules 183 bourses et 53 résidences furent soutenues, ce programme insuffla une nouvelle dynamique de diffusion. En effet, bourses et résidences prônaient une articulation nouvelle entre création et diffusion (conçues dès l'origine comme un tout), un rapport culture – territoire renouvelé... Et, dans la foulée, de nouveaux rapports œuvres – populations.

À titre d'exemples, le projet « Résidences partagées » porté par le Brass (Forest) et



les artistes visuelles Sarah Cordier, Marilyne Grimmer et Deborah Kempczynski traitait de mémoire à destination de séniories (ces lieux emblématiques de la crise sanitaire souvent appelés « résidences »). Le projet utilisait les images d'archives et les récits de vie pour alimenter une création plastique qu'il s'agisse de collages, d'un livre d'artistes ou d'un jeu de memory géant à destination des juniors.

Autre tranche d'âge, celle visée par « Êtres et Avoirs » porté par le vidéaste Hubert Amiel, la performeuse Cécile Hupin, la plasticienne

Katherine Longly et la metteuse en scène Héroïse Meire au Musée des Beaux-arts de Tournai. Il s'agissait, pour des 17-18 ans de se rendre dans le seul lieu culturel alors accessible et d'y « recréer » leur rapport aux objets (et une vision objectivée des œuvres). Au final : 68 jeunes et 4 artistes, une monstration en plein Covid (janvier 2021) qui a amené 625 visiteurs, une couverture média hors norme, une numérisation sous forme de visite 3D) et un spectacle « Ce qui restera », créé au Varia (Gwen Berrou, Carole Lambert, Fabrice Rodriguez, Martin Rouet et Isabelle Wéry).

Dans ce programme Un Futur pour la Culture, le monde sanitaire s'est imposé par la crise : séniories et hôpitaux apparaissent en filigrane ou explicitement. Le projet « Dérives » est, à ce titre, exemplaire. Sept cinéastes ont pu écrire en résidence (aller-retour) dans des lieux de soins (CHU de Liège, Hôpital Saint-Joseph de Liège, séniories de Bruxelles) et concevoir deux courts-métrages et deux longs métrages. L'un des courts-métrages « On la nomme la brûlure » est finalisé et en phase de diffusion (IFF Message To Man, Russie, novembre 2021 ; Toronto International Women Film Festival, mars 2022. International Children Care Film Festival, Paris, juin 2022). La première belge, quant à elle, a eu lieu en mai 2022 au Festival Millenium. On pourrait ainsi multiplier les exemples... Ou plus simplement conclure ce paragraphe en signalant que l'édition 2021 d'« Un Futur pour la Culture » fut tout aussi dynamique et se substitua utilement de la mention « Territoires de création », soutenant 353 projets reprenant les mêmes articulations culture – territoire – population que le premier appel.

En 2021, le Gouvernement compléta les appels « Un Futur pour la Culture » (orientés territoire) par un nouvel appel visant les tournées sectorielles (orientées disciplines artistiques). Le but poursuivi était ici de permettre à un secteur artistique (le théâtre action par exemple) de se structurer en réseau – souvent via les fédérations professionnelles – et de mettre sur pied, avec de nouveaux moyens financiers, des tournées sur l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles. 13 tournées et 965 événements

furent ainsi soutenus en : arts forains – arts numériques – arts plastiques – conte – cultures urbaines – danse contemporaine – humour – marionnettes – musiques actuelles – théâtre action – magie – arts différenciés. Notons également une tournée spécifique liée, par exception, au territoire, en l’occurrence la ruralité.

Le début de l’année 2022 a vu un nouveau programme de diffusion artistique entrer en vigueur. Contrairement à Art et Vie, qui se structure par la double reconnaissance (programmeurs d’une part, artistes d’autre part), ce programme temporaire **Diffusion de projet à l’initiative d’artiste** permet aux artistes de s’autoprogrammer pour autant qu’un programmeur reconnu ‘parraine’ l’initiative. En écho, un autre programme temporaire **Diffusion en tiers-lieu** offre une autonomie similaire aux petits lieux de diffusion qui peuvent par ce programme disposer d’un soutien public en faveur d’artistes non encore reconnus.

PÉRENNISATION DES NOUVELLES LOGIQUES DE DIFFUSION

Conçus à la fois en gestion de crise et en hypothèses de relance, les programmes de diffusion ci-dessus détaillés ont constitué un laboratoire grandeur nature de soutien à la

diffusion artistique. En juillet 2022, l’actualisation du décret relatif aux Arts de la Scène telle que votée au Parlement a intégré une partie des enseignements tirés de ces expériences. Les mots « droits culturels », « territorialité » et « diversité culturelle » scandent le nouveau texte et invitent tous les opérateurs d’Arts de la Scène à, outre leurs missions historiques, explorer de nouvelles articulations œuvres – populations – territoires. Parallèlement, la Ministre Bénédicte Linard a lancé, en mars 2022, une large concertation avec les fédérations professionnelles quant au futur décret Diffusion artistique qui devrait être adopté avant la fin de la législature. Cette première concertation s’est achevée en juillet 2022 et invite les pouvoirs publics à indiquer les points suivants :

- La diffusion artistique fait partie intégrante du processus créatif et devrait être pensée dans un écosystème global. À ce titre, le futur décret Diffusion devrait compléter le décret relatif aux Arts vivants et celui relatif aux Arts plastiques. De même, il devrait être articulé au décret PECA (Parcours d’Éducation Culturelle et Artistique) actuellement en voie d’adoption parlementaire ;
- La diffusion artistique est actuellement cofinancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les pouvoirs provinciaux et la COCOF. Ce partenariat devrait être pérennisé et étendu. À ce titre, les logiques de filières (dont la filière du livre ou celle des arts plastiques ou encore des musiques actuelles) qui impliquent les champs

culturels et économiques devraient se concevoir avec les pouvoirs régionaux ;

- Des aides publiques modestes, mais agiles et rapidement attribuées conviennent particulièrement bien aux logiques de diffusion non prévues par les décrets sectoriels. Elles devraient prioritairement, voire exclusivement, être attribuées aux artistes ce qui leur permettrait de nourrir leur éventuel statut d’artistes (récemment adopté au niveau fédéral) ;
- Les aides à la diffusion en Fédération Wallonie-Bruxelles devraient s’articuler avec les aides à la diffusion nationale et internationale.

C’est donc dans une perspective de pérennisation décrétable des logiques de diffusion que se conclut ce parcours atypique de deux années d’itinérences artistiques, réelles ou rêvées.

Roland Van Der Hoeven,
Directeur général adjoint du Service
général de la Création artistique

DOSSIER | 11

LES RENCONTRES DE COPRODUCTION FRANCOPHONE, CRÉATRICES DE SYNERGIES

La 17^e édition des Rencontres de coproduction francophone s'est déroulée à Bruxelles du 10 au 12 novembre. Un grand moment pour notre petit pays qui accueillait cet événement pour la première fois. Cette année, les rencontres se sont concentrées autour de la thématique « Francophonie et Diversité », et une place d'honneur a été réservée au Liban, pays invité. Cette édition, toute particulière, a pris la forme de retrouvailles pour de nombreux intervenants qui n'ont pas pu se rencontrer pendant près de deux ans. Malgré des contraintes sanitaires à respecter, l'ambiance était au plaisir de se retrouver et à la joie de collaborer ensemble.



STIMULER ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS FRANCOPHONES

L'espace francophone, c'est 300 millions de personnes qui utilisent le français comme langue principale ou secondaire ; c'est la cinquième langue la plus parlée dans le monde !

La Francophonie et l'usage du français constituent pour la Fédération Wallonie-Bruxelles un enjeu politique majeur.

Qu'il s'agisse d'éducation, d'enseignement, de théâtre, de chanson, de cinéma, à la fois à l'échelle belge mais aussi à l'échelle internationale, l'espace francophone permet une expression originale de nos créatrices et créateurs et il est vital pour la FW-B d'encourager ces expressions au maximum.

De plus, la création culturelle francophone a un impact économique évident : par exemple, le tournage d'un long métrage en FW-B va générer des dépenses au bénéfice du secteur de l'ordre de huit fois le montant du soutien culturel financier accordé.

Au cœur des Rencontres de coproduction francophone, il y a la volonté de développer la coopération et la coproduction audiovisuelle au sein de l'espace international francophone. Les territoires francophones sont très étendus et ces rencontres constituent une réelle opportunité de renforcer les liens et de favoriser la création de projets communs au sein de la Francophonie.

Depuis près de vingt ans, cet événement rassemble des professionnels et professionnelles du milieu du cinéma du monde entier autour de projets cinématographiques en langue française. Près de 200 producteurs, productrices, partenaires financiers, sociétés de distribution, vendeurs internationaux en provenance du Québec, de France, de Belgique, de Suisse, du Luxembourg et de l'Afrique francophone s'y donnent rendez-vous chaque année.

Ces rencontres proposent un forum qui stimule et favorise la coproduction, la diffusion et la distribution de longs métrages de fiction en langue française dans un cadre privilégié de réseautage.



AU CENTRE DES RENCONTRES, LES PROJETS LAURÉATS

Quelques mois avant les rencontres, un appel à projet permet à des réalisateurs et réalisatrices de soumettre leur création cinématographique (séries ou longs métrages) à un comité de lecture. Les projets sélectionnés sont mis en évidence et bénéficient d'une visibilité exceptionnelle tout au long de l'événement. Ils ont ainsi l'occasion de rencontrer des coproducteurs, des partenaires institutionnels, des télévisions et des acheteurs potentiels.

Les projets lauréats reçoivent l'aide d'un directeur ou directrice de production, qui les coache et les accompagne dans la réalisation d'une vidéo promotionnelle, présentée au public le premier jour de l'événement. Les rencontres avec les partenaires potentiels ont lieu sur base de ces projections, en fonction des intérêts ou des synergies à construire ensemble.

Cette année, 80 projets ont été soumis et 22 d'entre eux ont été sélectionnés. Ces projets ont été mis en évidence lors des rencontres, faisant l'objet de présentations vidéo, montrées à l'ensemble de l'assistance, dont des producteurs, distributeurs et vendeurs susceptibles d'être intéressés.

Répartition des projets sélectionnés:

France : 8 projets sélectionnés (dont 1 projet en animation et 1 projet de série)

Belgique : 4 projets sélectionnés

Québec / Canada : 4 projets sélectionnés (dont 2 projets en animation)

Suisse : 2 projets sélectionnés

Luxembourg : 2 projets sélectionnés (dont 1 projet de série)

Liban : 2 projets sélectionnés

LE LIBAN AU CŒUR DES RENCONTRES

Chaque année, les Rencontres de coproduction francophone accueillent un pays invité, qui est mis en lumière le temps de l'événement. Le Liban était l'invité d'honneur de cette édition. Cette décision découle d'une volonté forte de soutenir le redressement de la vie et de l'offre culturelles tragiquement mises à mal dans ce pays, qui représente pourtant un vivier de talents exceptionnels au sein de l'espace francophone.

Deux projets de film libanais ont été sélectionnés pour participer aux rencontres avec les professionnels internationaux.

En parallèle, plusieurs événements ont été organisés pour mettre en avant la cinématographie libanaise, en partenariat avec la Fondation Boghossian. Plusieurs rendez-

vous et conférences ont notamment permis de faire un état des lieux des besoins logistiques et financiers des professionnels de la production cinématographique et de mettre ce secteur en réseau avec d'autres professionnels en mesure de leur apporter un soutien concret.

UN MOT D'ORDRE : DIVERSITÉ

On entend par le terme de diversité toutes les questions de genre, d'orientation sexuelle, d'origine sociale, socio-économique ou culturelle, cela abordé sous différents prismes, en évitant tout cliché, comme autant de portes d'entrée d'un sujet de préoccupations universelles et contemporaines.

La diversité est au centre de la politique culturelle de la FW-B. Ce sujet préoccupe le milieu de la production et de la création cinématographique depuis longtemps. Le secteur est conscient de l'importance et de la nécessité de la diversité au cinéma. Le constat est rapide : à ce jour, le cinéma ne reflète pas suffisamment l'ensemble de la société. Cette question est d'autant plus importante qu'elle dépasse largement le champ de la Culture et du cinéma. Il s'agit d'un véritable enjeu pour la citoyenneté et la démocratie.

Lors des Rencontres de coproduction francophone, deux tables rondes ont été organisées autour de problématiques très présentes : la diversité dans les écoles de cinéma et la diversité à la télévision.

Les constats sont partagés, la diversité dans les écoles de cinéma et à la télévision est cruellement manquante. Certaines franges de la population sont systématiquement surreprésentées, alors que d'autres sont absentes des bancs d'écoles ou des écrans.

Pourtant, tous les intervenants sont unanimes, il y a une prise de conscience que le problème existe et une réelle volonté d'agir. Malheureusement, force est de constater que l'action concrète en Belgique francophone en matière de diversité est encore assez tiède. Des opérations de petite envergure sont menées, mais elles ne sont pas suffisamment engagées ni audacieuses pour permettre un réel changement.

Les écoles de cinéma manquent cruellement de moyens pour mettre en œuvre la diversité. Les formations sont coûteuses, les aides financières trop peu présentes. Avec peu de moyens, elles développent pourtant de plus en plus d'initiatives pour plus de diversité en leur sein. La problématique est prise à bras le corps par les directions qui entendent amener une vraie diversité à moyen et à long terme au sein de leurs établissements.

De leur côté, les télévisions déplorent que l'homme blanc de 40 ans représente à lui seul quasi l'ensemble de la population francophone belge. Elles sont sensibilisées sur l'insuffisance de la diversité dans ce qui est diffusé sur le petit écran. Bien plus, elles sont décidées à investir et à soutenir les productions cinématographiques et audiovisuelles qui tiennent compte de ces questions devant et derrière la caméra.

BILAN DES RENCONTRES

Ces trois journées de rencontres, de mise en commun et d'échanges furent un réel succès. Les participants, plus nombreux qu'aux éditions précédentes, ont eu l'occasion de nouer des liens et d'amorcer des partenariats solides. Les 22 projets lauréats ont eu la chance de rencontrer des professionnels du secteur pour finaliser et diffuser leur création cinématographique et la question de la diversité a permis de lancer une réflexion commune et transfrontalière.

La prochaine édition se tiendra du 19 au 21 octobre 2022 à Marseille. Le Maroc sera mis à l'honneur avec un focus sur la coproduction en Afrique francophone et en Méditerranée.

Rosa Rochman



1000 Visages, ou une réponse française à la diversité dans les écoles de cinéma

1000 Visages est une association française qui souhaite démocratiser les métiers du cinéma. Elle favorise l'insertion de jeunes des quartiers prioritaires, des banlieues et des zones rurales, dans le milieu du cinéma. Cette initiative mise en place par Houda Benyamina et des jeunes professionnels du cinéma et du théâtre, part du constat que la réussite dans le milieu du cinéma est conditionnée par des logiques arbitraires. S'étant fait une place dans le milieu du cinéma, ils ont décidé de partager leur réseau et leur savoir-faire. Leur objectif : démocratiser les métiers du cinéma, de la série et renouveler les imaginaires.

La pédagogie enseignée repose sur trois piliers : l'apprentissage par la création artistique, par l'erreur et par la transmission. L'association est aujourd'hui dirigée par Marine Plagne et accueille 650 élèves.

DOSSIER | 12

ÉDUCATION PERMANENTE ET JEUNESSE: RETOUR SUR 50 ANNÉES D'ENGAGEMENT CULTUREL

L'année 2021 a été l'occasion de célébrer les anniversaires de plusieurs textes légaux définissant la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre le centenaire de la loi sur les asbl et celui de la Lecture publique, 2021 a également marqué les 50 ans de deux arrêtés royaux déterminants : celui du 16 juillet qui institue la notion d' « Éducation permanente » et celui du 22 octobre qui détermine les conditions de reconnaissance des « Maisons de jeunes ». Ce double anniversaire nous offre l'occasion de revisiter l'histoire d'un secteur central à la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, celui de l'Éducation permanente et de la Jeunesse.

Au sein de l'Administration générale de la Culture, le Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse occupe une place à la fois spécifique et centrale. Le rôle du Service est de permettre le développement de la participation culturelle et citoyenne en soutenant le monde associatif dans ses visées de démocratie culturelle. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la politique de la Jeunesse fait partie intégrante des matières et des politiques culturelles. Le Service joue donc un rôle essentiel de passerelle entre les mondes de la Culture et de la Jeunesse. Plus encore, vise à créer les conditions permettant une participation



des jeunes aux affaires économiques, sociales, culturelles et politiques. Et ce que l'on nomme « éducation permanente » est un outil majeur pour une approche critique de la société visant à développer le sens des responsabilités, l'action citoyenne et la notion d'engagement. Au cours des deux dernières décennies, l'adoption d'une série de textes légaux a défini les contours de ces secteurs orientés vers l'apprentissage et l'investissement citoyen.

APRÈS LA GUERRE

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, la crainte de voir la jeunesse embrigadée dans des mouvements fascistes est réelle. Dans un contexte marqué par les traumatismes de la guerre, l'État n'est plus perçu comme étant le seul gardien de ses forces vives. Afin de contrer la menace des idéologies extrémistes, la Belgique va favoriser l'instauration et la stabilisation des institutions de la société civile dédiées aux jeunes et faire de la Culture un levier d'émancipation.

En 1944, la **Commission générale de la Jeunesse** est mise en place. Elle sera rebaptisée peu après **Conseil national de la Jeunesse** par l'arrêté ministériel du 11 décembre 1945. L'arrêté du Régent du 24 mai 1945 fonde le **Service national de la Jeunesse**, une entité visant à encourager l'initiative citoyenne et dont les premières actions sont la mise en relation et le financement des différents groupements de jeunesse. Une dizaine d'années plus tard, en juin 1956, ces structures sont officiellement reconnues

et institutionnalisées. Le **Conseil national de la Jeunesse**, en tant qu'instance consultative, vise à favoriser la contribution des jeunes face aux mesures qui les concernent. À cette époque, les associations envoyant des représentants au Conseil sont les mouvements de jeunesse, religieux ou politiques, comme les scouts catholiques, le patronage ou des groupes affiliés à un parti. Il faut rappeler ici à quel point la société belge de l'époque était « pilarisée ». Les partis politiques, structurés principalement autour des catholiques, libéraux et socialistes, occupaient également le champ de la vie associative à travers des structures qui accompagnent les individus tout au long de leur vie, en commençant par les plus jeunes d'entre eux.

Peu à peu, un type de structure plus ouvert et destiné à accueillir tous les jeunes va surgir. Ainsi, la première « Maison de jeunes » voit le jour après-guerre dans les Marolles, à Bruxelles. Elles se multiplieront au cours des années suivantes, jusqu'à être représentées au Conseil national de la Jeunesse pointé jusque-là pour son manque de mixité sociale, et qui va désormais accueillir aussi des structures différentes des mouvements de jeunesse traditionnels. Qualifiés tantôt de « clubs », de « foyers », les Maisons de jeunes verront l'arrêté royal de 1971 asseoir leur pleine reconnaissance dans le paysage de la jeunesse.

FORMATION CONSTANTE

Symbole d'une jeunesse en colère, les événements de mai 1968 invitent à se pencher sur la notion de Culture dans la politique de la

jeunesse. Marcel Hicter, alors Directeur général de la jeunesse et des loisirs au Ministère de l'Éducation nationale, développe le concept de démocratie culturelle : « *La culture n'est pas la connaissance, ni l'érudition ; c'est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin.(...) Cette culture-là bannit la tour d'ivoire, exige vers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; notre humanisme doit être celui du coude à coude, de l'homme qui commence à l'autre ; c'est la participation, c'est l'action, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer, la maîtrise du ou des moyens de cette expression (...). C'est pourquoi la culture sans les œuvres est une culture morte* »⁷.

La notion de démocratie culturelle est l'un des fondements de l'éducation permanente. L'implication des jeunes en tant qu'acteurs de la vie politique est un changement de taille dans la conception de l'action publique. La volonté d'y inclure toutes les couches sociales fait également partie intégrante du projet. Dès lors, l'idée d'une participation active et responsable des jeunes va s'articuler autour de différents décrets. L'éducation permanente, comme concept et démarche culturelle, tire ses racines de l'éducation populaire qui avait joué un rôle essentiel d'émancipation culturelle et sociale des travailleurs à partir des années vingt. Ainsi, dans le contexte de la loi des huit

⁷ Extrait d'un discours prononcé à l'occasion de la prise de fonction de Président de la Fédération Internationale des Ceméa – Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – à Paris, en 1971.



heures, ont été votés les arrêtés royaux de 1921 et 1925 relatifs à ce qu'on qualifiait alors d'œuvres complémentaires à l'école.

La multiplication et la diversification des associations, ainsi que l'amplification de leurs programmes, induit en 1971 l'adoption d'un nouvel arrêté royal renforçant la prise en compte et le soutien de ces organisations, sur le plan régional ou national. C'est également à ce moment qu'apparaît le vocable d'éducation permanente, avec le souci de concerner tous les citoyens, et plus seulement les milieux dits «populaires». Les organisations encore reconnues en vertu de l'arrêté de 1971 sont désormais dites «de loisirs culturels». Le renforcement du soutien structurel franchit une nouvelle étape avec **le décret du 8 avril 1976** qui fixe les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs. L'article 1^{er} de ce décret reprenait déjà la définition de l'éducation permanente telle qu'elle est encore comprise aujourd'hui. Et, le 22 octobre 1971 marque également l'adoption de l'arrêté royal établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux Maisons de jeunes et associations assimilées.

En 1980, le décret du 20 juin détermine les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux Organisations de Jeunesse (OJ). Et l'année 1980 consacre également le passage des matières personnalisables – dont l'Éducation permanente et la Jeunesse – sous

le giron des Communautés. Dès la fin des années 1990, une série de décrets fortifient la structuration et la professionnalisation du secteur. En ce sens, des institutions et des organisations allant de pair avec les politiques de l'enfance et de la jeunesse, font leur apparition. Ainsi, l'arrêté du 8 juin 1998 donne naissance à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ), un service piloté par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CRACS DE LA VIE

Aujourd'hui en FW-B, 276 associations sont reconnues en Éducation permanente et 323 opérateurs sont agréés en Jeunesse. Parmi ces opérateurs, nombreux sont ceux qui se consacrent au développement d'une **citoyenneté responsable, active, critique et solidaire** ou **CRACS**, selon l'acronyme créé en 1977. Au cœur de la politique de jeunesse, la démarche **CRACS** vise à toucher tous les jeunes de 3 à 30 ans. Plusieurs acteurs sont chargés de promouvoir cette approche de la citoyenneté : le ou la Ministre de la Jeunesse, le Service de la Jeunesse, les associations, les organes consultatifs et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Parmi les associations, les **Organisations de jeunesse** (OJ) et les **Centres de jeunes** (CJ) forment deux catégories bien distinctes. Agissant dans un contexte régional, les OJ visent un public âgé de trois à trente ans et

leurs activités sont organisées « par et pour les jeunes ». Les CJ, développant également des activités « par et pour les jeunes », se concentrent au niveau local et concernent des jeunes âgés entre douze et vingt-six ans. Il existe actuellement trois types de CJ et quatre types d'OJ. Définis par le décret du 20 juillet 2000, les CJ sont les **Maisons de jeunes**, les **Centres d'information** et les **Centres de rencontre et d'hébergement**. Concernant les OJ, le décret du 26 mars 2009 les classe en **mouvements thématiques, mouvements de jeunesse, services de jeunesse et fédérations d'organisations de jeunesse**. Dès ce moment, toutes les associations se définissent par leurs thématiques et leur mode d'actions.

Directrice de recherche à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Anne-Marie Dieu évoque les décrets de 2000 et 2009 : « *Face à ce foisonnement associatif, les décrets ont reconnu que ces organisations avaient un point commun : créer des citoyens actifs et solidaires. Le décret Centres de jeunes s'est construit autour de la réalité des Maisons de jeunes, et les autres structures ont pu définir leur place par rapport à cette référence. Lors des évaluations des décrets qui ont été menées de manière participative avec les Centres de jeunes et les Organisations de jeunesse, différentes notions ont été débattues comme celle d'accueil (qui a fortement évolué depuis la mise en œuvre des décrets, notamment en raison du développement du numérique),*

d'activités (et des modalités pour les définir), de diversité des publics, etc. Ces évaluations ont apporté pas mal d'éléments d'analyse et de débats ainsi qu'une série de recommandations intéressantes mais qui n'ont pas été traduites en changements législatifs. »

Pendant la crise sanitaire, ces acteurs du secteur associatif ont dû fermer leurs portes. Considérés comme des lieux à risque, de nombreux espaces indispensables au lien social ont été mis entre parenthèse. Dans les zones oubliées ou rurales, l'impact du confinement et des nouvelles anxiogènes a été encore plus grand. Véritable coup dur pour la santé mentale de la population, la pandémie a mis en lumière la nécessité de se retrouver autour d'un projet commun. Stimuler des initiatives collectives et soutenir des missions de terrain, autant de leviers nécessaires à une émancipation citoyenne.

Thandiwe Cattier
avec la collaboration d'Anne Broché,
Attachée à la Direction de la Jeunesse

DOSSIER | 13

INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS AU LIVRE : RÉDUIRE LES FRACTURES

La lecture est un plaisir à portée de main. Parfois, pourtant, le fait de se plonger dans un livre relève du luxe. En raison d'inégalités socio-économiques, culturelles ou liées à la géographie de nos territoires, les lettres et le livre restent souvent hors d'atteinte pour de nombreuses catégories de personnes.

Depuis plusieurs années maintenant, l'une des missions du Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de travailler à combler ces écarts et ces distances qui éloignent une partie de la population de la lecture. Ce travail de longue haleine requiert la mobilisation et la collaboration d'acteurs multiples : auteurs/autrices, illustrateurs/illustratrices mais aussi corps enseignant, professionnels de la chaîne du livre, des bibliothèques, du secteur associatif ou agents des pouvoirs publics locaux.

Le Service général des Lettres et du Livre intervient en soutien à ces réseaux d'acteurs ancrés dans les territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et ce soutien a permis, dans un souci de réduction des inégalités sociales et scolaires, de belles opérations de sensibilisation au livre et à la littérature. Le Service général des Lettres et du Livre a également renouvelé son opération d'achat massif de livres belges qui



permet de soutenir une filière du livre fragilisée par les deux années de crise sanitaire tout en ouvrant des portes d'accès au livre pour un public dit éloigné de la lecture.

DIVERSITÉ ET PARTAGE

Au sein du tissu associatif soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'asbl Boucle d'Or concentre ses activités sur les jeunes enfants et les bébés. Fondatrice et gérante de l'association, Roxane de Limelette se réjouit des bienfaits de la narration et de son impact sur les petits. Soucieuse de promouvoir le livre comme porteur de lien et d'intégration sociale, son approche est essentiellement humaine. Avant l'apprentissage et l'angle scolaire, la rencontre avec un ouvrage relève de l'intime et du relationnel.

Boucle d'Or, de par ses différentes initiatives, est en contact étroit avec un public multiculturel en proie à différentes formes d'inégalités sociales. Depuis près de quatre ans, Roxane de Limelette est lectrice au sein d'une école maternelle et primaire. Situé dans le centre-ville de Bruxelles, l'établissement accueille des enfants issus de milieux fragilisés. Primo-arrivants pour la plupart, le français n'est pas leur langue maternelle et souvent, l'environnement familial n'est que peu propice à la lecture.

La culture de l'oral et de l'écrit se transmet pas à pas. Donner le goût de la lecture s'inscrit dans la durée et pour ce faire, Roxane de Limelette s'attache à ne pas brûler les étapes : « *Pour beaucoup, la rentrée à l'école est un choc, c'est*

une plongée assez violente, car ils ne maîtrisent pas le français, l'école est donc leur premier contact avec la langue. Ainsi, ils associent souvent la lecture à la scolarité, au résultat, à quelque chose de laborieux et non de plaisant. Il y a parfois de la gêne liée au manque de vocabulaire, les enfants peuvent avoir tendance à dévaloriser leurs origines étrangères. C'est pourquoi j'aime leur demander comment se dit pantalon en arabe ou en peul par exemple, cela les enchante et leurs yeux s'illuminent. Les recherches démontrent que ces langues parlées à la maison ne sont pas un obstacle à l'apprentissage du français. Au contraire, si elles sont accueillies et valorisées à l'école, ça favorise les apprentissages, l'estime de soi et l'ouverture sur le monde. Pour cela, nous accordons une grande importance à la présence de représentations multiculturelles dans les albums que nous proposons. Il y a

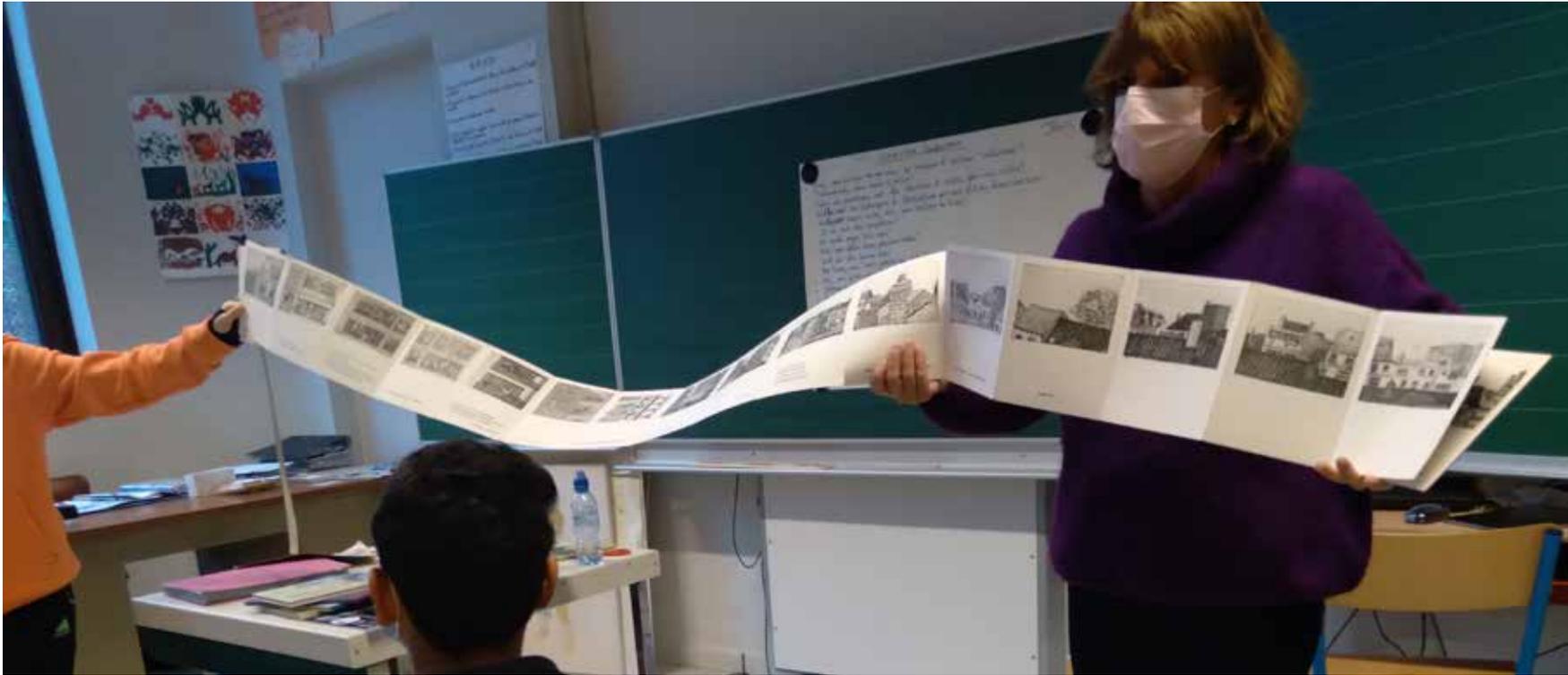


aussi un livre que j'apprécie beaucoup pour les tout-petits et qui s'appelle « Bonjour », je pense que c'est une belle entrée en matière, et ce à tous les niveaux. »

La lecture, comme source de plaisir et d'amusement, requiert une collaboration étroite entre différentes parties prenantes. Les instituteurs et institutrices, les bibliothécaires, mais également les parents sont sollicités pour l'intégrer au quotidien. À la faveur d'appels à projets et de soutiens extérieurs, Boucle d'Or investit dans l'achat et la distribution de livres. Indispensables pour les enfants, le corps enseignant et les associations, le renouvellement d'ouvrages et la découverte de nouveaux auteurs sont la garantie d'une éducation toujours plus riche. Aussi, il s'agit de s'adapter aux réalités du monde et de trouver des livres spécifiques qui parlent au plus grand nombre. À ce titre, des opérations de la Fédération Wallonie-Bruxelles telles que la Fureur de lire, le Plan lecture et les appels à projets de la Direction de la langue française, permettent l'acquisition de livres neufs en grande quantité. Grâce à ces dispositifs, Boucle d'Or a pu offrir un album à 290 élèves de l'école maternelle et primaire Sainte Ursule à Molenbeek-Saint-Jean pour la fin de l'année scolaire 2022.

DES QUARTIERS FRAGILISÉS ET DES LIVRES

Parfois, les aléas de l'actualité et du climat viennent exacerber les inégalités sociales, comme lors des inondations de l'été 2021



ayant ravagé une partie du pays. À Liège, la bibliothèque publique d'Angleur, localisée au bord de l'Ourthe, a dû fermer ses portes. Environ 7000 livres ont été perdus dans le sinistre. C'est près d'un tiers de la collection qui fut ainsi gorgée d'eau. Dans une situation d'urgence, l'imagination et la spontanéité sont de mise. Animatrice à la bibliothèque d'Angleur, Aurélie Nisot était en première ligne lorsque le désastre est arrivé. Sa crainte concernait le risque d'isolement d'une population déjà précarisée : « *Les bibliothèques sont les premiers points d'ancrage de la vie culturelle. Malgré la fermeture, il ne fallait pas attendre que l'on vienne nous aider, l'idée était de ne pas tout*

arrêter. C'est un endroit où il y a beaucoup de mixité culturelle et sociale, certaines personnes vivent ici depuis très longtemps, nous devons absolument garder le lien. »

Dans ces circonstances exceptionnelles, il faut maintenir le contact et favoriser les échanges entre citoyens. Ainsi, les premières actions ont été le porte-à-porte avec distribution de livres. Des moments de lecture dans les écoles, dans les Maisons de jeunes et les milieux parascolaires ont également été mis en place. Prises d'assaut par les riverains, les trois boîtes à livres du quartier n'ont pas été oubliées et aujourd'hui, leur approvisionnement est hebdomadaire. En attendant la réouverture

de la bibliothèque, un Bibliobus se rend à Angleur une fois par mois afin d'offrir un service de prêt. De nombreuses initiatives existent, comme « le moment café », un instant de partage hebdomadaire entre femmes autour d'une boisson qui repartent ensuite avec un livre sous le bras.

Très actif dans la distribution de livres, le Service de la Lecture publique de la Ville de Liège accompagne et coordonne les activités de douze bibliothèques publiques, dont celle du quartier d'Angleur. En plus des dons, ce département bénéficie de soutiens qui lui permettent d'acquérir plusieurs milliers d'ouvrages par an. Aussi, les bibliothécaires ne cessent de faire le

tri afin d'actualiser leur collection, un élagage qui permet la redistribution d'un grand nombre de documents. Le 22 mai 2021, lors de la fête de quartier d'Angleur, six caisses de livres ont été livrées aux habitants. Et, à la fin de la journée, il n'en restait plus qu'une seule.

Par ailleurs, les mois difficiles de l'année 2021 sur le plan de la situation sanitaire n'ont pas empêché le public de venir emprunter des livres. Le personnel d'enseignement, leurs élèves et des particuliers pouvaient venir sur rendez-vous. Malgré les inondations et la crise sanitaire, l'organisation d'événements littéraires et la promotion de la lecture n'ont jamais cessé. En dépit des obstacles, les publics éloignés du livre n'ont pas été abandonnés.

AUTEURS ET AUTRICES SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Basée elle aussi en plein cœur de Liège, l'association Cap Migrants est un centre d'accompagnement pour personnes étrangères. Dans le cadre des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE), l'association organise des rencontres entre les apprenants et des auteurs et autrices belges. Pendant les mois de novembre et décembre 2021, cinq rendez-vous ont été organisés avec des classes composées d'une dizaine de personnes. D'un point de vue humain, ces échanges autour d'un livre sont la promesse de moments riches en dialogue et en réflexion.

Parmi les cinq écrivains sollicités, Bernard Gheur, né en 1945 à Liège, est également journaliste et

nouvelliste. Pendant de nombreuses années, le romancier a entretenu une correspondance épistolaire avec le réalisateur François Truffaut, qui l'encouragea à se lancer dans l'écriture. Insolite et charmante, cette tranche de vie n'a pas manqué d'être évoquée en classe et la projection du film « Les 400 coups » a suivi. Le livre choral « Promenades liégeoises avec Bernard Gheur » est une balade dans plusieurs quartiers de la ville. La présentation de cet ouvrage fut l'occasion d'évoquer l'enfance, le passé et les souvenirs d'une époque révolue. Après cette première rencontre, les apprenants,



en compagnie de l'auteur, ont visité une librairie. Grâce aux chèques lire offerts par le Service général des Lettres et du Livre, les apprenants ont chacun acquis un livre. Les choix étaient diversifiés : ouvrages d'art, livres de cuisine, albums sur la famille royale belge... Le contact fut tellement positif que Bernard Gheur ne veut pas en rester là et envisage d'autres excursions avec ses nouveaux amis.

Nathalie Geubel est détachée pédagogique du pouvoir organisateur de la Ville de Liège. Elle travaille avec une soixantaine d'écoles de la région, sensibilisant à la lecture et accompagnant les enseignants dans l'exploration de la littérature jeunesse. La venue d'un auteur en classe, dit-elle, se prépare avec les enseignants et enseignantes, car le choix d'un récit se fait en fonction du public. Friands d'albums de jeunesse, les enfants laissent vagabonder leur esprit et peuvent exprimer leur ressenti face à une image : « *Dans un album de jeunesse, la lecture est double, le lien entre le texte et l'image est complémentaire. Plus on parle et mieux on utilise les mots, cela permet aux enfants d'affiner leur pensée, mais également leur langage. Pour ceux qui n'ont pas la chance d'être en lien avec le livre, rencontrer un auteur est quelque chose de très positif, cela change leur vision et leur représentation de l'objet. Il est aussi important de parler avec eux, le dialogue est primordial lorsque l'on aborde une histoire.* »

Même son de cloche chez Olga Stavart, responsable de la bibliothèque de l'école communale Léonie La Fontaine, située dans

la commune bruxelloise de Saint-Gilles. L'omniprésence des écrans ne favorise pas la lecture et la concentration et cela peut prendre du temps de se familiariser avec un livre. Pourtant, la patience et les échanges dans un environnement calme portent leurs fruits : « *Au fur et à mesure de l'année scolaire, il se passe quelque chose, le rapport à la lecture et au livre évolue, ce n'est pas tout le monde, mais il y a des enfants qui sont de plus en plus réceptifs. Pendant la pause de midi, certains viennent à la bibliothèque de leur plein gré. Lorsque je fais des lectures, ceux qui ne participent pas finissent par regarder les livres sur les étagères, ils commencent à les manipuler ou à faire du rangement, c'est de toute façon quelque chose de très bénéfique.* » Cette année et pour la première fois, toutes les classes de cette école de maternelle et primaire ont accueilli des autrices. L'événement a réservé de belles surprises et l'enthousiasme était palpable. Adulées par les enfants comme des vedettes, les quatre autrices invitées ont conclu leur échange par des séances de dédicaces.

ACHAT DE LIVRES PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a réitéré l'opération « Achat massif de livres belges ». Cette initiative, démarrée en 2020, vise à soutenir de manière transversale la chaîne du livre lourdement impactée par la crise

sanitaire du Covid 19. L'opération concerne également les publics éloignés du livre dans la mesure où cet achat est destiné aux CPAS et aux bibliothèques publiques.

En 2021, l'opération a connu un beau succès en atteignant un montant total de 862.335,98 euros soit : 378.425,77 euros pour les CPAS et 483.910,21 euros pour les bibliothèques.

199 CPAS et 158 bibliothèques, dont 153 bibliothèques publiques locales et 6 opérateurs d'appui, ont participé à l'opération. 54 librairies indépendantes, organisées en association momentanée, y ont également pris part. Enfin, dans un souci de médiation vers le livre pour un public particulièrement fragilisé, le solde de l'édition 2020 a été utilisé pour l'achat destiné aux institutions pénitentiaires.

Soutien à la lecture et à la chaîne du livre

Le principe était identique à l'édition initiale, à savoir soutenir :

- La médiation vers le livre pour les publics éloignés de la lecture ;
- La chaîne du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles en ciblant les œuvres de nos auteurs et autrices, de nos illustrateurs et illustratrices et/ou les livres de nos maisons d'édition. Les achats génèrent de la trésorerie auprès des librairies indépendantes et font remonter des flux financiers vers les maillons plus en amont de la chaîne (maisons d'édition, sociétés de distribution, auteurs et autrices).

Afin d'être éligibles, les ouvrages commandés devaient répondre aux critères suivants :

- Année de publication : 2019, 2020 et 2021 ;
- Langue de publication : français ;
- L'auteur ou autrice/dessinateur ou dessinatrice/illustrateur ou illustratrice est édité à compte d'éditeur et réside en Belgique, et/ou l'éditeur professionnel a un siège social situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Le livre doit mentionner un dépôt légal :
 - La Bibliothèque royale pour les livres édités en Belgique;
 - L'institution de dépôt légal du pays concerné pour les livres édités dans un autre pays francophone.

La plupart des livres correspondant aux critères d'éligibilité sont référencés dans le catalogue « Nouveautés belges » sur www.prixdulivre.be (base de données Banque du livre). Ce catalogue avait été développé spécifiquement dans le cadre de l'opération par le PILEn⁸ avec le concours de l'Administration, ceci afin de faciliter la constitution des listes d'ouvrages pour les opérateurs.

8 Partenariat interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique

ÉVALUATION DE L'OPÉRATION

Les opérateurs ont initié leurs commandes respectives via des tableaux structurés qui étaient vérifiés par l'Administration avant de faire l'objet d'un arrêté de subvention en nature. Cette procédure a permis de mieux rencontrer les objectifs poursuivis mais également d'offrir une possibilité d'analyse et d'évaluation relatives aux commandes.

Ainsi, on a pu constater que les titres commandés étaient représentatifs de la diversité éditoriale : littérature générale mais aussi bande dessinée, manga, littérature jeunesse, littérature de savoir, livres d'art...

Au niveau des chiffres, des statistiques encourageantes ont pu être établies :

38.488
RÉFÉRENCES

69.831
OUVRAGES
COMMANDÉS

691
MAISONS D'ÉDITION
REPRÉSENTÉES

5.233
AUTEURS-AUTRICES
REPRÉSENTÉ-E-S

7%
D'EXEMPLAIRES
PAR TITRE UNIQUE⁹



⁹ Les exemplaires par titre unique sont les titres qui ont fait l'objet d'une seule commande sur l'ensemble de l'opération.



ACHAT MASSIF DE LIVRES ET PRISONS

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte sur son territoire 18 centres de détention et un établissement de défense sociale. Chacun dispose, suivant sa taille et sa ou ses fonctions (maison d'arrêt, maison de peine, quartier femme) d'une ou de plusieurs bibliothèques.

Pour prendre connaissance des besoins sur le terrain et s'assurer d'une médiation, le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) a demandé à l'association CAAP (Concertation des Associations actives en Prison) de relayer sa proposition d'achat d'ouvrages pour ces publics empêchés.

En mars 2021, une première série de bons de commande, comprenant entre 50 et 100 titres en un ou plusieurs exemplaires, pour un montant total de 34.915,23 €, a été envoyée aux librairies indépendantes les plus proches de ces établissements pénitentiaires, sur base à la fois des propositions des bénéficiaires (travailleurs sociaux, bibliothécaires, personnes incarcérées) et du SGLL. Une similitude entre toutes ces commandes : la diversité des ouvrages demandés (romans, poésie, théâtre, essais, récits de vie, BD...)

En juin 2021, le SGLL a souhaité cibler les 15 relais enfants-parents¹⁰ ainsi que les 3 prisons pour femmes avec enfants, pour un

¹⁰ Les relais parents-enfants sont des associations ayant pour objectifs de soutenir, renforcer, et parfois rétablir, le lien entre un enfant et son parent détenu.

montant de 17.495,41 €. Ces ouvrages étaient destinés à la médiation faite par l'ONE, au développement d'activités familiales autour de la lecture lors des visites des proches, à la bibliothèque de la prison, aux boîtes à livres ainsi qu'à la possibilité d'offrir quelques albums aux détenues avec enfant.

Les relais enfants-parents ont reçu, pour chacun de leur établissement pénitentiaire, 40 titres jeunesse différents, pour des lecteurs de 0 à 14 ans. Pour soutenir la médiation mise en place par l'ONE dans les prisons pour femmes avec enfants, outre le lot de livres jeunesse, ces dernières ont eu 30 albums, en 5 exemplaires, pour des 0-3 ans. Ces différents achats ont été faits en concertation avec les acteurs de terrain.

Ces apports de livres ont non seulement permis de rafraîchir les collections de ces bibliothèques pour publics empêchés, mais aussi de les enrichir et de soutenir les activités de médiation. Les collaborations entre services externes et délégués intramuros en ont été renforcées.

En 2021, plus que jamais peut-être en raison du contexte sanitaire, le livre a permis de créer du lien. Le livre est un objet précieux pour le développement de l'intelligence émotionnelle et de l'expression orale. Il est aussi une porte ouverte vers tous les possibles.

Thandiwe Cattier
Emmanuelle Garrot, Attachée au Service
Général des Lettres et du Livre

FAITS



FAITS 2021

Ce chapitre présente l'analyse des informations budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des dépenses réalisées par l'Administration générale de la Culture en 2021.

L'année 2021, comme la précédente, a été marquée par la crise du Covid 19. À nouveau, cette crise majeure a exigé une mobilisation importante des pouvoirs publics pour soutenir le secteur culturel. Ces aides diverses, allouées dans le cadre de la crise sanitaire, ne sont pas reprises ici. En effet, notre analyse s'inscrit dans la durée et vise à montrer les évolutions des politiques culturelles qui s'expriment au-travers des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

FAIT | 01

PÉRIMÈTRE CULTUREL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Périmètre culturel :
983
millions d'euros

DONNÉES BUDGÉTAIRES 2021

Le périmètre culturel représente 8% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021. Il est composé d'un noyau dur, directement géré par l'AG Culture, et d'autres domaines culturels gérés par le Secrétariat général et par l'Administration générale de l'Enseignement. D'autres administrations et

opérateurs investissent également dans les secteurs culturels mais ne sont pas repris ici. On citera, par exemple, Wallonie-Bruxelles International et l'ONE.

Le budget alloué à l'Administration générale de la Culture couvre près de 75% du périmètre culturel.

L'analyse des variations intervenues entre 2019 et 2021 doit tenir compte du changement de Gouvernement en 2019. Installé en septembre 2019, l'actuel Gouvernement n'a eu que peu d'impact sur les chiffres du budget 2019 et n'a pu pleinement développer sa propre politique qu'à partir de l'ajustement du budget 2020. Ceci rend d'autant plus pertinent le recours, présent dans Focus depuis 2018, aux chiffres budgétaires après ajustement et répartitions¹¹. Ces chiffres correspondent au plus près de la réalité des décisions politiques et de leur mise en œuvre. Elles concernent notamment les crédits affectés à l'emploi non-marchand (69,3 millions d'euros).

¹¹ Par répartition, il faut entendre un transfert de crédits, autorisé par le Parlement dans certaines limites, décidé par le Gouvernement. Ces répartitions ne modifient pas les enveloppes consacrées aux secteurs culturels.



Le tableau suivant présente les budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

	2018	2019	2020	2021	
Noyau dur*	Affaires générales de la Culture	32 427	31 785	32 742	29 132
	Arts de la Scène	102 089	104 125	107 552	106 072
	Langue, Lettres et Livre	4 953	4 946	5 404	6 285
	Jeunesse et Éducation permanente	124 884	136 414	135 813	141 064
	Patrimoine culturel	15 547	17 789	18 210	18 964
	Audiovisuel et Médias	58 365	64 392	66 987	68 681
	Dotation à la RTBF	262 947	276 954	291 674	299 701
	Arts plastiques	6 766	6 858	6 721	7 088
	Décentralisation culturelle	60 227	63 257	65 539	70 347
		668 205 €	706 520 €	730 642 €	747 333 €
Autres matières culturelles**	Infrastructures culturelles	22 709	31 324	12 314	25 797
	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1 610	1 877	1 877	1 877
	Enseignement artistique	179 526	185 558	187 876	192 089
	Instituts supérieurs d'Architecture	4 904	5 019	5 186	5 186
	Observatoire des Politiques culturelles	173	173	243	173
	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	71	144	144	404
	Information, Rayonnement et Promotion de la Langue, de la Culture françaises et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	6 557	6 726	6 726	8 154
	Cellule Culture-Ecole	1 383	1 465	2 449	2 390
	« Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FW-B »	1 500	/	375	/
		218 433 €	232 286 €	217 190 €	236 070 €
Périmètre culturel	886 638 €	938 806 €	947 832 €	983 403 €	

* Le noyau dur est calculé sur base du budget après ajustement et répartitions.

** Les interventions diverses de la Loterie Nationale ne sont pas intégrées dans les « Autres matières culturelles » même si une partie de ces crédits bénéficie à des opérateurs culturels.

Interprétation des variations

L'augmentation la plus marquante entre 2020 et 2021 concerne la Décentralisation culturelle et plus spécifiquement le secteur des Centres culturels.

Centres culturels

Cette augmentation fait, entre autres, suite au refinancement des Centres culturels reconnus selon les balises décidées en 2021 par le Gouvernement (+2.56 millions euros) et de l'indexation (mesure de rattrapage des années précédentes).

Mouvements dans le budget

Notons également que d'importants mouvements ont eu lieu au sein de la structure et de l'organisation du budget 2021. Les budgets des secteurs suivants ont été déplacés au sein des différentes divisions organiques (DO) affectant dès lors certains secteurs du noyau dur.

- le budget de la Lecture publique a été déplacé vers celui de la Décentralisation culturelle ;
- le budget des Arts numériques a été déplacé des Affaires générales de la Culture vers les Arts plastiques.

Les budgets 2018 – 2020 ont également été adaptés pour tenir compte de ces mouvements.

Budget AG Culture :

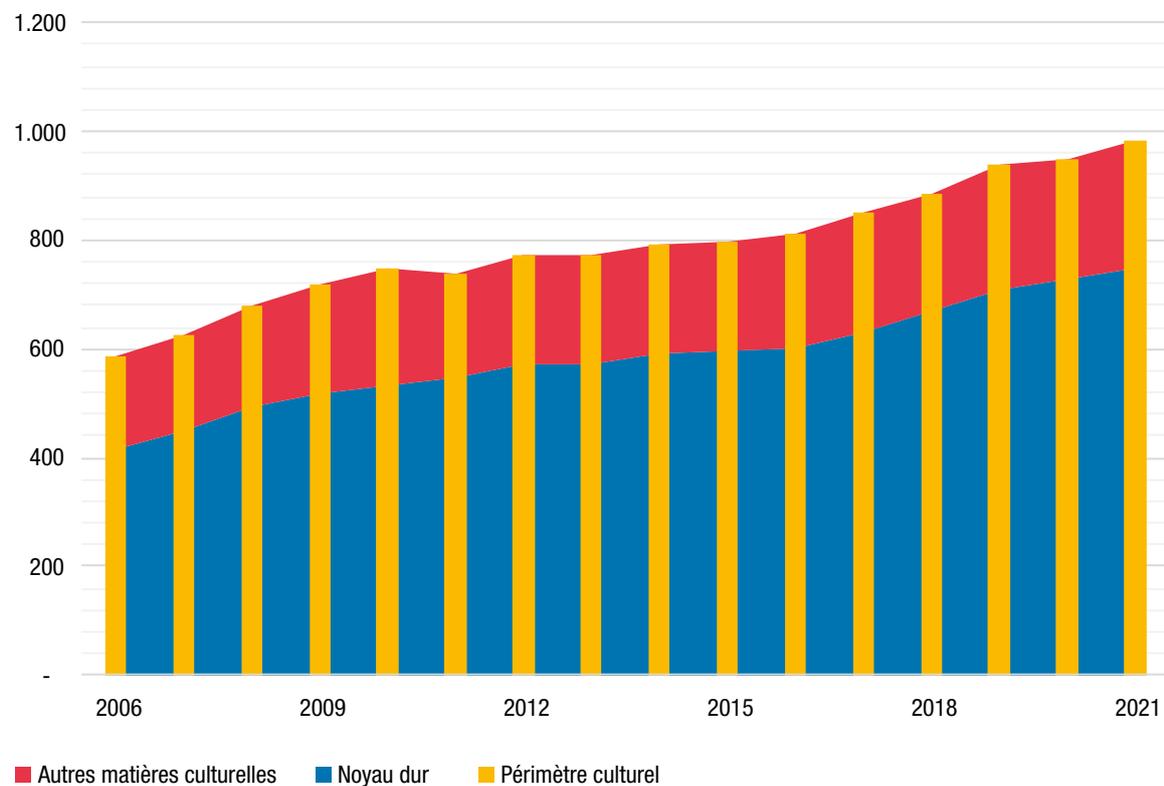
747

millions d'euros



Le graphique montre l'évolution croissante depuis 2006 des budgets affectés au périmètre culturel. Les années 2009, 2014 et 2019 correspondent à des changements de Gouvernement. L'année 2010 a été marquée par les conséquences de la crise financière de 2009.

Évolution du périmètre culturel 2006-2021 (en millions d'euros)



FAITS

FAIT | 02

LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Le terme « dépense culturelle » vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article budgétaire (AB) déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention (ou de dotation pour ce qui concerne la RTBF et la COCOF). Toutes les subventions octroyées en 2021 et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien, précis et rigoureux, par une cinquantaine d'agents de l'Administration générale de la Culture, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement (CE) d'une part, et crédits de liquidation (CL) d'autre part. L'écart étant globalement minime en 2021, les données correspondant aux crédits d'engagement ont été prises en compte pour analyser les dépenses sur une année et pour pouvoir comparer les dépenses réalisées d'une année à l'autre¹². L'analyse des subventions du point de vue des engagements permet de mieux cerner la décision politique d'investissement culturel sur une année plutôt que de son investissement par le traitement administratif de la subvention (liquidation).

**Le budget culturel
2021
a été réalisé à
99%**

¹² En 2021, une nouvelle façon d'engager les dépenses, pluriannuellement et non plus annuellement, a commencé à être mise en place. Il s'agissait d'un test pour cinq AB consacrés au financement d'opérateurs disposant de contrats programmes. Ce recours à des engagements pluriannuels est conforme à la législation budgétaire qui prévoit qu'un engagement budgétaire doit intervenir avant tout engagement juridique – ici un contrat-programme – et dans la même mesure. Cette pratique permet de disposer d'une vision plus précise des dépenses futures de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc de mieux contrôler l'évolution des finances publiques. Il en résulte que le montant de ces AB s'est vu considérablement augmenté afin de couvrir les 2 ou 3 années que des contrats-programmes en cours. Dans le budget décrit ci-dessus, pour les budgets des 5 articles budgétaires, au lieu de couvrir 2 ou 3 années, il a été décidé de ramener le montant des crédits d'engagement à une part annuelle de ceux-ci, pour permettre une certaine continuité dans la lisibilité du budget.

Les analyses reprises dans ce chapitre concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture.

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le *subventionnement* de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion donc des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de matériel de Naninne, du Centre culturel Marcel Hicter (La Marlagne) et de la Bibliothèque Espace 27 septembre).

Afin de ne pas biaiser les informations, il a été décidé de retirer de l'analyse les montants alloués à la RTBF et à la COCOF¹³ en raison de la complexité propre à ces dotations. Le montant total de la dotation et des quelques subventions ponctuelles à la RTBF en 2021 s'élevait à 308.009.264€. La dotation forfaitaire à la COCOF s'élevait quant à elle à 10.101.000 €. Une fois ces montants extraits du montant total des dépenses de l'AGC pour l'année 2021, il reste 414.140.171 € de dépenses culturelles analysées dans les pages de ce rapport.

On notera qu'il ne sera pas question, ici, de l'effet démultiplicateur que peuvent avoir des décisions de subvention prises par la

¹³ La dotation à la COCOF vise à financer l'exercice par celle-ci de compétences dans les matières culturelles attribuées à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, aucune des matières ici visées n'a de lien avec les compétences culturelles de l'AG Culture.

Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sera le cas, par exemple, des opérateurs cofinancés avec des pouvoirs locaux, communautaires ou régionaux selon une clé de répartition ou encore de la mise en action du Tax Shelter par l'État fédéral.

En 2021, le budget de l'Administration générale de la Culture, après ajustement, était de 747,3 millions €. Le budget strictement culturel (hors fonctionnement) s'élevait quant à lui à 741,9 millions d'euros. Il a été consommé à concurrence de 733,2 millions d'euros, soit plus de 99 %. Ainsi, l'Administration générale de la Culture met un soin particulier à la mise en œuvre des décisions du Gouvernement et du Parlement.

En 2021, 4.014 bénéficiaires ont été subventionnés par l'Administration générale de la Culture, au moyen de 11.158 subventions¹⁴. Ce qui signifie qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents¹⁵.

¹⁴ Parmi lesquelles 4.189 subventions proviennent du Service de la diffusion des Arts vivants (les Tournées Art et Vie et Spectacles à l'école), dont les montants sont relativement constants et peu élevés avec une moyenne de 605€ par subvention et par bénéficiaire. Les bénéficiaires de subventions en diffusion sont les artistes et non les organisateurs/programmateurs.

¹⁵ On notera qu'il est possible de connaître les montants des différentes subventions obtenues par un même opérateur au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en consultant le site : concernant 1) les engagements 2021 (culture.be, Subventions et conventions), 2) les liquidations 2021 (<https://www.odwb.be/explore/?q=cadastre+subventions&sort=modified>).

Ce chapitre se divise en cinq parties distinctes:

1. Répartition des dépenses culturelles par service de l'AG Culture
2. Répartition selon les territoires
3. Répartition selon le volume des subventions
4. Répartition des bénéficiaires selon
 - le statut ;
 - le volume de leurs subventions totales.
 - la subvention moyenne ;
5. Répartition des dépenses selon les domaines culturels.

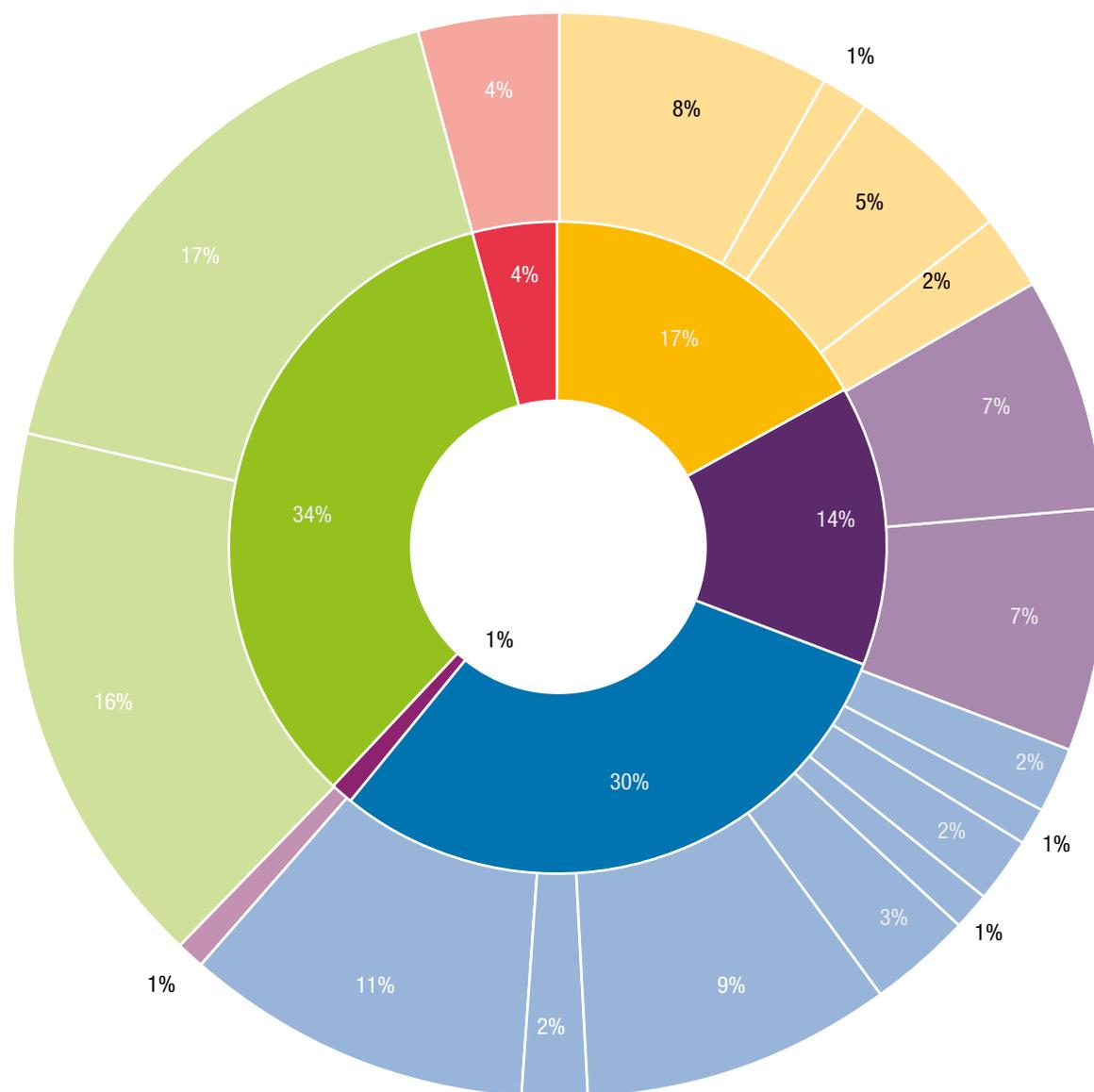


RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES PAR SERVICE DE L'AG CULTURE

Secteurs		Dépenses culturelles	Nombre de subventions	Répartition des dépenses 2021 par service	Répartition du nombre de subventions 2021 par service
Décentralisation culturelle	Total	69 471 635 €	1 168	17%	10%
	Centres culturels	34 068 803	251	8%	2%
	Créativité et Pratiques artistiques	5 487 976	479	1%	4%
	Lecture publique	22 617 699	431	5%	4%
	Point Culture	7 297 157	7	2%	0%
Audiovisuel et Médias	Total	56 946 093 €	816	14%	7%
	Cinéma et audiovisuel	27 499 948	712	7%	6%
	Médias et aide à la presse	29 446 145	104	7%	1%
Création artistique	Total	126 501 460 €	5 346	30%	48%
	Arts plastiques	6 591 574	275	2%	2%
	Cirque, arts de la rue et arts forains	2 516 263	63	1%	1%
	Conte	657 757	24	0,2%	0,2%
	Danse	8 033 930	74	2%	1%
	Diffusion	2 535 429	4 189	1%	38%
	Interdisciplinaire	12 545 813	49	3%	0%
	Musique	39 302 266	350	9%	3%
	Projets pluridisciplinaires	9 924 900	50	2%	0%
	Théâtre	44 393 529	272	11%	2%
Lettres et Livre	Total	3 716 853 €	353	1%	3%
	Langue française	188 985	23	0,05%	0,2%
	Langues régionales	124 636	25	0,03%	0,2%
	Lettres	1 872 070	162	0,5%	1%
	Livre	1 531 162	143	0,4%	1%
Éducation Permanente et Jeunesse	Total	139 757 774 €	3 231	34%	29%
	Alphabétisation	109 500	23	0,03%	0,2%
	Education permanente	66 803 105	1 200	16%	11%
	Formation	1 007 829	89	0,2%	1%
	Jeunesse	71 837 340	1 919	17%	17%
Patrimoine	Total	17 899 984 €	158	4%	1%
	Patrimoine culturel	17 899 984	158	4%	1%
Direction du support administratif	Total	846 373 €	78	0,2%	1%
	Initiatives et interventions diverses	846 373	78	0,2%	1%
Total général		415 140 171 €	11 150		

Dépenses culturelles 2021 par service de l'AGC



Sont ici présentés les montants des dépenses culturelles réalisées en 2021 selon la structure de l'Administration générale de la Culture (renvoi vers l'organigramme en page 95).

De manière générale, la répartition des dépenses par service est très stable d'année en année. Le Service général de l'Action territoriale, en charge de la décentralisation culturelle, englobe les Centres culturels, la Lecture publique (bibliothèques), PointCulture et, depuis 2021, les Centres d'expression et de créativité (CEC). Il gère 17% des dépenses totales de l'AGC. Les subventions octroyées aux Centres culturels représentent 8% des dépenses globales de l'AGC. La Lecture publique, qui reprend les bibliothèques publiques et privées, compte pour 5% de ces dépenses.

La Création artistique comprend le soutien aux Arts plastiques, à la Diffusion, au Théâtre, à la Musique, au Conte, à la Danse, au Cirque, aux Arts forains et Arts de la rue, à l'Interdisciplinaire mais aussi aux projets pluridisciplinaires et d'appui transversal. Ce sont les secteurs du Théâtre et de la Musique qui octroient les montants de subventions les plus importants par rapport aux dépenses globales de l'AGC, respectivement 11% et 9%. Le Service général de la Création artistique est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art plastique.



Le Service général des Lettres et du Livre englobe les secteurs du livre, des lettres, de la langue française et des langues régionales. Les bénéficiaires soutenus sont divers : auteurs et autrices, éditeurs et éditrices, libraires ainsi que les associations de défense des langues régionales endogènes et de la langue française.

Le Service de l'Éducation permanente et de la Jeunesse constitue le secteur le plus important en termes de montants totaux des subventions octroyées. Son action englobe le soutien aux Organisations de jeunesse et aux Centres de jeunes, aux associations d'Éducation permanente, aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs culturels, de l'alphabétisation et de la diversité culturelle. 34% du total des dépenses culturelles y sont consacrés. Une part importante de ce budget, environ un tiers, sert à financer les dépenses de personnel des associations subventionnées dans le cadre des Accords du non-marchand.

Le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (hors dotation à la RTBF) prend en charge les aides à la presse, à la radio et la télévision ainsi qu'au cinéma. Ce service gère 14% du montant total des subventions, une fois la dotation à la RTBF retirée.

Le Service général du Patrimoine soutient les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les centres d'art. Il est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art ancien et de la gestion des collections appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Pep's (numérisation) ainsi que de la Cinémathèque.

Enfin, la Direction de Coordination et d'Appui (hors dotation culturelle à la Commission communautaire française - COCOF) reprend le soutien complémentaire à l'emploi non-marchand et à des activités spécifiques gérées de manière transversale (par exemple l'équipement et les publications).



RÉPARTITION SELON LE TERRITOIRE

L'outil de gestion des subventions mis au point par l'AGC permet un aperçu de la répartition par territoire des subventions aux opérateurs. Dans de nombreux cas, le lieu du siège du bénéficiaire coïncide avec le lieu des activités. Si un lien territorial peut encore être établi entre un opérateur subventionné et un territoire dans lequel il exerce ses activités, de nombreux opérateurs dits majeurs dépassent largement les limites territoriales décrites.

Par ailleurs, les 4.189 subventions du Service de la Diffusion des Arts vivants (les Tournées Art et Vie et les Spectacles à l'école) ont été géographiquement rattachées aux lieux de diffusion dans lesquels se sont produits les groupes artistiques. Cela nous permet dès lors de se rapprocher d'une concrétisation territoriale des activités culturelles soutenues par l'AGC.

Les données ci-contre mettent en évidence l'importance relative de la Région de Bruxelles-Capitale, tous domaines confondus, puisque 44% des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels ayant leur siège dans l'une des 19 communes. Dans le secteur du Pluridisciplinaire, notons la présence à Bruxelles du Botanique (3 millions d'euros) et des Halles de Schaerbeek (1,8 millions d'euros) ou en Décentralisation culturelle, le siège de PointCulture (7 millions d'euros). Dans le domaine de l'Audiovisuel et des Multimédias, notons la présence des sièges de grands opérateurs des Médias (Rossel, IPM) dont l'activité culturelle s'étend bien au-delà du territoire de Bruxelles en tenant compte parfois

44%
des dépenses sont
destinées à des
opérateurs culturels
ayant leur siège à
Bruxelles

de spécificités régionales (ex. éditions régionales de titres de presse, structures décentralisées). Ce sont ensuite les opérateurs des provinces de Liège et du Hainaut qui reçoivent le plus de subventions, avec pour chacune respectivement 21% et 17% du total.

En Province de Liège, le montant des dépenses dans le secteur de la Création artistique est relativement proche de celui observé à Bruxelles. Ceci est dû notamment à la présence de deux opérateurs majeurs que sont l'Opéra royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège. En Hainaut les dépenses les plus élevées se situent dans le domaine du Patrimoine, soit 8,2 millions d'euros. Cela s'explique par la présence importante d'institutions majeures sur ce territoire : le Musée de l'Orfèvrerie à Seneffe, le Musée royal de Mariemont, le Musée de la Photographie à Charleroi et le Pôle muséal de la Ville de Mons. Enfin, une très petite partie des subventions (0,3%) est octroyée à des bénéficiaires « étrangers », c'est à-dire ne faisant pas partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit principalement d'opérateurs en Audiovisuel et Multimédias (TV5Monde) ainsi qu'en Lettres et Livre, des auteurs et des éditeurs.

Il va sans dire que, dans chacune des provinces citées, les opérateurs culturels majeurs y étant situés ont un rayonnement qui dépasse leur lieu d'établissement, sans que celui-ci ne puisse être aujourd'hui quantifié.

Secteur	Bruxelles-Capitale		Brabant wallon		Hainaut		Liège	
	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions
Décentralisation culturelle	17 268 599	220	5 765 354	107	18 476 951	286	13 287 098	272
Centres culturels	3 481 422	27	3 333 559	25	10 820 885	74	6 988 037	53
Créativité et Pratiques artistiques	1 813 247	141	570 257	48	942 334	86	925 473	110
Lecture publique	4 727 988	47	1 861 538	34	6 662 519	124	5 373 589	109
Point Culture	7 245 943	5	/	/	51 214	2	/	/
Audiovisuel et Médias	28 043 111	514	2 276 949	53	5 743 778	53	11 066 938	150
Cinéma et audiovisuel	17 655 652	487	1 343 008	47	691 701	24	7 406 586	138
Médias et aide à la presse	10 387 459	27	933 941	6	5 052 077	29	3 660 352	12
Création artistique	53 404 711	1 523	5 477 506	541	23 522 408	996	37 845 944	1 249
Arts plastiques	2 328 054	192	46 879	5	2 982 056	24	832 935	39
Cirque, arts de la rue et arts forains	902 018	28	132 198	6	295 303	11	828 234	11
Conte	389 690	19	123 492	3	/	/	/	/
Danse	4 488 840	70	/	/	3 505 090	2	/	/
Diffusion	513 574	800	287 225	473	531 268	885	621 663	1 086
Interdisciplinaire	3 241 274	33	/	/	7 990 991	7	1 037 415	4
Musique	5 870 977	186	1 156 727	37	2 812 161	28	27 421 868	64
Projets pluridisciplinaires	8 007 200	28	71 000	2	757 700	9	979 000	7
Théâtre	27 663 084	167	3 659 985	15	4 647 839	30	6 124 829	38
Lettres et Livre	2 293 846	170	88 660	12	487 785	40	436 322	43
Langue française	112 497	13	/	/	5 748	2	59 740	6
Langues régionales	4 500	2	700	1	91 000	9	18 836	7
Lettres	919 155	63	57 500	6	338 547	15	197 412	8
Livre	1 257 694	92	30 460	5	52 490	14	160 334	22
Education Permanente et Jeunesse	76 239 580	1 406	7 296 156	158	14 373 946	481	20 563 834	659
Alphabétisation	64 500	14	/	/	7 000	1	29 000	6
Education permanente	46 210 791	706	3 176 865	49	1 982 060	85	6 043 252	202
Formation	557 578	49	84 506	5	114 790	7	182 331	15
Jeunesse	29 406 711	637	4 034 785	104	12 270 096	388	14 309 251	436
Patrimoine	4 080 113	39	434 757	7	8 274 739	43	2 511 944	30
Patrimoine culturel	4 080 113	39	434 757	7	8 274 739	43	2 511 944	30
Direction du support administratif	480 674	41	251 869	3	39 086	10	43 106	10
Initiatives et interventions diverses	480 674	41	251 869	3	39 086	10	43 106	10
Total général	181 810 633 €	3 913	21 591 251 €	881	70 918 693 €	1 909	85 755 187 €	2 413
	44%	35%	5%	8%	17%	17%	21%	22%

Secteur	Luxembourg		Namur		Hors FW-B		Total	
	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant Total	Total Nbre de subventions
Décentralisation culturelle	5 675 093	117	8 892 184	162	106 354	4	69 471 635	1 168
Centres culturels	3 361 269	30	6 083 632	42	/	/	34 068 803	251
Créativité et Pratiques artistiques	300 981	30	935 685	64	/	/	5 487 976	479
Lecture publique	2 012 844	57	1 872 867	56	106 354	4	22 617 699	431
Point Culture	/	/	/	/	/	/	7 297 157	7
Audiovisuel et Médias	904 897	4	8 797 920	37	112 500	5	56 946 093	816
Cinéma et audiovisuel	/	/	310 500	12	92 500	4	27 499 948	712
Médias et aide à la presse	904 897	4	8 487 420	25	20 000	1	29 446 145	104
Création artistique	1 360 972	400	4 591 021	628	298 899	9	126 501 460	5 346
Arts plastiques	215 000	3	175 800	11	10 850	1	6 591 574	275
Cirque, arts de la rue et arts forains	168 000	2	190 510	5	/	/	2 516 263	63
Conte	124 575	1	20 000	1	/	/	657 757	24
Danse	/	/	40 000	2	/	/	8 033 930	74
Diffusion	232 904	377	348 095	566	700	2	2 535 429	4 189
Interdisciplinaire	83 146	2	165 987	1	27 000	2	12 545 813	49
Musique	247 879	9	1 792 654	26	/	/	39 302 266	350
Projets pluridisciplinaires	/	/	110 000	4	/	/	9 924 900	50
Théâtre	289 468	6	1 747 975	12	260 349	4	44 393 529	272
Lettres et Livre	40 140	12	128 919	13	241 181	63	3 716 853	353
Langue française	1 000	1	10 000	1	/	/	188 985	23
Langues régionales	4 000	4	5 600	2	/	/	124 636	25
Lettres	31 250	5	107 000	6	221 206	59	1 872 070	162
Livre	3 890	2	6 319	4	19 975	4	1 531 162	143
Education Permanente et Jeunesse	4 627 295	170	16 639 346	353	17 618	4	139 757 774	3 231
Alphabétisation	/	/	9 000	2	/	/	109 500	23
Education permanente	507 851	34	8 864 668	120	17 618	4	66 803 105	1 200
Formation	4 030	2	64 594	11	/	/	1 007 829	89
Jeunesse	4 115 414	134	7 701 084	220	/	/	71 837 340	1 919
Patrimoine	446 568	11	2 151 864	28	/	/	17 899 984	158
Patrimoine culturel	446 568	11	2 151 864	28	/	/	17 899 984	158
Direction du support administratif	11 566	2	14 540	11	5 532	1	846 373	78
Initiatives et interventions diverses	11 566	2	14 540	11	5 532	1	846 373	78
Total général	13 066 531 €	716	41 215 794 €	1 232	782 084 €	86	415 140 171 €	11 150
	3%	6%	10%	11%	0,2%	1%		

RÉPARTITION SELON LE VOLUME DES SUBVENTIONS

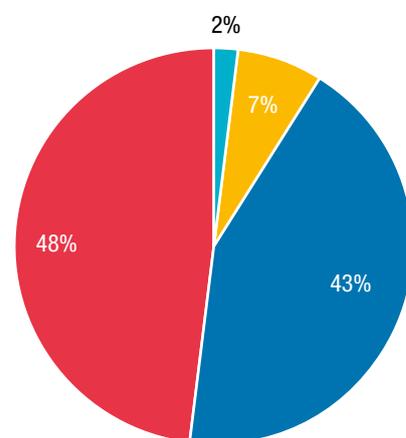
Ces données présentent la répartition des subventions en fonction de leur montant. Quatre catégories ont été définies sur base des procédures administratives à suivre et du niveau de contrôle qui en illustrent l'impact financier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Catégorie 1 : le montant de la subvention est inférieur à 6.000€. La décision de subventionner est prise au niveau de la Ministre ou d'un(e) fonctionnaire général(e), par délégation ;
- Catégorie 2 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€. La décision de subventionner est prise par les mêmes personnes mais est préalablement soumise à l'avis de l'Inspection des finances ;
- Catégorie 3 : le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€. La décision de subventionner est prise par les mêmes personnes mais requiert de surcroît l'accord préalable du ministre du Budget suite à l'avis de l'Inspection des finances ;
- Catégorie 4 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€. Après avis de l'Inspection des Finances et l'accord du ministre du Budget, la subvention est soumise à décision du Gouvernement.

Au total, 11.150 subventions ont été octroyées en 2021 (les dotations et subventions COCOF et RTBF ont été soustraites). Les tableaux montrent que près de 60% des subventions, les plus petites, dont une majorité en Création artistique, et plus particulièrement dans le

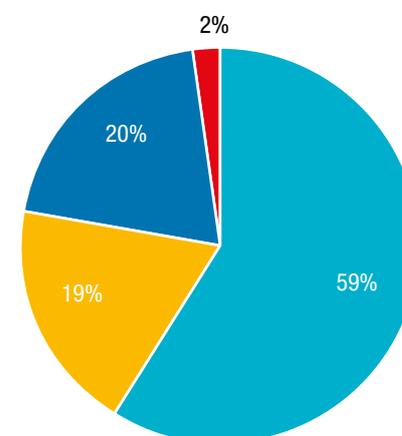
domaine de la diffusion, totalisent seulement 2% des dépenses. À l'autre extrême, dans la catégorie 4, soit les 239 subventions égales ou supérieures à 250.000€, qui représentent moins de 2% des subventions totalisent 48% des dépenses globales.

Volume des subventions



- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4

Nombre de subventions



	< 6.000		≥6000 ou ≤25.000		>25.000 ou <250.000		≥ 250.000		Total		
	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total		
Secteur	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Montant	Nbre de subventions	Subvention moyenne
Décentralisation culturelle	1 112 817	334	3 893 285	268	41 202 115	531	23 263 418	35	69 471 635	1 168	59 479
Centres culturels	2 947	3	94 408	6	22 874 126	223	11 097 321	19	34 068 803	251	135 732
Créativité et Pratiques artistiques	777 902	259	1 963 455	142	2 746 619	78	/	/	5 487 976	479	11 457
Lecture publique	331 968	72	1 835 421	120	15 453 334	225	4 996 975	14	22 617 699	431	52 477
Point Culture	/	/	/	/	128 035	5	7 169 122	2	7 297 157	7	1 042 451
Audiovisuel et Médias	620 336	280	3 228 633	241	16 372 375	246	36 724 749	49	56 946 093	816	69 787
Cinéma et audiovisuel	614 837	279	3 000 609	217	11 566 906	197	12 317 595	19	27 499 948	712	38 624
Médias et aide à la presse	5 499	1	228 024	24	4 805 468	49	24 407 154	30	29 446 145	104	283 136
Création artistique	3 811 807	4 550	4 787 006	374	26 249 559	351	91 653 088	71	126 501 460	5 346	23 663
Arts plastiques	544 619	149	930 534	89	2 710 420	35	2 406 000	2	6 591 574	275	23 969
Cirque, arts de la rue et arts forains	29 307	12	441 496	23	1 466 990	26	578 470	2	2 516 263	63	39 941
Conte	25 520	7	150 098	11	482 139	6	/	/	657 757	24	27 407
Danse	84 700	16	355 015	26	2 384 285	27	5 209 930	5	8 033 930	74	108 567
Diffusion	2 516 029	4 187	19 400	2	/	/	/	/	2 535 429	4 189	605
Interdisciplinaire	11 708	3	220 942	15	1 845 631	22	10 467 532	9	12 545 813	49	256 037
Musique	469 795	135	1 765 138	138	4 516 269	64	32 551 064	13	39 302 266	350	112 292
Projets pluridisciplinaires	3 000	1	256 000	17	2 535 200	26	7 130 700	6	9 924 900	50	198 498
Théâtre	127 129	40	648 383	53	10 308 625	145	33 309 392	34	44 393 529	272	163 212
Lettres et Livre	624 929	246	977 635	74	2 114 289	33	/	/	3 716 853	353	10 529
Langue française	44 528	15	42 493	5	101 964	3	/	/	188 985	23	8 217
Langues régionales	43 636	22	13 000	1	68 000	2	/	/	124 636	25	4 985
Lettres	269 708	114	428 362	32	1 174 000	16	/	/	1 872 070	162	11 556
Livre	267 057	95	493 780	36	770 325	12	/	/	1 531 162	143	10 707
Éducation Permanente et Jeunesse	3 074 782	1 145	13 197 127	1 075	87 309 944	949	36 175 921	62	139 757 774	3 231	43 255
Alphabétisation	82 000	19	27 500	4	/	/	/	/	109 500	23	4 761
Éducation permanente	931 671	374	4 758 709	379	32 240 701	402	28 872 023	45	66 803 105	1 200	55 669
Formation	147 878	55	261 890	25	598 061	9	/	/	1 007 829	89	11 324
Jeunesse	1 913 232	697	8 149 028	667	54 471 182	538	7 303 898	17	71 837 340	1 919	37 435
Patrimoine	97 342	38	426 208	32	5 294 991	66	12 081 443	22	17 899 984	158	113 291
Patrimoine culturel	97 342	38	426 208	32	5 294 991	66	12 081 443	22	17 899 984	158	113 291
Direction du support administratif	71 266	42	339 835	33	435 272	3	/	/	846 373	78	10 851
Initiatives et interventions diverses	71 266	42	339 835	33	435 272	3	/	/	846 373	78	10 851
Total général	9 413 278 €	6 635	26 849 729 €	2 097	178 978 545 €	2 179	199 898 619 €	239	415 140 171 €	11 150	37 232 €

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

Ce sous-chapitre présente des informations sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions octroyées par l'AGC.

On entend par bénéficiaire toute personne physique ou morale ayant reçu, en 2021, une ou plusieurs subventions culturelles. En 2021, 4.013 opérateurs culturels ont été soutenus par l'AGC. Ces opérateurs sont très diversifiés et bénéficient de subventions ponctuelles, suite à des appels à projet par exemple, ou pluriannuelles, sur base d'une convention ou d'un contrat-programme.

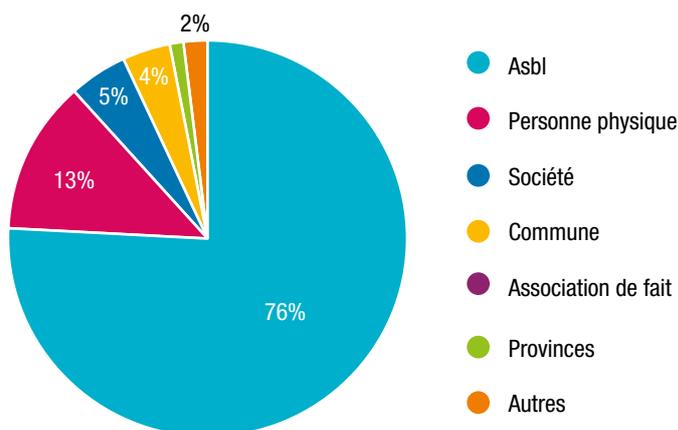
Statut des bénéficiaires

Le graphique permet de visualiser que les asbl sont les principaux bénéficiaires des subventions culturelles. En 2021, 76% des opérateurs culturels soutenus étaient de telles associations (dont un peu plus de la moitié sont des opérateurs de la Jeunesse et de l'Éducation permanente), 13% étaient des personnes physiques (principalement dans les secteurs des Lettres et du Livre, en Arts plastiques ou en Diffusion), 5% étaient

des sociétés (principalement les sociétés de production en Cinéma, les éditeurs de presse écrite et les maisons d'édition et les librairies pour le secteur des Lettres et du Livre) et 4% étaient des administrations communales (principalement pour les subventions accordées aux bibliothèques). La catégorie « Autres » englobe principalement des associations ou organisations sans personnalité juridique. Ce type de bénéficiaires concerne principalement le secteur de la Diffusion en Création artistique.



Statut des bénéficiaires



63%
du budget pour
321
bénéficiaires

Volume des bénéficiaires

Le tableau et les graphiques ci-dessous présentent les bénéficiaires par catégorie. Les catégories proposées sont différentes des catégories présentées précédemment, qui se basaient sur le montant des subventions en fonction des paliers de contrôle administratif et budgétaire. Dans cette section, les catégories se basent sur le montant total perçu par le bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant. Il y a, par exemple, davantage de bénéficiaires majeurs (qui reçoivent plus de 250.000 €) que de subventions majeures (plus de 250.000 €) ; un bénéficiaire majeur pouvant avoir reçu deux subventions différentes inférieures à 250.000 € mais dont le total est supérieur à 250.000 €.

Les cinq catégories suivantes font référence aux mêmes montants que ceux utilisés pour déterminer les règles en matière de compétence et de contrôle administratif et budgétaire :

- les « tout petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui au total reçoivent chacun moins de 6.000 € ;
- les « petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui reçoivent un montant total compris entre 6.000 € et 25.000 € ;
- les « bénéficiaires moyens » reçoivent, chacun, entre 25.000 € et 250.000 € ;
- les « bénéficiaires majeurs » reçoivent, chacun, 250.000 € et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires majeurs » sont les 25 premiers bénéficiaires du point de vue du montant total des subventions reçues.

	Nombre de bénéficiaires	Part des dépenses totales	Montant total des subventions	Part des bénéficiaires	Subvention moyenne par bénéficiaire
25 premiers bénéficiaires majeurs	25	0,6%	93 557 120	23%	3 742 285
bénéficiaires majeurs	296	7%	164 861 062	40%	556 963
bénéficiaires moyens	1 382	34%	144 777 311	35%	104 759
petits bénéficiaires	693	17%	8 630 591	2%	12 454
tout petits bénéficiaires	1 617	40%	3 314 087	0,8%	2 050
Total général	4 013		415 140 171 €		103 449 €

Les 321 bénéficiaires majeurs représentent près de 8% du nombre total de bénéficiaires et obtiennent un peu plus de 63% des subventions.

Les tout petits opérateurs, soit 40% des bénéficiaires, ne représentent ensemble que moins d'1% du montant total des subventions.

Subventions moyennes et population (au 1^{er} janvier 2021) de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes relevant de la Diffusion) peuvent être croisées avec celles relatives à la population en 2021. On peut alors calculer des subventions moyennes brutes par habitant par territoire. Ainsi, la subvention moyenne par habitant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 89 €. À Bruxelles, elle est de 165 €.

On rappellera que le poids de certains opérateurs majeurs, dont le rayonnement dépasse largement leur lieu d’implantation, influence considérablement le calcul de la subvention moyenne par habitant. Ainsi, l’action du Botanique ou du Théâtre national dépasse Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même. L’Opéra royal de Wallonie et l’Orchestre philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège et les activités de Charleroi-Danse ou du MAC’S ne s’arrêtent pas au Hainaut.

Territoire	Population	Subventions	«Dépenses par habitant»
FW-B	4 668 035	414 577 107 €	89 €
Bruxelles-Capitale [1]	1 097 973	180 977 536	165
Wallonie	3 570 062	233 599 571	65
Brabant wallon	407 397	21 561 495	53
Hainaut	1 345 947	71 938 092	53
Liège[2]	1 030 923	86 411 814	84
Luxembourg	288 722	12 877 099	45
Namur	497 073	40 811 071	82

[1] une clé de répartition francophone/néerlandophone 90%-10% est appliquée à la population de la Région de Bruxelles-Capitale

[2] hors Communauté germanophone

Province	Total général	Nombre d’opérateurs	Subvention moyenne par opérateur
FWB	414 577 107 €	3 949	104 983 €
Bruxelles-Capitale	180 977 536	1 769	102 305
Wallonie	233 599 571	2 180	107 156
Brabant wallon	21 561 495	293	73 589
Hainaut	71 938 09	574	125 328
Liège	86 411 81	772	111 932
Luxembourg	12 877 099	179	71 939
Namur	40 811 071	362	112 738
Hors FWB	563 064	64	8 798
Total général	415 140 171 €	4 013	103 449 €

RÉPARTITION SELON LES DOMAINES CULTURELS¹⁶

Les domaines culturels : définitions des concepts

La présente section repose sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture (*European Statistical System Network on Culture*). Les membres de ce réseau, coordonné par le Ministère de la Culture du Luxembourg, se sont focalisés sur les quatre aspects suivants :

- cadre des statistiques culturelles et définitions ;
- financements publics et dépenses privées pour la culture ;
- secteurs et emplois dans l'économie de la culture ;
- pratiques culturelles et aspects sociaux.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail – à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions – et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribue à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines : patrimoine culturel, archives,

bibliothèques, livre et presse, arts plastiques, arts vivants, audiovisuel et multimédia, architecture, publicité, artisanat d'art.

Au croisement de chaque domaine, ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles est disponible ci-après.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'image de la publicité et de l'artisanat d'art, qui sont principalement de nature commerciale même s'ils comptent des éléments de création artistique.

Par ailleurs, certaines compétences de l'AGC n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires :

- la *participation culturelle*, qui englobe les Centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la Jeunesse et de l'Éducation permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la Langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;

**La Participation
culturelle, les
Arts vivants et
l'Audiovisuel
constituent
83%
des dépenses
culturelles**

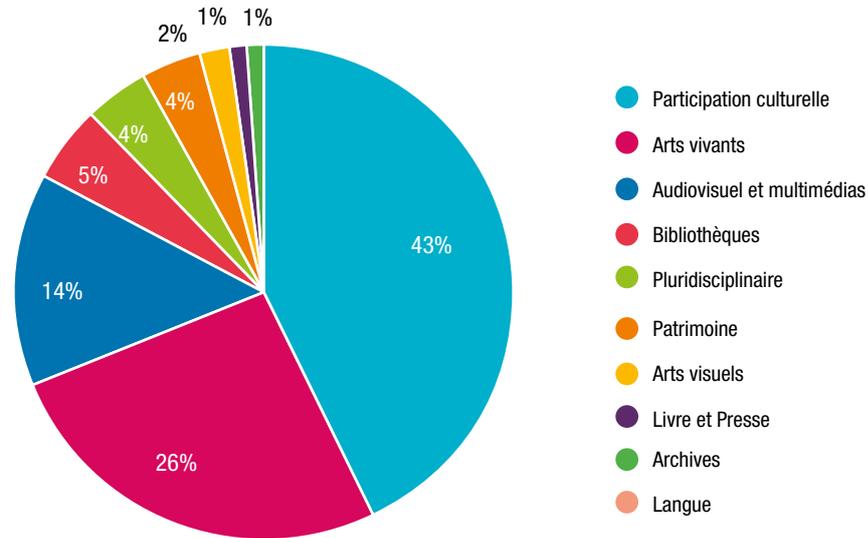
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

¹⁶ Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf

Domaine culturel	Dépenses culturelles 2021 par domaine culturel	Nombre de subventions
Participation culturelle	179 314 553	3 961
Arts vivants	109 984 986	5 021
Audiovisuel et multimédias	56 946 093	816
Bibliothèques	22 617 699	431
Pluridisciplinaire	18 068 430	135
Patrimoine	15 307 669	144
Arts visuels	6 591 574	275
Livre et Presse	3 403 232	305
Archives	2 592 315	14
Langue	313 621	48
Total général	415 140 171 €	11 150

Dépenses culturelles 2021 par domaine culturel



La répartition des dépenses, selon le domaine culturel auquel elles appartiennent, fait apparaître l'importance des domaines de la Participation culturelle, des Arts vivants et de l'Audiovisuel qui, à eux seuls, constituent 83% du total des dépenses de l'Administration générale de la Culture en 2021. Le domaine des Bibliothèques représente près de 5% du total, les domaines du Pluridisciplinaire et du Patrimoine 4% et les domaines des Langues, des Archives, des Arts visuels et du Livre représentent ensemble près de 4% des dépenses totales.

ANNEXES



ANNEXE | 01

PUBLICATIONS

REVUES

L'Art même

Outre la couverture d'une actualité artistique et éditoriale *de et en* Fédération Wallonie-Bruxelles, la revue *L'art même* (quadrimestrielle, 80 pages, 5.850 exemplaires) publie, au sein de chaque numéro, un dossier thématique identifiant et déployant des sujets et enjeux à l'œuvre dans la création artistique internationale.

Les publications 2021 de la revue ont livré les dossiers suivants :

AM83 : À l'entame de l'année 2020, *L'art même* livrait un premier regard rétrospectif, nécessairement partiel, sur la scène artistique bruxelloise et internationale d'obédience conceptuelle.

AM84 : Le dossier proposé croise la parole, directe ou indirecte, de personnalités de terrain qu'elles soient artiste, commissaire, critique, sociologue, syndicaliste ou juriste, en Belgique, en France et dans quelques autres pays voisins, livrant ainsi en creux une réflexion sur la condition non seulement économique mais aussi sociale et politique de l'artiste.

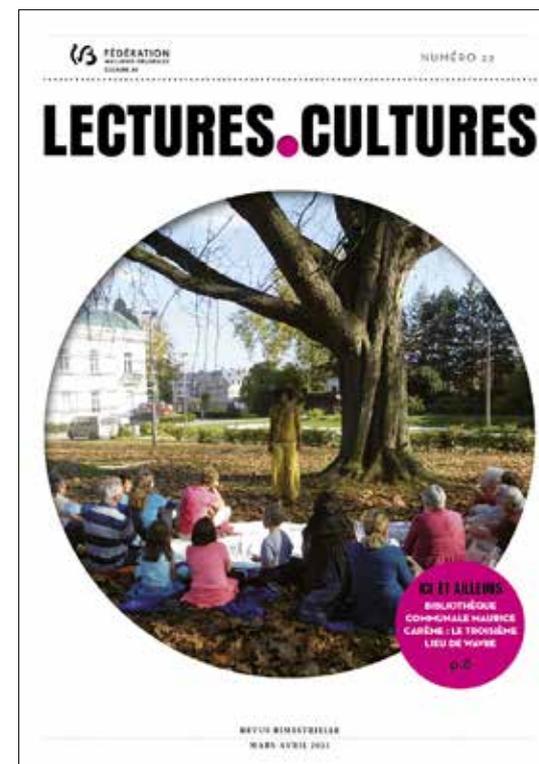
AM85 : S'il est un médium, tout autant qu'un format, qui fut particulièrement plébiscité en période de confinement, c'est bien la radio dont la popularité ne cesse de grimper. En témoignent la démultiplication des plateformes de *podcasts* ainsi que, sur un autre plan, l'engouement plus ou moins récent du monde de l'art contemporain, artistes, curateurs et institutions confondus, pour l'expérience radiophonique, en direct ou en différé.

<http://www.artsplastiques.cfwb.be/index.php?id=10524>

Lectures.Cultures

Lectures.Cultures est une revue professionnelle relative au secteur de l'Action territoriale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette publication s'adresse à un public composé de bibliothécaires, d'animateurs, animatrices et de directeurs et directrices de Centres culturels, de travailleurs et travailleuses du centre de prêt de matériel de Naninne et de médiathécaires ou médiateurs et médiatrices à PointCulture.

Lectures.Cultures est une revue gratuite éditée par le Service général de l'Action territoriale.



Il s'agit d'une publication bimestrielle qui propose des articles de fond traités par des journalistes spécialisés. Une fois par an, un dossier thématique est aussi proposé afin d'aller plus loin dans l'analyse d'un sujet.

<https://bibliotheques.cfwb.be/ressources/publications/revue-lecturescultures/>

Le Carnet et les Instants

Le Carnet et les Instants est une revue publiée par la Direction des Lettres du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à destination du grand public et des professionnels. Entièrement gratuite, elle est consacrée aux littératures belges francophones.

La revue se décline sur deux médias :

- une **revue** trimestrielle proposant des articles de fond et des rencontres autour de la création littéraire passée et présente et du monde du livre en Belgique francophone ;
- un **blog** consacré à l'actualité littéraire, publiant quotidiennement recensions de livres, informations sur les prix et événements littéraires.

Parmi les articles de l'année : les jeunes poètes belges d'aujourd'hui, les auteurs et autrices actifs en littérature jeunesse et générale.

<https://le-carnet-et-les-instants.net/>



PUBLICATIONS

Recueil de nouvelles « Propriété privée »

Ce recueil rassemble les dix nouvelles primées par le Grand concours de nouvelles de la FW-B organisé par le Service général des Lettres et du Livre. Ces récits courts, très différents, sortent de l'imagination de dix auteurs et autrices ont pour point commun le thème « Propriété privée » choisi pour cette édition 2020-2021.

Disponible sur <https://objectifplumes.be/wp-content/uploads/2021/07/Recueil-de-nouvelles-Propri%C3%A9t%C3%A9-priv%C3%A9e-.pdf>



« La Fureur de lire s'invite en classe »

Le catalogue « *La Fureur de lire s'invite en classe* » recense l'ensemble des plaquettes Fureur de lire publiées depuis 1997, permettant de visualiser l'ensemble des titres parus pour une tranche d'âge spécifique. Chaque année, six nouvelles, poèmes et albums d'auteurs et d'illustrateurs de Wallonie et de Bruxelles viennent étoffer la collection des plaquettes de la Fureur de lire.

Téléchargeable sur <https://objectifplumes.be/doc/la-fureur-de-lire-sinvite-en-classe/>



Catalogues de films

Chaque année, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel publie des catalogues de films à destination des marchés internationaux, des festivals en Belgique et à l'étranger, des Centres culturels, des réseaux scolaires et des bibliothèques.

Édités en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Images, ces catalogues sont chacun consacrés à un type de films : les longs métrages, les courts métrages et les documentaires.

Disponibles sur <https://audiovisuel.cfwb.be/ressources/publications/catalogues-films/>

Étude – la diversité dans les films belges en 2018-2020

Dans le cadre du plan diversité, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel monitorise la diversité dans les films et séries belges via un partenariat récurrent avec l'UC Louvain (Sarah Sepulchre). Cette action, en place depuis 2018, se poursuit chaque année afin d'aboutir à un panorama pluriannuel des représentations de la diversité dans nos films et séries et de leur évolution, notamment suite aux autres actions entreprises.

https://audiovisuel.cfwb.be/fileadmin/sites/sgam/uploads/Ressources/Publications/Etudes/La_diversite_dans_les_films_belges_2018-2020.pdf



Bilan 2021 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Chaque année au printemps, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dresse le bilan de l'année écoulée, l'occasion de faire le point sur le secteur de la production et de la diffusion du cinéma belge francophone. En 2021, 11,24 millions ont été attribués à 174 projets de films. En 2021, on comptabilise 1.664 sélections en festivals et plus de 300 prix reçus pour les films de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont connu une excellente carrière à l'international étant donné le contexte sanitaire encore compliqué.

https://audiovisuel.cfwb.be/fileadmin/sites/sgam/uploads/Ressources/Publications/Bilans_Centre_du_Cinema_et_de_l_Audiovisuel/Bilan_2021.pdf





Vous prendrez bien un peu d'art ?

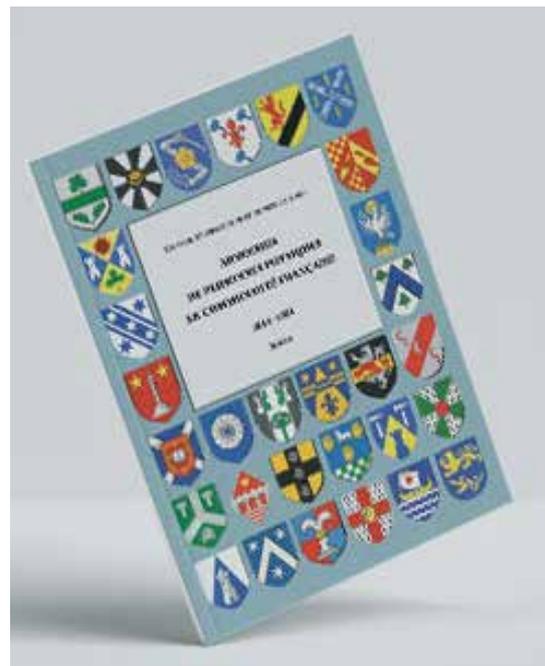
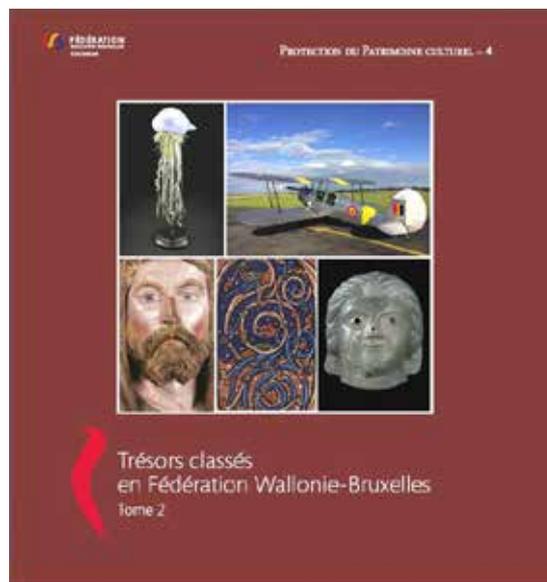
La publication *Vous prendrez bien un peu d'art ?* présente une palette de 180 ouvrages en langue française parus récemment chez un éditeur jeunesse. Cette sélection, organisée par catégories – des tout-petits aux jeunes adultes, a pour objectif de stimuler l'imagination et de propager le plaisir de lire dès le plus jeune âge. Ce travail a été réalisé par la Commission de sélection de livres de jeunesse.

<http://www.litteraturedejeunesse.cfwb.be>.

Trésors classés en Fédération Wallonie-Bruxelles - Tome 2

Riche de 68 notices dédiées aux derniers biens mobiliers classés, cet ouvrage, publié par la Direction du Patrimoine culturel, permet, avec le premier volume paru en 2015, de présenter un tour d'horizon des 200 premiers trésors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Abondamment illustrée, cette publication comporte également plusieurs articles abordant les critères de classement, les implications en matière de mouvements et de restaurations ainsi que différentes problématiques liées à la protection du patrimoine mobilier.

À commander auprès de l'AWaP : tél. 081/ 230 703 ou 081/654 154 ; publication@awap.be



Armoiries de personnes physiques en Communauté française – Tome 2

Neuf ans après la parution du premier tome, la Direction du Patrimoine culturel a le plaisir de vous présenter le second opus de son armorial. Celui-ci présente les 61 enregistrements d'armoiries de personnes physiques accordés en Communauté française depuis la fin de l'année 2013 et jusqu'au milieu de l'année 2021. Cet ouvrage est le fruit du travail de concertation et d'accompagnement intervenu entre les requérants, le Conseil d'Héraldique et de Vexillologie et l'Administration.

À commander auprès de l'AWaP : tél. 081/ 230 703 ou 081/654 154 ; publication@awap.be

Boîte à outils Culture

La Boîte à outils Culture recense les projets culturels menés par la FW-B, via l'AGC et la Cellule Culture-Enseignement, pour amener l'art et la culture en classe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) qui constitue l'une des avancées du Pacte pour un enseignement d'excellence. La Boîte à outils Culture a été mise à jour en 2021 et propose désormais 25 outils pédagogiques.

<http://www.culture.be/index.php?id=17462>



ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE



Freddy Cabaraux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE



Dominique Vosters

Service PECA

Service Creative Europe Desk

Direction de Coordination et d'Appui

- Service des Ressources humaines
- Service du Budget et la Comptabilité
- Service de la Logistique
- Service d'Appui transversal
- Service Communication
- Service du Pilotage et de la Prospective



Jeanne Brunfaut

Service général de l'Audiovisuel et des médias

- Direction des Médias et de l'Aide à la Presse
- Direction de la Production Cinéma
- Direction de la Commission du Cinéma
- Service de la Promotion et de la Diffusion Cinéma
- Wallonie-Bruxelles Images
- Service d'Appui transversal



Nadine Vanwelkenhuyzen

Service général des Lettres et du Livre

- Direction des Lettres
- Direction de la Langue française
- Service des Langues régionales endogènes
- Service Littérature de jeunesse et Bande dessinée
- Service du Livre
- Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique
- Service d'Appui transversal



Olivier Van Hee

Service général de l'Inspection de la Culture

- Direction de Liège/Namur/Luxembourg
- Direction du Hainaut/Brabant-Wallon
- Direction de Bruxelles
- Service d'Appui juridique et financier
- Service d'Appui transversal



Jean-François Füeg

Service général de l'Action territoriale

- Direction des Centres culturels
- Direction de la Lecture publique
 - Bibliothèque centrale du Brabant-Wallon (Nivelles)
 - Réserve centrale de Lobbes
 - Bibliothèque 27 Septembre
- Centre de Prêt de matériel de Naninne
- Service transversal
- Service de la Créativité et des Pratiques artistiques



Roland Van der Hoeven

Service général de la Création artistique

- Direction des Arts plastiques contemporains
 - Wallonie-Bruxelles Desgin Mode
- Direction des Arts vivants
 - Service des projets pluridisciplinaires
 - Service de la Danse
 - Service du Cirque
 - Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse
- Direction des Musiques
 - Service de la Musique
 - Wallonie-Bruxelles Musique
- Direction de la Diffusion
- Direction du Théâtre
- Service d'Appui transversal



Jean-Louis Blanchart

Service général du Patrimoine

- Direction du Patrimoine
 - Service des Collections de la FWB
 - Service des Opérateurs culturels patrimoniaux
 - Service du Muséobus
- Direction de la Cinémathèque
- Direction du PEP'S
- Service d'Appui transversal



Patricia Hubert

Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse

- Direction de l'Éducation permanente
- Direction de la Jeunesse
- Bureau international de la Jeunesse
- Direction de la Formation
- Cellule des Sourds et Malentendants
- Cellule Alphabétisation
- Centre culturel Marcel Hicter
- Cellule d'Appui transversal



Richard Veymiers

Musée Royal de Mariemont

- Cellule directrice
- Public
 - Médiation culturelle
 - Communication
 - Accueil
- Logistique
 - Administration
 - Finances
 - Infrastructures et Ingénierie
 - Sécurité
- Recherche
 - Publications
 - Régie des Collections
 - Atelier du Livre
 - Bibliothèque
 - Sections scientifiques

COLOPHON

Une publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles
(novembre 2021)
Administration générale de la Culture
Freddy Cabaraux
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles
www.culture.be
+32 2 413 27 24

Conception et coordination :

Laura Hartley, Judith Lachterman, Sébastien Lo Sardo, Vanessa Pitaels et Thibaud Vaillant

Journalistes :

Thandiwe Cattier, Rosa Rochman et Didier Zacharie

Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture. Nous remercions tout particulièrement les agents chargés, au quotidien, du suivi des subventions ainsi que toute les personnes ayant participé, de manière directe ou non, à cette publication.

Graphisme : Mazy Graphic Design – www.mazygraphic.be

Impression : Excella Print

Crédits photographiques :

© Jean Poucet : pages 2, 4, 6, 7, 10, 33, 68, 70, 72, 73, 75, 78, 84, 90

© Laure Geerts : pages 8, 13, 15, 16, 27, 28, 29, 30

© Olga Stavart : pages : 61, 62, 63, 64, 66, 67

© Yannick Bovy (Collection IHOES – Seraing) : pages 44 et 48

© Mara de Sario : pages 20, 54, 56

© Talleen Hacikyan : page 41

© Bruno Merckx : page 39

© Nadine Kryzanski : 49

© Elodie Antoine : page 51

© Musées et Société en Wallonie : pages 43, 46, 47

© Service de la Jeunesse : pages 57 et 59

Editeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général,
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles